

Schweizerische Zeitschrift für Soziologie

Revue suisse de sociologie

Swiss Journal of Sociology

Vol. 44 Issue 3, November 2018

- Patrick Ischer Cultural Legitimacy, Omnivorousness and Eclecticism: Housing (Dis)Tastes. Qualitative Research on Young Higher-Middle Class Representatives [F]
- Jérôme Grand Street-Level Citizenship: The Promotion of Citizenship in Geneva's Extra-School Youth Policies [F]
- Eva Nadaj, Anna Gonon, and Fabienne Rotzetter Costs, Risks and Responsibility. Negotiating the Value of Disabled Workers Between Disability Insurance and Employers [E]
- Rebekka Sieber Adaptation to Precarious Prosperity: Is it Resignation? [E]
- Céline Remy Conditions of Autonomization and Capacity Building of Partnerships Between Public Employment Services and Private Providers: Comparison Between Belgium and Switzerland [F]

Book Reviews

Index

Schweizerische Zeitschrift für Soziologie

Revue suisse de sociologie

Swiss Journal of Sociology

Vol. 44, Issue 3, November 2018

Inhalt / Sommaire / Contents

- 359** **Légitimité, omnivorité et éclectisme : goûts et dégoûts en matière d'ameublement et de décoration domestique. Etude qualitative auprès de jeunes représentants des classes moyennes supérieures**
Kulturelle Legitimität, Allesfresser und Eklektizismus: Einrichtungsgeschmack. Eine qualitative Studie mit jungen Angehörigen der oberen Mittelklassen
Cultural Legitimacy, Omnivorousness and Eclecticism: Housing (Dis)Tastes. Qualitative Research on Young Higher-Middle Class Representatives
Patrick Ischer
- 383** **Street-level Citizenship: le cas de la promotion de la citoyenneté dans les politiques extrascolaires de la jeunesse à Genève**
Street-Level Citizenship: Wie die Staatsbürgerschaft durch ausserschulische Jugendpolitik in Genf gefördert werden soll
Street-Level Citizenship: The Promotion of Citizenship in Geneva's Extra-School Youth Policies
Jérôme Grand
- 405** **Costs, Risks and Responsibility. Negotiating the Value of Disabled Workers Between Disability Insurance and Employers**
Kosten, Risiken und soziale Verantwortung. Die Bestimmung des Werts von behinderten Arbeitskräften zwischen Invalidenversicherung und Arbeitgebern
Coûts, risques et responsabilité sociale. L'évaluation des travailleurs en situation de handicap entre assurance-invalidité et employeurs
Eva Nadai, Anna Gonon, and Fabienne Rotzetter

423 Adaptation to Precarious Prosperity: Is it Resignation?

Anpassung an prekären Wohlstand – ein Anzeichen für Resignation?

Adaptation à la prospérité précaire – est-ce une résignation ?

Rebekka Sieber

443 Conditions d'autonomisation et de capacitation des partenariats entre service public de l'emploi et opérateurs privés : comparaison entre la Belgique et la Suisse francophone

Die Autonomisierungs- und Kapazitätsaufbaubedingungen der Partnerschaften zwischen öffentlichen Arbeitsverwaltungen und privaten Anbietern: Vergleich zwischen dem französischsprachigen Belgien und der Westschweiz

Conditions of Autonomization and Capacity Building of Partnerships Between Public Employment Services and Private Providers: Comparison Between Belgium and Switzerland

Céline Remy

463 Buchbesprechungen / Recensions critiques / Book Reviews

481 Index

484 Korrigenda / Corrigenda

Légitimité, omnivorité et éclectisme : goûts et dégoûts en matière d'ameublement et de décoration domestique. Etude qualitative auprès de jeunes représentants des classes moyennes supérieures¹

Patrick Ischer*

Résumé : La théorie de la légitimité culturelle telle que proposée par Pierre Bourdieu a suscité de nombreuses critiques, qui ont donné lieu à de nouveaux développements théoriques. Sans véritablement s'affranchir des thèses énoncées dans *La Distinction*, le modèle de l'omnivorité initié par Richard Peterson et celui de l'éclectisme défendu par Olivier Donnat ont, entre autres, passablement insisté sur la tolérance des élites et leur inclination à esthétiser la « culture populaire ». Nous appuyant sur une recherche qualitative conduite en Suisse romande, notre propos est de discuter ces théories en prenant pour objet d'étude les goûts en matière d'ameublement et de décoration domestique.

Mots-clés : légitimité culturelle, distinction, omnivorité, goûts, décoration intérieure

Kulturelle Legitimität, Allesfresser und Eklektizismus: Einrichtungsgeschmack. Eine qualitative Studie mit jungen Angehörigen der oberen Mittelklassen

Zusammenfassung: Die Theorie kultureller Legitimität, wie sie von Pierre Bourdieu entwickelt wurde, hat zahlreiche Kritiken hervorgerufen und neue theoretische Entwicklungen ermöglicht. Ohne sich vollkommen von den in «Die feinen Unterschiede» aufgestellten Thesen zu verabschieden, haben die von Richard Peterson entworfene Allesfresser-These und Olivier Donnats Eklektizismus-These auf die Toleranz von Eliten gegenüber «Populärkultur» und deren Neigungen, diese zu ästhetisieren, hingewiesen. Aufbauend auf einer qualitativen Studie in der französischsprachigen Schweiz, werden diese neuen theoretischen Entwicklungen anhand einer Analyse des Einrichtungsgeschmacks diskutiert.

Schlüsselwörter: Kulturelle Legitimität, Distinktion, Allesfresser, Geschmack, Innendekoration

Cultural Legitimacy, Omnivorousness and Eclecticism: Housing (Dis)Tastes. Qualitative Research on Young Higher-Middle Class Representatives

Abstract: The theory of the cultural legitimacy created by Pierre Bourdieu has been criticized by many researchers and led to new original theoretical developments. Without refuting the theoretical model of *Distinction*, the omnivorousness thesis developed by Peterson and the eclecticism thesis of Donnat insisted on the tolerance of the elite and their inclination to aestheticize the “popular culture.” Based on a qualitative research in the French-speaking part of Switzerland, our aim is to discuss the validity of these new theories through the analysis of the furniture and interior decoration tastes of higher-middle class representatives.

Keywords: cultural legitimacy, distinction, omnivorousness, tastes, interior decoration

* Haute école de gestion Arc; Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale HES-SO; Espace de l'Europe 21, 2000 Neuchâtel, Suisse, patrick.ischer@he-arc.ch.

1 Les résultats présentés dans cet article sont tirés d'une thèse de doctorat en sociologie soutenue en 2015 à l'Université de Neuchâtel et publiée la même année aux Editions Alphil (Ischer 2015).

1 Introduction²

Dans son ouvrage *La Distinction. Critique sociale du jugement* (1979a), Pierre Bourdieu a procédé à un examen du phénomène du jugement de goût qui a séduit de nombreux chercheurs, et ce partout dans le monde (voir à ce propos Sapiro [2013] et Lamont [2013]). Son modèle analytique est d'ailleurs toujours exploité, au point qu'il semble difficile, comme l'écrivent Coulangeon et Duval, de...

(...) douter de l'obsolescence radicale d'une œuvre qui continue, du point de vue même de ses lectures critiques, d'incarner une référence forte dans le corpus des sciences sociales contemporaines. Toutes [les contributions rassemblées dans l'ouvrage Trente ans après La Distinction de Pierre Bourdieu], en un sens, témoignent que La Distinction reste un outil fécond pour analyser le monde contemporain. (Coulangeon et Duval 2013, 379)

Ces critiques, qu'elles soient d'ordre épistémologique, théorique, méthodologique ou empirique³, permettent néanmoins une prise de distance face au travail de Bourdieu et invitent à prendre du recul par rapport aux interprétations et aux démonstrations contenues dans son œuvre. Elles ont par ailleurs conduit au développement de nouvelles théories. Nous proposons, dans le cadre de cette contribution, de revenir sur celles qui ont été élaborées sur la base d'une mise en examen de la légitimité culturelle telle que la conçoit Bourdieu. Ainsi, après avoir présenté quelques faiblesses de cette théorie, nous nous penchons sur les portées et les limites des concepts d'omnivorité et d'éclectisme que mobilisent, respectivement, Richard Peterson et Olivier Donnat. Nous discutons ensuite de ceux-ci en nous appuyant sur les résultats d'une recherche que nous avons menée en Suisse sur les goûts de jeunes représentants des classes moyennes supérieures⁴ en matière d'ameublement et de décoration domestique. L'attention portée à cet objet particulier recèle une certaine originalité, puisque les domaines que les sociologues investiguent généralement concernent les pratiques culturelles *stricto sensu* (musique, cinéma, lecture, télévision, radio, visite de musées, etc.) et des sous-champs spécifiques, par exemple la lecture de romans policiers (Collovald et Neveu 2013) ou la musique contemporaine (Dorin 2013). De plus,

2 Nous tenons à remercier Gaël Curty et Jérôme Heim pour leur relecture attentive et leurs précieux commentaires, et Kerstin Dümmler pour la traduction en allemand.

3 Pour donner un bref aperçu de ces critiques, il lui a, par exemple, été reproché de s'appuyer sur des données ponctuelles (Messu 2009), de tirer des conclusions trop hâtives et d'oser trop de surinterprétations (Grignon 1988), de nier toute autonomie aux cultures dominées (Grignon et Passeron 1989), de faire preuve « d'insistance obsessionnelle sur la domination culturelle » (Lahire 2001 [1999], 16), etc.

4 Lorsqu'il évoque les « élites », Peterson (2004) ne donne pas de définition particulière. Il fait ainsi correspondre ce terme, pêle-mêle, aux individus qui bénéficient d'un « capital culturel supérieur » ou d'une « bonne éducation », qui occupent un « emploi supérieur », qui se trouvent « en haut de la hiérarchie sociale » ou qui font partie de la « classe moyenne aisée ». Nous retiendrons pour notre part le terme « classe moyenne supérieure » pour situer socialement nos informateurs (voir également le tableau figurant en annexe pour plus de détails).

si d'autres chercheurs ont appréhendé des thématiques aussi diverses que le sport (Lefevre et Ohl 2007), la gastronomie (Johnston et Baumann 2007 ; Tissot 2013) ou les prénoms choisis par les parents au moment de la naissance de leurs enfants (Besnard et Desplanques 1999), aucun ne s'est, à notre connaissance, intéressé à l'ameublement et la décoration domestique.

Or, si on envisage l'habiter « comme un trait fondamental de la condition humaine » (Vassart 2006, 11), prendre pour objet d'étude ce phénomène autorise tout d'abord à dépasser l'opposition entre participation et non-participation dont parlent Tony Bennett et ses collègues (2013), puisque chacun meuble et décore, à sa manière, son logement. Considérant ensuite l'habitat comme un lieu privilégié d'expression du goût, du style de vie et de la classe sociale de ses occupants (Bernard et Jambu 1978 ; Bernard 1998 ; Cieraad 1999 ; Eleb 2002), cet objet permet au chercheur d'avoir accès non seulement à une définition des goûts, mais également à la matérialisation de ceux-ci. Finalement, s'il a été soutenu que les enquêtes de terrain ne peuvent que s'arrêter au seuil de la sphère intime et privée en raison de leur caractère intrusif (Pink 2004 ; Bouillon 2005), il n'en demeure pas moins que l'individu est plus transparent quand il est chez lui (Eleb 1996). Il serait ainsi moins enclin, contrairement à ce qui a été observé dans le cadre d'études sur les pratiques culturelles (Lahire 2006 [2004]), à minimiser ou taire certains de ses goûts ou certaines de ses pratiques. Par conséquent, traiter de l'ameublement et de la décoration domestique s'avère non seulement original, mais également pertinent pour s'inscrire dans le débat auquel participent les tenants de la sociologie des pratiques culturelles depuis plusieurs décennies.

2 De la légitimité culturelle à l'omnivorité et l'éclectisme : état des lieux critique

Dans *La Distinction*, la théorie bourdieusienne de la légitimité culturelle s'appuie sur le principe selon lequel les personnes qui occupent une position supérieure dans l'espace social tendent à adhérer massivement à des pratiques culturelles légitimes – soit, suivant Accardo et Corcuff (1986), celles qui sont situées au sommet des hiérarchies et des classements sociaux – et à rejeter les pratiques culturelles jugées illégitimes. Pour comprendre comment une œuvre acquiert un degré plus ou moins élevé de légitimité, il convient au préalable de rappeler que Bourdieu part de l'idée wébérienne que pour fonctionner, une domination sociale doit être acceptée comme légitime. Point n'est besoin d'user de la violence armée pour imposer un arbitraire culturel comme une vérité universelle : il suffit que le pouvoir symbolique des dominants soit reconnu, pour que les dominés eux-mêmes participent au principe de leur propre domination. C'est pourquoi Bourdieu écrit que...

(...) le pouvoir symbolique (...) ne s'exerce que s'il est reconnu, c'est-à-dire méconnu comme arbitraire. Cela signifie que le pouvoir symbolique (...) se définit dans et par une relation déterminée entre ceux qui exercent le pouvoir et ceux qui le subissent, c'est-à-dire dans la structure même du champ où se produit et se reproduit la croyance. (Bourdieu 1977, 410–411)

Dans la mesure où les dominants parviennent à imposer leur vision du monde de façon qu'elle ne soit plus considérée comme arbitraire, ce sont eux – et particulièrement ceux qui bénéficient des dispositions esthétiques – qui confèrent à un objet ouvré son degré de légitimité. Cette légitimation est cependant d'autant plus validée qu'elle est opérée par des instances telles que la famille ou l'école⁵. Nous nous trouvons donc dans un cycle où...

(...) la disposition légitime, acquise par la fréquentation d'œuvres légitimes – elles-mêmes reconnues par des instances de légitimation telle que l'école, peut conférer à son détenteur l'autorité de reconnaître des œuvres légitimes et d'étendre cette légitimité à des œuvres qui ne le sont pas (littérature d'avant-garde, cinéma). (Bourdieu 1979a, 25–26)

Cette théorie de la légitimité culturelle n'est ainsi envisageable que si tous les acteurs sociaux reconnaissent le pouvoir symbolique des classes sociales dominantes et s'accordent sur l'existence d'un seul ordre hiérarchique sur lequel sont dispersées les œuvres, les pratiques, etc. C'est notamment ce qui permet, dans un espace social et culturel où se manifestent des rapports de domination culturels, que la valeur économique d'un objet se confonde avec sa valeur sociale et son degré de prestige. Tout ne se vaut donc pas et c'est la reconnaissance partagée de ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas qui rend possibles les inégalités d'accès à une culture « distinguée ». Selon cette perspective, un produit ou une activité ne peut d'ailleurs être déclaré légitime que si deux conditions sont remplies. La première est qu'il faut que l'univers social soit suffisamment différencié et hiérarchisé pour que tout n'ait pas la même valeur. La seconde est qu'il est indispensable que cette légitimité soit reconnue par les personnes sur lesquelles son pouvoir s'exerce.

2.1 Un modèle fortement controversé

De part et d'autre de l'Atlantique et de la Manche, plusieurs chercheurs ont testé empiriquement la validité de cette théorie et l'ont, le cas échéant, critiquée en convoquant différents arguments. Certains avancent que toutes les personnes fortement

5 Dans son article *Disposition esthétique et compétence artistique*, Bourdieu mentionnait déjà le rôle de ces instances de légitimation : « c'est en désignant et en consacrant certains objets comme dignes d'être admirés et goûts que des instances qui, comme la famille ou l'École, sont investies du pouvoir délégué d'imposer un arbitraire culturel, (...) peuvent imposer un apprentissage au terme duquel ces œuvres apparaîtront comme intrinsèquement ou, mieux, naturellement dignes d'être admirées ou goûtées » (Bourdieu 1971, 1348).

dotées en capitaux culturels ne sont pas systématiquement de grands amateurs d'une culture jugée légitime. Étudiant le rapport que les New-Yorkais entretiennent avec l'art abstrait, David Halle (1992) a ainsi démontré que l'intérêt pour l'art légitime est minoritaire, y compris au sein des classes supérieures. Il semblerait d'ailleurs que les membres de ces dernières affichent, dans une large mesure, des goûts peu légitimes. C'est également à cette conclusion que parviennent Hervé Glevarec et Michel Pinet (2009). Fervents détracteurs de la théorie de la légitimité culturelle, ces auteurs ont rendu compte du fait que les catégories fortement diplômées apprécient les genres culturels autrefois considérés comme populaires (rock, musiques électroniques, littérature policière, séries télévisées, etc.). Convaincus que ce phénomène ne relève pas du « droit de cuissage populaire » (Glevarec et Pinet 2009, 621), Glevarec (2013) argue d'ailleurs, dans un autre ouvrage, que ces mêmes catégories regardent « sincèrement » des films tels que *Titanic*, *Les Bronzés*, *Les Visiteurs*, *Star Wars*, *Le Seigneur des Anneaux*, etc. Posant le même constat, Fabien Ohl (2004), qui s'intéresse à la consommation liée au sport, suggère pour sa part une inversion des modes de domination par l'intermédiaire d'une récupération, par les groupes dominants, de certains codes et de certaines pratiques propres aux classes populaires. Ainsi, et contrairement à ce qu'affirmait Bourdieu, les goûts des seconds ne peuvent pas systématiquement être perçus comme les dégoûts des premiers et « la perméabilité des frontières entre les classes et le degré de consensus et de stabilité de la culture légitime était et demeure extrêmement variable d'un contexte national à l'autre » (Lamont 2013, 64).

D'autres auteurs, à l'instar de Guy Bellavance, Myrtille Valex et Michel Ratté (2004), se sont attelés à démontrer que la croyance en une hiérarchie culturelle établie et indéfectible n'est guère pertinente, compte tenu notamment du fait que la suprématie du goût cultivé n'est pas aussi universellement partagée qu'on pourrait le supposer. De même, selon Bernard Lahire, l'ordre légitime dominant ne s'impose pas toujours avec la même intensité et certaines catégories d'individus n'adhèrent pas aveuglément à la vision du monde dominante. Ainsi en est-il, par exemple, du fan, « (...) qui met toute sa foi dans son idole et sur qui l'effet de légitimité de la culture musicale dominante n'a guère de prise » (Lahire 2006 [2004], 47). Par conséquent, l'auteur est d'avis que cet effet de légitimité devrait se décliner au pluriel, car ce qui est légitime pour un groupe ne le sera pas forcément pour un autre. En définitive, il semble que divers marchés légitiment divers produits, diverses attitudes et divers comportements et les acteurs s'inscrivent dans plusieurs de ces marchés (c'est pourquoi ceux-ci sont soumis à des variations intra-individuelles). Les hiérarchies les plus établies peuvent ainsi être rendues inopérantes ou caduques par la résistance opposée par des individus investis dans d'autres croyances culturelles, aussi locales et limitées soient-elles.

A la lumière de ces critiques, plusieurs chercheurs ont tenté de renouveler les interprétations permettant d'expliquer le rapport que les acteurs sociaux entretiennent

avec les pratiques culturelles (et ce, toujours en fonction de leur degré de légitimité). Parmi tous les modèles suggérés, ceux de l'omnivorité et de l'éclectisme ont suscité un fort intérêt, et nécessitent par là qu'on les examine plus particulièrement.

2.2 Omnivorité et éclectisme : débat autour d'une prétendue tolérance des élites

Si l'appréciation de l'art savant était, dès la fin du XIX^e siècle, un moyen pour les classes supérieures anglo-saxonnes de se distinguer des classes populaires (plus particulièrement des immigrants), plusieurs chercheurs contemporains ont montré que les élites tendraient, depuis quelques décennies, à s'éloigner de ce modèle de snobisme pour adopter des comportements plus éclectiques. Observé de nombreux auteurs nord-américains, notamment Lamont (1992) et DiMaggio (1987), ce phénomène a été particulièrement étudié par Richard Peterson et Albert Simkus (1992) qui ont examiné les données récoltées par le gouvernement étatsunien dans le cadre de l'enquête *The Survey of Public Participation in the Arts*. S'intéressant spécifiquement aux goûts musicaux des habitants des États-Unis (car il s'agissait du domaine qui proposait aux répondants des choix particulièrement contrastés), leurs analyses leur ont permis d'élaborer une théorie qui suggère que plus on monte dans la hiérarchie sociale, plus les individus tendent à avoir des goûts musicaux variés et à écouter aussi bien des styles *highbrow* (musique classique et opéra) que *lowbrow* (country, bluegrass, gospel, rock, blues). Cela a amené ces auteurs à conclure que les élites ont des goûts qualifiés d'omnivores, tandis que les personnes peu dotées en capitaux économiques et culturels ont, du fait qu'elles n'écoutent que des styles *lowbrow*, des goûts univores. La distinction conceptuelle entre omnivorité et univorité renvoie en outre, selon eux, à la tolérance et au respect dont les dominants feraient preuve à l'égard des dominés, puisqu'ils partagent avec eux certains de leurs goûts et certaines de leurs pratiques culturelles :

While snobbish exclusion was an effective marker of status in a relatively homogeneous and circumscribed WASP-ish world that could enforce its dominance over all others by force if necessary, omnivorous inclusion seems more adapted to an increasingly global world managed by those who make their way, in part, by showing respect for the cultural expressions of others.
(Peterson et Kern 1996, 906)

Dans un autre contexte, Olivier Donnat (2003) arrive à des conclusions relativement similaires. Analysant les données de l'enquête portant sur les pratiques culturelles des Français conduite en 1997, il observe que les résultats obtenus sont difficilement interprétables au travers du prisme de la théorie de la légitimité culturelle : la représentation ternaire des rapports à la culture – populaire, moyenne et cultivée – n'est selon lui pas suffisante pour expliquer la complexité des liens qui existent entre l'appartenance de classe des individus et leurs préférences culturelles. Il en veut pour preuve que les jeunes diplômés qui sont inscrits dans l'univers culturel

des « branchés » (Donnat 2004) affichent des goûts éclectiques, c'est-à-dire qu'ils n'hésitent pas à associer des genres que la théorie de la légitimité considérerait comme difficilement conciliables. Toujours d'après Donnat, cette hybridation de la culture cultivée découlerait notamment du fait que nous vivons dans une société au sein de laquelle « l'affirmation de toute hiérarchie et plus encore le rejet explicite du « goûts des autres » sont devenus plus malaisés » (Donnat 2014, 66).

Ces modèles de l'omnivorité et de l'éclectisme ont profondément renouvelé la recherche sur les pratiques culturelles. Leur caractère original et novateur a suscité de nouvelles manières de se distancer à l'égard de la théorie de la légitimité culturelle telle que Bourdieu la présentait. Il convient cependant de relever que si Bourdieu n'insiste guère sur l'éclectisme des goûts et des pratiques, il n'en demeure pas moins qu'il évoque son existence. Dans *La Distinction*, l'auteur propose ainsi une différenciation entre l'éclectisme forcé des classes moyennes et « l'éclectisme électif des esthètes qui aiment à chercher dans le mélange des genres et la subversion des hiérarchies une occasion de manifester la toute-puissance de leur disposition esthétique » (Bourdieu 1979a, 379). La portée distinctive que confère cette compétence à puiser dans plusieurs genres a depuis été défendue par plusieurs chercheurs, qui argumentent en faveur de l'idée d'une reproduction classique des hiérarchies et des privilèges sous des formes nouvelles (Coulangeon 2004). Selon cette perspective, l'omnivorisme n'en continuerait pas moins « à définir ce qu'est l'usage correct du goût » (Bellavance et al. 2004, 31), c'est pourquoi il y aurait « beaucoup de naïveté à croire que l'omnivorité traduit une sorte de rapport décontracté aux biens symboliques, qui verrait des consommateurs au profil social indifférencié pousser leur chariot dans des hyper-marchés symboliques à l'offre profuse » (Fabiani 2013, 80). Philippe Coulangeon insiste également sur l'idée d'une « forme d'éclectisme éclairé qui combine le goût de la musique classique et de l'opéra et l'attrait pour des genres situés à la périphérie du domaine de la musique savante, comme le jazz, en particulier » (Coulangeon 2003, 28). Cet éclectisme éclairé⁶, qui met d'ailleurs en œuvre « les mêmes ressources sociales et culturelles que celles décrites dans *La Distinction* » (Coulangeon 2003, 28), laisse entendre que les représentants classes supérieures ne vont pas puiser tous azimuts dans tous les répertoires. Quant à Bethany Bryson (1996), elle démontre que la formule proposée par Bourdieu selon laquelle le goût est aussi le dégoût du goût des autres ne peut être totalement invalidée par le modèle omnivore/univore : de son point de vue, l'apparente tolérance dont feraient preuve les membres des classes supérieures masquerait en fait leur dégoût pour les genres musicaux généralement écoutés par des audiences dont le degré de formation est relativement bas. Dans un autre registre, Bellavance, Valex et De Verdaille (2006) soulignent que la perspective de se limiter au seul domaine culturel de la musique ne

6 L'idée d'une omnivorité somme toute raisonnée et limitée se retrouve également dans les travaux de Van Eijck, qui écrit notamment, dans un article portant sur les goûts en matière de musique des intellectuels néerlandais : « omnivorous consumption does not imply that people are equally apt to like everything » (Van Eijck 2001, 1180).

permet guère de supporter la validité de la thèse de l'omnivorité : « à tout le moins, ajoutent-ils, celle-ci mériterait d'être testée sur un plus vaste spectre disciplinaire » (Bellavance et al. 2006, 134). De plus, ces auteurs effectuent la critique suivante :

(...) Les données sur lesquelles se fondent les avancées de Peterson ne concernent que des « préférences déclarées ». De là, le jeu qui existe entre les pratiques de consommation, le goût proprement dit (les préférences exprimées) et la compétence culturelle (en termes de capital culturel et d'habitus) n'est pas pris en compte alors même qu'il devrait constituer un enjeu de la définition de l'omnivorisme. (Bellavance et al. 2006, 134)

En définitive, de nombreux sociologues ont démontré les limites de l'omnivorité et de l'éclectisme des classes supérieures⁷, au point qu'il paraît délicat d'admettre une fois pour toutes la prétendue tolérance dont les membres de ces dernières pourraient faire preuve à l'égard du « goût populaire ». Avant de soumettre au crible de l'analyse l'hypothèse d'une omnivorité et d'un éclectisme des goûts en matière d'ameublement et de décoration domestique, nous proposons de présenter brièvement les éléments méthodologiques principaux sur lesquels nous nous sommes appuyés pour mener à bien notre étude.

3 Méthode de recherche

Dans le dessein de saisir précisément les goûts en matière de décoration et d'ameublement, mais également de mesurer la matérialisation de ceux-ci dans le logement, nous avons entrepris une recherche « sur le terrain ». Les trente entretiens semi-directifs approfondis que nous avons conduits se sont ainsi déroulés dans le salon de nos informateurs⁸ et que ceux-ci ont été invités, à un moment donné de l'interview, à présenter tous les éléments présents (affiches, tableaux, photographies, meubles, objets de décoration, tapis, coussins, luminaires, etc.⁹). Le choix de nous concentrer sur cette pièce de l'appartement découle du fait qu'elle constitue un cadre d'observation idéal, car elle est, pour reprendre Goffman (1973), le lieu privilégié de la « mise en scène ». C'est là que l'habitant va offrir aux visiteurs extérieurs une certaine image de lui-même : « le salon, territoire en principe le plus « public » de la maison, est le lieu du déploiement des apparences et des rituels d'interaction qui

7 Outre ceux déjà mentionnés, signalons encore Atkinson (2011), Prieur et al. (2008), Robette et Roueff (2014), Savage et Gayo (2011), Veenstra (2015), Warde et al. (2007).

8 Signalons ici que l'un des enjeux de cette recherche consiste également en une analyse de la gestion, par le couple, des correspondances et des divergences des goûts en matière d'habiter de chacun des partenaires. De fait, nous nous sommes rendus dans quinze salons.

9 Le nombre d'éléments sur lesquels ont porté nos observations variait entre neuf et cinquante-huit. Certains logements dans lesquels nous nous sommes rendus étaient donc particulièrement épurés, tandis que d'autres étaient le théâtre d'une mise en scène d'une multitude d'objets.

frôlent constamment, sans le toucher vraiment, le secret de l'hôte dans sa relation à celui du maître de maison » (Serfaty-Garzon 2003, 13).

Compte tenu du fait que nous souhaitons tester l'hypothèse d'une omnivorité des goûts en matière de décoration domestique et d'ameublement des représentants des classes moyennes supérieures, nous avons tout d'abord décidé que ceux-ci devaient posséder un volume considérable de capitaux culturels institutionnalisés¹⁰, c'est-à-dire qu'ils soient au bénéfice d'un Bachelor, d'un Master ou d'un Doctorat décerné par une université, une école polytechnique ou une haute école. Ensuite, et comme nous souhaitions illustrer le rapport que les jeunes représentants des classes moyennes supérieures entretiennent avec la problématique retenue, il fallait que la moyenne d'âge de notre collectif soit d'environ trente ans et que la distance à cette moyenne ne soit pas trop élevée afin d'éviter des écarts générationnels trop importants (et, de fait, des incidences sur nos résultats et nos conclusions). Il était également important qu'ils n'aient pas d'enfants, ces derniers pouvant indirectement influencer l'ameublement et la décoration du logement. En effet, les stratégies sécuritaires adoptées peuvent contraindre à exposer des objets hors de leur portée, modifiant ainsi l'esthétique initiale de l'univers domestique. Finalement, nous avons pris le parti de composer un collectif de locataires. Dans la mesure où nous souhaitions rencontrer des personnes relativement jeunes, il était fort probable que celles-ci ne disposent pas nécessairement des fonds propres suffisants pour envisager de devenir propriétaires. Dès que ces critères ont été déterminés, nous avons mobilisé notre réseau de relations interpersonnelles afin de savoir qui serait enclin à participer à notre recherche. Une fois épuisé ce réseau d'une dizaine d'individus, nous avons élargi le champ d'investigation et mis à contribution toutes nos connaissances – selon la technique de « l'ami d'un ami » (Boissevain 1974) – dans l'espoir qu'elles nous livrent quelques noms.

Outre les éléments susmentionnés et afin de les situer sociologiquement, signalons que les quinze femmes et quinze hommes que nous avons rencontrés vivent dans des zones urbaines de Suisse romande, sont âgés de 23 à 40 ans (la moyenne est de 30 ans), ont des origines sociales diverses (au regard de la formation, la profession et des pratiques culturelles des parents) et sont inscrits dans des milieux professionnels variés. Leurs revenus mensuels se caractérisent également par des écarts importants :

10 Nous ne les avons donc pas sélectionnés a priori sur la base des deux autres états du capital culturel (objectivé et incorporé) (Bourdieu 1979b), pour lesquels il est plus délicat de définir des indicateurs. Ces deux dimensions du capital culturel, ainsi que les différentes affiliations professionnelles (science, culture, gestion, santé, etc.), l'âge, le revenu, l'origine sociale des personnes rencontrées, etc., ont toutefois bien entendu été pris en considération dans les analyses que nous avons opérées et nous ont permis de mesurer le poids de ces différents critères sur la problématique étudiée (Ischer 2015).

hormis cinq étudiants¹¹ qui déclarent un salaire modeste (entre 1 000 et 1 500 fr.), les autres gagnent entre 3 000 et 12 000 fr.¹² (voir tableau en annexe).

4 Résultats

Au même titre que les autres pratiques, celles qui sont liées à la manière de meubler, décorer et aménager le logement peuvent être saisies en fonction d'un degré de légitimité culturelle qu'il est nécessaire de circonscrire. Conformément à cette exigence, les théories de l'omnivorité et de l'éclectisme invitent à penser que les individus passablement dotés en capitaux mélangent les styles "highbrow" et "lowbrow," et exposent dans leur salon, par exemple, des éléments signés par des designers reconnus, des antiquités, des meubles achetés dans de grandes surfaces, des bibelots ou des objets « kitsch »¹³. De surcroît, ces personnes valoriseraient non seulement les goûts des élites, mais ils s'inscriraient également dans un processus d'esthétisation de ceux qu'ils associent aux membres des classes populaires. Afin de vérifier cette hypothèse nous présentons, dans ce qui suit 1) la façon dont nos informateurs ont de meubler et décorer leur logement et, partant, leurs prédispositions à opérer ce type de mélange et 2) le degré de tolérance qu'ils affichent lorsqu'ils s'expriment à propos du goût des « autres ».

4.1 Attribuer un degré de légitimité aux goûts en matière d'ameublement et de décoration : une gageure nécessaire

Avant de poursuivre, il convient de souligner que le processus consistant à attribuer un degré de légitimité à une pratique ou à un objet relève presque d'une gageure, tant les pièges de la subjectivité et de l'arbitraire guettent le chercheur qui s'attèle à cette tâche. Comme le rappelle en effet Lahire, « (...) le degré de légitimité culturelle de telle ou telle activité, de tel ou tel produit peut être toujours plus ou moins

11 Le recrutement des informateurs s'est avéré particulièrement laborieux, c'est pourquoi nous avons dû parfois nous résoudre à retenir des couples dont l'un des partenaires était encore en étude. Signalons toutefois que cela n'a pas constitué de biais lors des analyses, car les goûts en matière d'ameublement et de décoration sont surtout influencés par les capitaux hérités (autrement dit l'origine sociale) et l'inscription dans un champ professionnel particulier (inscription concomitante avec une socialisation professionnelle entamée dès le début de la formation). Notons également que nous ne considérons pas les quatre assistants-doctorants et la personne qui suit une formation pédagogique comme des étudiants, puisque les premiers sont engagés comme collaborateurs dans des universités et que la seconde travaille en parallèle comme enseignante.

12 La moyenne des revenus mensuels de notre échantillon est d'environ 4 200 fr., c'est-à-dire en deçà du salaire mensuel médian helvétique qui se situait en 2014 à 6 189 fr. (Source : Office fédéral de la statistique 2015).

13 Des liens entre les bibelots et la culture populaire ont notamment été établis par Halitim (1996). Suivant Attfield, le même type d'association peut être opéré avec le « kitsch » : "[kitsch] is most commonly a form of ornamental non-functional object associated with the domestic interior and as such, representative of popular taste" (Attfield 2006, 202).

contesté, car aucune institution ne détient le monopole de la fixation des prix en la matière, et que ceux-ci sont les produits de rapports de force susceptibles d'être remis en question » (Lahire 2003, 46). Nous ne pouvons toutefois faire l'économie de cet exercice, tant il est indispensable, comme le dit Durkheim, de se donner des objets solidement circonscrits pour étudier les faits sociaux : « la première démarche du sociologue doit (...) être de définir les choses dont il traite, afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question » (Durkheim 1968 [1894], 34). Afin de classer des préférences, pratiques ou consommations selon un degré de légitimité, il conviendrait de combiner des faits statistiquement objectivables avec les travaux scientifiques existants (Lahire 2006 [2004]). Or, dans la mesure où il n'existe pas de statistiques ni d'études sur le sujet qui nous concerne (contrairement à celles sur la musique) et à défaut d'avoir soumis chacun des éléments prenant place dans le salon de nos informateurs à un tiers légitimant (historien de l'art, spécialiste du design contemporain, etc.), nous avons sélectionné quatre principaux indicateurs pour situer les meubles et les objets de décoration selon une dichotomie légitime/illégitime : 1) la dimension historique du meuble ou de l'objet, qui peut lui conférer une valeur « d'antiquité », 2) la signature d'un designer emblématique dont le nom est évoqué dans des revues ou des ouvrages spécialisés, 3) l'entreprise qui produit et édite ses créations (parfois à tirage limité) et 4) le type de commerce qui les vend. Ainsi, nous avons pris le parti de qualifier « haut de gamme » (que l'on estime être assimilable à “highbrow”) les meubles de style (Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, Louis-Philippe, etc.), ainsi que les éléments contemporains dessinés par des designers qui signent leurs œuvres (comme Charles et Ray Eames, Le Corbusier, les frères Bouroullec, Verner Panton, etc.), édités par des firmes de renom (Vitra, Cassina, Foscarini, Kartell, etc.) et acquis dans des boutiques spécialisées. Par opposition, sont envisagés comme « bas de gamme » (“lowbrow”) les articles produits en série et proposés dans des magasins tels qu'IKEA, OTTO'S, Casa, Interio, Fly, Conforama, Pfister ou Micasa¹⁴, et ceux que l'on trouve dans des marchés aux puces, des brocantes, des vides greniers, Emmaüs, etc.¹⁵

4.2 Des logements reflétant des goûts peu omnivores

A la lumière de nos observations, nous pourrions, dans un premier temps, valider l'hypothèse de l'omnivorité, car on constate, à l'échelle du groupe, un mélange d'objets et de meubles provenant de magasins spécialisés, de grandes surfaces, de marchés aux puces, de brocantes, etc. Cependant, comme le soulignent Bellavance et

14 Bien qu'il puisse paraître inadéquat de mettre en équivalence certains de ces commerces, c'est la relative attractivité des prix qu'ils pratiquent et le fait qu'ils vendent des pièces fabriquées en série et non signées par des designers reconnus qui nous incitent à les classer dans cette catégorie. C'est également par souci d'intelligibilité que nous avons volontairement créé de telles classifications.

15 Quand bien même certains meubles et objets peuvent s'avérer de belle facture, voire avoir été dessinés par des créateurs emblématiques, ce sont leur prix et leur caractère « seconde main » qui nous permettent de justifier notre choix.

ses collègues dans leur critique à l'égard de l'omnivorité et de l'éclectisme, « les classes supérieures seraient tout simplement composées de gens de plus en plus différents, et non pas nécessairement de plus en plus omnivores ou éclectiques » (Bellavance et al. 2006, 137)¹⁶. Du fait que nous avons conduit des entretiens semi-directifs avec nos informateurs, une appréhension du phénomène étudié ici à l'échelle de l'individu est tout à fait idoine. Allant dans ce sens, nos analyses nous invitent à infirmer l'hypothèse d'une omnivorité des goûts et, en l'occurrence, des pratiques en matière d'habiter. Et ce, pour au moins deux raisons.

D'une part, un peu moins de la moitié de notre collectif ne possède que des éléments achetés dans des commerces que nous avons labellisés « bas de gamme », ce qui vient partiellement contredire le fait que les individus situés en haut de la hiérarchie sociale afficheraient tous des goûts légitimes. Ensuite, les dix-huit autres opèrent un mélange entre de tels objets et des pièces signées (qui occupent toutefois une place modeste dans leur logement), mais il s'agit bien souvent d'une condition passagère, d'une manière de procéder dont ils souhaitent, à terme, s'affranchir. Ainsi Pascal¹⁷, dont le salon est notamment composé de chaises Eiffel Tower DKR dessinées par Charles Eames et Ray Eames, d'un fauteuil et d'une table achetés dans un magasin spécialisé dans le design scandinave, d'algues décoratives imaginées par les frères Bouroullec, etc., avoue qu'il hésite de moins en moins à mettre le prix pour meubler et décorer son appartement et qu'il se rend de moins en moins chez IKEA:

Pendant longtemps, j'aimais bien aller chez IKEA, parce que si j'en avais marre au bout d'une année, je pouvais changer parce que ça ne coûte pas cher. Mais maintenant ma partenaire et moi allons économiser pour pouvoir nous acheter quelque chose qu'on aime vraiment bien, même si c'est un peu plus cher. J'accorde de plus en plus d'importance à ce qu'on achète. (Pascal, 30 ans, banquier)

Dans le même ordre d'idée, une de nos informatrices reconnaît apprécier les pièces éditées par Vitra et avoue qu'elle en aurait davantage si son budget le lui permettait¹⁸. En matière de consommation de meubles et d'objets de décoration, elle sait se montrer patiente jusqu'à ce qu'elle déniche ce qui lui convient :

16 Ce que relève également Lahire, qui écrit que « la variété culturelle établie au niveau du groupe peut simplement signifier l'existence d'une multitude de petits sous-groupes ou fractions de groupes « univores », plus spécialement intéressés par tel ou tel genre musical » (Lahire 2006 [2004], 256).

17 Tous les prénoms de nos interviewés sont fictifs.

18 S'il est indéniable que la possession de ressources financières est une des conditions de possibilité nécessaires à ceux qui désirent investir des sommes importantes pour meubler et décorer leur logement, il convient de souligner que cette variable ne peut être considérée comme l'unique élément pertinent pour l'analyse. En effet, force est de constater que certains déclarent un salaire élevé et achètent uniquement leurs meubles dans des commerces « bas de gamme », tandis que certains gagnent peu, mais n'hésitent pas à épargner longuement pour acquérir un meuble qu'ils désirent.

Un truc que je n'ai jamais fait et que je trouve que beaucoup de gens font, c'est : « Je vais chez IKEA, j'ai besoin de mobilier et j'achète tout ce dont j'ai besoin. » Moi, je préfère faire deux ans sans un truc dont j'ai besoin parce que je n'ai pas trouvé celui qu'il me fallait... C'est plutôt à la recherche de ce qui va te plaire, plutôt qu'à la recherche de ce dont tu as besoin. (Rachel, 26 ans, graphiste)

D'autre part, et examinant cette fois le discours des personnes rencontrées, nous observons qu'elles énoncent de manière récurrente les termes "patchwork," « hétérogénéité », « diversité » ou « hétéroclite » et que certaines déclarent que leur appartement est « un mélange de plein de choses ». Ce n'est toutefois pas pour autant qu'elles valorisent une omnivorité au sens de Peterson. En effet, nos analyses démontrent que les mélanges d'objets et de meubles auxquels ils font référence renvoient avant tout à un amalgame entre des éléments anciens et contemporains (et non haut de gamme/bas de gamme). Nombreux sont ainsi ceux qui partagent le point de vue de Pénélope, qui affirme :

Ce que j'apprécie particulièrement, c'est ce contraste entre quelques meubles qui sont de belles antiquités et d'autres qui sont quand même modernes. (Pénélope, 23 ans, étudiante en lettres et sciences humaines)

4.3 Les limites de l'esthétisation des « goûts en matière d'habiter populaires »

A la différence de ce que suggèrent les théories de l'omnivorité et de l'éclectisme, nos informateurs ne sont donc guère enclins à mélanger des meubles et des objets de décoration « haut de gamme » et « bas de gamme » et que, si tel est le cas, il s'agit bien souvent d'une forme de contrainte. Nous proposons d'examiner à présent ce qu'il en est de leur tolérance à l'égard des goûts en matière d'ameublement et de décoration des personnes qui occupent une position inférieure dans l'espace social et, partant, d'une éventuelle esthétisation de leur part d'objets que l'on peut associer à la culture populaire.

Avant de présenter nos résultats, il est important de signaler que la question principale sur le sujet qui nous préoccupe fut la suivante : « comment définiriez-vous ou vous représentez-vous l'appartement d'une personne appartenant à la classe populaire? ». Nous n'avons soumis aucune définition et n'avons pas opéré de distinction entre le capital culturel et économique. Nos informateurs étaient donc complètement libres d'user de leurs propres représentations pour circonscrire cette catégorie comme bon leur semblait, l'idée étant de les conduire à établir un lien spontané entre une frange de la population et un logement idéal typique. Bien que nous reconnaissons la difficulté à délimiter de façon certaine un groupe social particulier, aucune des personnes interrogées dans le cadre de cette recherche n'a abordé ce sujet. En d'autres termes, cette catégorie a fait parfaitement sens et les interviewés ont été tout à fait à l'aise pour s'exprimer sur cette question.

De manière générale, les représentations de nos informateurs concernant les appartements des classes populaires sont négatives. À l'exception de deux d'entre eux qui soulignent le caractère « chaleureux » et « vivant » des espaces domestiques populaires, ce sont en effet avant tout des dégoûts qui sont formulés au cours des entrevues que nous avons réalisées. Suivant l'ensemble des propos tenus, nous pouvons dépendre le logement idéal typique des classes populaires comme le reflet presque parfaitement négatif de celui des classes supérieures, tel qu'il nous a également été décrit lors des entretiens (Ischer 2015).

Premièrement, nombreux sont ceux qui soulèvent les incompétences esthétiques des membres de cette frange de la population. Leur habitat serait, selon les termes utilisés, « immonde », « laid », « horrible », « simple », « fonctionnel », « triste ». Certains parlent de « mauvais goût » et d'autres n'hésitent pas à dire que ceux qui sont situés en bas de la hiérarchie sociale n'ont pas de goût du tout. Il en résulte des appartements aménagés de manière involontaire et irréfléchie : « dans le populaire, l'hétéroclite n'est pas pensé : il a sa propre force dynamique, tandis que dans les classes aisées, il est très pensé » (Christine, 28 ans, étudiante en architecture). La décoration ne changerait jamais, serait incohérente et réalisée « sans recherche esthétique parce que ça ne prime pas pour ces gens » (José, 29 ans, responsable informatique et marketing, et gestionnaire de projets artistiques). L'absence d'originalité et de créativité est également dénoncée, ce qui invite une interviewée à dire que « tous vivent dans le même appartement, tellement ils se ressemblent » (Rachel, 26 ans, graphiste).

Deuxièmement, selon les propos de nos informateurs, ce serait l'insuffisance de capital économique qui se lirait dans ces logements. Plusieurs personnes rencontrées affirment en effet que ces derniers sont « petits » et « comprimés ». Par contre, le manque de place n'empêcherait pas d'encombrer et de surcharger les intérieurs d'éléments « bon marché », « récupérés », « hyper usagés », « bas de gamme », « de mauvaise qualité » et constitués avec des matériaux peu nobles (du plastique, du similicuir, du contreplaqué, des canapés et des matelas en mousse, etc.). Les moyens financiers modestes inciteraient les membres des classes populaires à acheter des meubles dans des brocantes ou des commerces proposant des articles à des prix attractifs (Conforama, OTTO'S, etc.).

Troisièmement, nos interviewés pensent qu'ils entretiennent un rapport à la famille différent de ceux qui occupent une position supérieure dans l'espace social. Si les seconds se transmettent de génération en génération du mobilier de style, les premiers, ne pouvant bénéficier de tels héritages, se contentent d'afficher des photos de leurs enfants dans leur salon. Au caractère familial de leur intérieur vient s'ajouter un lien relativement étroit avec les traditions (la religion, la ruralité), qui conférerait à celui-ci une dimension affective : « je dirais que c'est plus affectif, voire peut-être même religieux » (Nathalie, 36 ans, marketing product creative).

Quatrièmement, les objets évoqués sont généralement connotés négativement par nos informateurs. Ils peuvent ainsi les qualifier de « bibelots », de « ramasse-

poussière», de «souvenirs ramenés de vacances» (alors que les membres des classes supérieures rapporteraient, toujours selon nos informateurs, des objets de valeur de leurs voyages), etc. La nature «kitsch» de ces derniers est aussi mentionnée. Concrètement, les exemples donnés sont les suivants : des «fleurs en plastique», un «clown brodé», des «petits napperons», une «ribambelle de petites faïences», la «photo du grand-père», un «petit autel», des «armoires monolithiques», etc.

En résumé, voici un verbatim qui illustre à lui seul la représentation que l'ensemble des personnes rencontrées a du logement populaire idéal typique :

Dans un logement populaire, j'imagine des trucs vieux, des trucs un peu pourris, bas de gamme, pas confortables, hyper usagés. Tout pourri avec un home studio au milieu. Un peu de la récup... pas forcément de la récup, mais du contreplaqué... je vois plutôt des matériaux comme du lino, du plastoc... tout est un peu cheap, mais t'as des trucs recouverts de petits napperons, avec des petits objets, aussi très kitsch. (Déborah, 30 ans, écrivaine et enseignante)

Si le chercheur qui appréhende les cultures populaires s'expose au dilemme entre un point de vue populiste ou misérabiliste (Grignon et Passeron 1989), nos informateurs adoptent presque tous le second puisqu'ils envisagent le logement des classes populaires en termes de négation, de manque et de privation. L'esthétisation de la culture populaire dont parlent certains auteurs laisse ici place à une violence symbolique qui s'exprime parfois dans les propos de certains de nos interviewés, qui se montrent par moments très corrosifs. Parmi ceux que nous avons entendus, deux extraits d'entretiens nous semblent tout à fait illustratifs de cette intransigeance qui peut éclater lorsque sont imaginés des objets aussi apparemment insignifiants qu'un baromètre ou un support de photographies :

Ce que je n'aime pas du tout, c'est simple, c'est les intérieurs renfermés, avec plein de petits bibelots, de souvenirs de Venise, de Lourdes, de trucs avec le baromètre, la petite dentelle accrochée au mur, enfin tout ce qui pour moi symbolise l'horreur de la beaufitude et de la crasse moyenne. On pourrait dire un petit intérieur de grand-mère ou un petit intérieur de famille coincée... ouais, moi ça me met toujours un peu mal à l'aise quand il y a ces photos partout... Il y a toujours une tristesse qui se dégage de ce genre d'appart'. (Jérôme, 27 ans, géographe)

Je déteste ces espèces de cubes avec des tiges en fil de fer où ils foutent les photos... alors ça jamais, plutôt crever... direct je sens qu'on n'a pas les mêmes valeurs. Quand je vois ça chez quelqu'un, je me dis : «comment il peut!» Je suis allé chez des gens l'autre jour et il y avait un cadre, un de ces putains de cadres digital avec les photos qui changent... ah putain ce que c'est nul! Ça c'est laid alors, oh là là! Je trouve ça d'un cheap. C'est horrible, horrible... (Jean-Marc, 29 ans, assistant de vente)

Finalement, à l'inverse du dicton populaire selon lequel tous les goûts sont dans la nature et ne se discutent pas (soit la maxime qui veut que *de gustibus non est disputandum*), force est de constater que la tolérance contenue dans cet adage est souvent négligée par nos interviewés, surtout lorsqu'il s'agit des goûts d'individus qui sont associés aux classes populaires.

5 Conclusion

À la lumière de nos résultats, l'hypothèse d'un éclectisme ou d'une omnivorité des goûts en matière d'ameublement et de décoration ne peut être validée, puisque les personnes rencontrées ne tendent pas volontairement à opérer des mélanges entre des éléments haut/bas de gamme. D'ailleurs, lorsque c'est le cas, nous avons vu qu'il s'agit plutôt d'une étape vers une forme d'univérité qui viserait davantage à combiner des items anciens et contemporains. Qui plus est, nos informateurs ne démontrent aucune tolérance à l'égard des goûts des individus occupant une position inférieure dans l'espace social et ne peuvent donc être considérés comme les tenants d'une esthétisation des objets généralement associés à la culture populaire. Au contraire, les éléments qu'ils mobilisent pour dresser le portrait du logement idéal typique des classes populaires viennent de notre point de vue confirmer ce que Bourdieu écrit dans *La Distinction* :

(...) En matière de goût, plus que partout, toute détermination est négation ; et les goûts sont avant tout des dégoûts, faits d'horreur ou d'intolérance viscérale (« c'est à vomir ») pour les autres goûts, les goûts des autres. (...) L'intolérance esthétique a des violences terribles. L'aversion pour les styles de vie différents est sans doute une des plus fortes barrières entre les classes.
(Bourdieu 1979a, 60)

De fait, nos observations nous invitent à abonder dans le sens de Will Atkinson (2011), qui titre un de ses articles en ces termes : “omnivorousness debunked, Bourdieu buttressed.” Reste toutefois à savoir dans quelle mesure cette vision particulièrement misérabiliste¹⁹ dépend du contexte national et linguistique dans lequel cette recherche a été conduite (la Suisse francophone) et de la population qui a été interrogée. On peut également se demander si cette violence symbolique n'est pas d'autant plus vigoureuse qu'elle vise un champ de la pratique éminemment intime et parfois hermétique au regard extérieur.

Quoi qu'il en soit, le jugement esthétique relève bien souvent d'un ethnocentrisme de classe²⁰ et l'affirmation de ses propres goûts permet de dresser des barrières

19 Par ailleurs également observée à l'égard du « goût immigré » (Ischer 2015).

20 L'emploi de ce terme est d'autant plus approprié que l'on se réfère à la définition qu'en livrent Grignon et Passeron : « l'ethnocentrisme de classe, naïveté originaire de toute pensée du privilège par des privilégiés, a souvent revêtu ses formes extrêmes, en tout cas les plus parlantes et les mieux

plus ou moins imperméables entre les groupes sociaux. Au vu de cela, nous ne pouvons en outre pas valider l'idée défendue par Gans selon laquelle "the distinction between high and popular culture also became fuzzy [since the late 1970s or early 1980s]" (Gans 1992, viii), tant nos observations viennent confirmer que l'opposition entre la culture *highbrow* des élites « éduquées » et « raffinées » et la culture *lowbrow* des masses « ignorantes » et « rustres » continue d'être reconnue. Cette logique visant à classer les choses et les personnes – à les ranger en groupes distincts les uns des autres, séparés par des lignes de démarcation clairement définies – ainsi qu'à opérer une organisation hiérarchique fut l'objet de l'article *De quelques formes primitives de classification* qu'écrivirent Durkheim et Mauss (1901–1902) au début du XX^e siècle. On remarque donc qu'elle continue à persister. N'en déplaise à certains auteurs postmodernes qui annoncent le déclin des hiérarchies culturelles et l'effondrement des frontières symboliques, nous abondons dans le sens de Lamont et Fournier qui notent : "human beings name and classify things and people. They create labels through contrast and inclusion" (Lamont et Fournier 1992, 2).

Au regard de ce qui précède, il apparaît que le débat n'est assurément pas clos : si les thèses de l'omnivorité et de l'éclectisme ont permis de nuancer la théorie de la légitimité culturelle, il n'en demeure pas moins que le modèle de la distinction n'est pas obsolète et les luttes symboliques qui en découlent bien réelles. Et si les concepts de tolérance et d'ouverture ont été avancés et que les publics de la culture ont été multipliés, tout porte à croire que les groupes sociaux sont loin de s'affranchir des frontières symboliques et sociales qui les séparent (Lamont et Molnár 2002). Car si les modalités des processus de différenciation ont quelque peu évolué, les mécanismes qui structurent les inégalités d'accès à la culture (en l'occurrence la culture légitime) sont suffisamment établis pour qu'il soit difficilement envisageable de les modifier.

6 Références bibliographiques

- Accardo, Alain et Philippe Corcuff. 1986. *La sociologie de Bourdieu : textes choisis et commentés*. Bordeaux : Le Mascaret.
- Atkinson, Will. 2011. The Context and Genesis of Musical Tastes: Omnivorousness Debunked, Bourdieu Buttressed. *Poetics* 39: 169–186.
- Attfield, Judith. 2006. Redefining Kitsch: The Politics of Design. *Home Cultures* 3(3): 201–212.
- Bellavance, Guy, Myrtille Valex et Laure De Verdalle. 2006. Distinction, omnivorisme et dissonance : la sociologie du goût entre démarches quantitative et qualitative. *Sociologie de l'art* 2(OPuS 9 & 10) : 125–143.
- Bellavance, Guy, Myrtille Valex et Michel Ratté. 2004. Le goût des autres. Une analyse des répertoires culturels de nouvelles élites omnivores. *Sociologie et sociétés* 1(36) : 27–57.

rationalisées, dans les fractions intellectuelles des classes dominantes ou dans les groupes cultivés associés ou aspirant au pouvoir» (Grignon et Passeron 1989, 31).

- Bennett, Tony, Modesto Gayo-Cal, Brigitte Le Roux, Mike Savage, Elizabeth Silva, Alan Warde et David Wright. 2013. *La Distinction* revisitée : l'espace des styles de vie britannique en 2003. Pp. 179–205 in *Trente ans après La Distinction de Pierre Bourdieu*, édité par Philippe Coulangeon et Julien Duval. Paris : La Découverte.
- Bernard, Yvonne. 1998. Du logement au chez-soi. Pp. 374–381 in *Logement et habitat : l'état des savoirs*, édité par Marion Segaud, Catherine Bonvalet et Jacques Brun. Paris : La Découverte.
- Besnard, Philippe et Guy Desplanques. 1999. Les catégories professionnelles à l'épreuve de la stratification temporelle des goûts. *Revue française de sociologie* 40(1) : 97–109.
- Bernard, Yvonne et Michel Jambu. 1978. Espace habité et modèles culturels. *Ethnologie française* VIII(1) : 7–20.
- Boissevain, Jeremy. 1974. *Friends of Friends. Networks, Manipulators and Coalition*. Oxford, England: Basil Blackwell.
- Bouillon, Florence. 2005. Pourquoi accepte-t-on d'être enquêté? Le contre-don, au coeur de la relation ethnographique. Pp. 75–95 in *Terrains sensibles. Expériences actuelles de l'anthropologie*, édité par Florence Bouillon, Marion Frésia et Virginie Tallio. Paris : Centre d'Etudes Africaines. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.
- Bourdieu, Pierre. 1979a. *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris : Les Editions de Minuit.
- Bourdieu, Pierre. 1979b. Les trois états du capital culturel. *Actes de la recherche en sciences sociales* 30 : 3–6.
- Bourdieu, Pierre. 1977. Sur le pouvoir symbolique, *Annales ESC* XXXII : 405–411.
- Bourdieu, Pierre. 1971. Disposition esthétique et compétence artistique. *Les Temps Modernes* 27(295) : 1345–1378.
- Bryson, Bethany. 1996. "Anything But Heavy Metal": Symbolic Exclusion and Musical Dislikes. *American Sociological Review* 61(5) : 884–889.
- Cieraad, Irene. 1999. Introduction. Anthropology at Home. Pp. 1–12 in *At Home: An Anthropology of Domestic Space*, édité par Irene Cieraad. New York: Syracuse University Press.
- Collovald, Annie et Eric Neveu. 2013. Les grands lecteurs de romans policiers. Plaisir et appropriations lectorales entre logiques de trajectoires et informalisation du rapport à la culture. Pp. 127–140 in *Trente ans après La Distinction de Pierre Bourdieu*, édité par Philippe Coulangeon et Julien Duval. Paris : La Découverte.
- Coulangeon, Philippe. 2004. Classes sociales, pratiques culturelles et styles de vie. Le modèle de la distinction est-il (vraiment) obsolète? *Sociologie et sociétés* 1(36) : 59–85.
- Coulangeon, Philippe. 2003. La stratification sociale des goûts musicaux. *Revue française de sociologie* 44(1) : 3–33.
- Coulangeon, Philippe et Julien Duval. 2013. Introduction. Pp. 7–25 in *Trente ans après La Distinction de Pierre Bourdieu*, édité par Philippe Coulangeon et Julien Duval. Paris : La Découverte.
- DiMaggio, Paul J. 1987. Classification in Art. *American Sociological Review* 52(4) : 440–455.
- Donnat, Olivier. 2014. Le populaire à l'épreuve de la diversité culturelle. *Bulletin des bibliothèques de France* (1) : 62–74.
- Donnat, Olivier. 2004. Les univers culturels des Français. *Sociologie et sociétés* 1(36) : 87–103.
- Donnat, Olivier. 2003. Présentation. Pp. 9–37 in *Regards croisés sur les pratiques culturelles*, édité par Olivier Donnat. Paris : La Documentation française.
- Dorin, Stéphane. 2013. Dissonance et consonance dans l'amour de la musique contemporaine. Les limites de l'omnivorisisme musical dans l'auditoire de l'Ensemble intercontemporain. Pp. 99–112 in *Trente ans après La Distinction de Pierre Bourdieu*, édité par Philippe Coulangeon et Julien Duval. Paris : La Découverte.
- Durkheim, Emile. 1968 [1894]. *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : Presses Universitaires de France.

- Durkheim, Emile et Marcel Mauss. 1901–1902. De quelques formes primitives de classification : contribution à l'étude des représentations collectives. *L'Année Sociologique* 6: 1–72.
- Eleb, Monique. 2002. *A deux chez soi. Des couples s'installent et racontent leur maison*. Paris : Editions de La Martinière.
- Eleb, Monique. 1996. Implication, situation transférentielle et recherche sur l'espace domestique. Pp. 17–29 in *Les faits du logis : représentation et image de l'espace domestique*, édité par Laurette Wittner et Daniel Welzer-Lang. Lyon : Aléas.
- Fabiani, Jean-Louis. 2013. Distinction, légitimité et classe sociale. Pp. 69–82 in *Trente ans après La Distinction de Pierre Bourdieu*, édité par Philippe Coulangeon et Julien Duval. Paris : La Découverte.
- Gans, Herbert J. 1992. Preface. Pp. vii–xv in *Cultivating Differences: Symbolic Boundaries and the Making of Inequality*, édité par Michele Lamont et Marcel Fournier. Chicago: University of Chicago Press.
- Glevarec, Hervé. 2013. *La culture à l'ère de la diversité. Essai critique, trente ans après La Distinction*. La Tour-d'Aigues : Ed. de l'Aube.
- Glevarec, Hervé et Michel Pinet. 2009. La « tablature » des goûts musicaux : un modèle de structuration des préférences et des jugements. *Revue française de sociologie* 50(3) : 599–640.
- Goffman, Erving. 1973. *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*. Paris : Les Editions de Minuit.
- Grignon, Claude. 1988. Les enquêtes sur la consommation et la sociologie des goûts. *Revue économique* (1) : 15–32.
- Grignon, Claude et Jean-Claude Passeron. 1989. *Le savant et le populaire : misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*. Paris : Gallimard, Le Seuil.
- Halitim, Nadine. 1996. *La vie des objets. Décor domestique et vie quotidienne dans les familles populaires d'un quartier de Lyon*. La Duchère, Paris : L'Harmattan.
- Halle, David. 1992. The Audience for Abstract Art: Class, Culture, and Power. Pp. 131–151 in *Cultivating Differences: Symbolic Boundaries and the Making of Inequality*, édité par Michele Lamont et Marcel Fournier. Chicago: University of Chicago Press.
- Ischer, Patrick. 2015. *Les couples face à leur logement : goûts et dégoûts en matière d'habitat. Constructions, définitions, représentations et négociations des codes esthétiques mobiliers*. Neuchâtel : Editions Alphil, Presses Universitaires Suisses.
- Johnston, Josée et Shyon Baumann. 2007. Democracy Versus Distinction: A Study of Omnivorosity in Gourmet Food Writing. *American Journal of Sociology* 113(1): 165–204.
- Lahire, Bernard. 2006 [2004]. *La culture des individus. Dissonances culturelles et distinction de soi*. Paris : La Découverte.
- Lahire, Bernard. 2003. La légitimité culturelle en questions. Pp. 41–62 in *Regards croisés sur les pratiques culturelles*, édité par Olivier Donnat. Paris : La Documentation française.
- Lahire, Bernard. 2001 [1999]. Présentation. Pour une sociologie à l'état vif. Pp. 5–20 in *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, édité par Bernard Lahire. Paris : La Découverte.
- Lamont, Michele. 2013. En quoi Bourdieu a-t-il été utile à notre réflexion ? Le cas des Etats-Unis. Pp. 59–68 in *Trente ans après La Distinction de Pierre Bourdieu*, édité par Philippe Coulangeon et Julien Duval. Paris : La Découverte.
- Lamont, Michele. 1992. *Money, Morals, and Manners: The Culture of the French and the American Upper-Middle Class*. Chicago: University of Chicago Press.
- Lamont, Michele et Marcel Fournier. 1992. Introduction. Pp. 1–17 in *Cultivating Differences: Symbolic Boundaries and the Making of Inequality*, édité par Michele Lamont et Marcel Fournier. Chicago: University of Chicago Press.
- Lamont, Michele et Virág Molnár. 2002. The Study of Boundaries in the Social Sciences. *Annual Review of Sociology* (28): 167–195.

- Lefevre, Brice et Fabien Ohl. 2007. Les choix des pratiques physiques et sportives des Français : omnivorité, univorité et dissonances. *Movement & Sport Sciences* 3(62) : 81–90.
- Messu, Michel. 2009. La critique sociale du jugement de goût revisitée. Pp. 69–85 in *Le goût dans tous ses états*, édité par Michel Erman. Bern : Peter Lang.
- Office fédéral de la statistique. 2015. Enquête suisse sur le niveau et la structure des salaires 2014, in <https://bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/communiques-presse.assetdetail.39775.html>.
- Ohl, Fabien. 2004. Goût et culture de masse : l'exemple du sport. *Sociologie et sociétés* 1(36) : 209–228.
- Peterson, Richard A. et Roger M. Kern. 1996. Changing Highbrow Taste: From Snob to Omnivore. *American Sociological Review* 61(5): 900–907.
- Peterson, Richard A. et Albert Simkus. 1992. How Musical Tastes Mark Occupational Status Groups. Pp. 152–186 in *Cultivating Differences: Symbolic Boundaries and the Making of Inequality*, édité par Michele Lamont et Marcel Fournier. Chicago: University of Chicago Press.
- Pink, Sarah. 2004. *Home Truths: Gender, Domestic Objects and Everyday Life*. Oxford, New York: Berg.
- Prieur, Annick, Lennart Rosenlund et Jakob Skjøtt-Larsen. 2008. Cultural Capital Today. A Case Study From Denmark. *Poetics* (36): 45–71.
- Robette, Nicolas et Olivier Roueff. 2014. An Eclectic Eclecticism: Methodological and Theoretical Issues About the Quantification of Cultural Omnivorism. *Poetics* (47): 23–40.
- Sapiro, Gisèle. 2013. La carrière internationale de *La Distinction*. Pp. 45–58 in *Trente ans après La Distinction de Pierre Bourdieu*, édité par Philippe Coulangeon et Julien Duval. Paris : La Découverte.
- Savage, Mike et Modesto Gayo. 2011. Unravelling the Omnivore: A Field Analysis of Contemporary Musical Taste in the United Kingdom. *Poetics* (39): 337–357.
- Serfaty-Garzon, Perla. 2003. *Chez-soi. Les territoires de l'intimité*. Paris : Armand Colin.
- Tissot, Sylvie. 2013. "Anything but Soul Food." Goûts et dégoûts alimentaire chez les habitants d'un quartier gentrifié. Pp. 141–152 in *Trente ans après La Distinction de Pierre Bourdieu*, édité par Philippe Coulangeon et Julien Duval. Paris : La Découverte.
- Van Eijck, Koen. 2001. Social Differentiation in Musical Taste Pattern. *Social Forces* 79: 1163–1184.
- Vassart, Sabine. 2006. Habiter. *Pensées plurielles* 2(12) : 9–19.
- Veenstra, Gerry. 2015. Class Position and Musical Tastes: A Sing-Off Between the Cultural Omnivorism and Bourdieusian Homology Frameworks. *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie* (52): 134–159.
- Warde, Alan, David Wright et Modesto Gayo-Cal. 2007. Understanding Cultural Omnivorism: Or, the Myth of the Cultural Omnivore. *Cultural Sociology* 1(2): 143–164.

7 Annexe

Tableau 1 Données sociodémographiques des informateurs/trices

Prénom (fictif) ^a	Âge	Niveau de diplôme	Profession	Revenu mensuel net (CHF)	Niveau de diplôme et profession des parents
Jean-Marc	29	Université (lettres et sciences humaines)	Assistant de vente dans une école privée	4 350	Père : CFC d'électricien/ monteur électricien Mère : sans formation/ assistante médicale
Sophie	24	École d'arts appliqués (bijouterie)	Assistante marketing	4 400	Père : CFC d'électricien/ indépendant dans le domaine du textile Mère : sans formation/ commerçante in- dépendante
Lucien	32	Haute école d'arts appliqués (architecture d'intérieur)	Chercheur en design et architecture dans une haute école	3 300	Père : CFC de bijoutier/ designer horloger Mère : CFC d'employée de commerce/caissière
Christine	28	1. Haute école d'arts appliqués (communication visuelle) 2. Formation d'architecte à l'EPFL en cours	– Graphiste – Étudiante en architecture	1 500	Père : université – sciences politiques et économiques/ gérant de finance Mère : université/dentiste (à la retraite)
Rachel	26	École d'arts appliqués (graphisme)	Graphiste indépendante	3 500	Père : CFC d'électricien/ indépendant dans le domaine du textile Mère : sans formation/ commerçante in- dépendante
José	29	Université (sciences économiques et informatique)	– Responsable informatique et marketing (et trader) – Gestionnaire de projets dans le domaine artistique	5 000	Père : CFC de dessinateur en bâtiment/agent général dans une assurance Mère : CFC d'employée de commerce/femme au foyer
Pascal	30	Haute école hôtelière	Investisseur dans une banque privée	7 500	Père : EPFL – ingénierie en microtechnique/gérant d'une PME (à la retraite) Mère : École d'infirmière/ secrétaire médicale (à la retraite)
Rebecca	37	1. Université (droit) 2. Brevet d'avocate	Avocate dans une banque privée	9 000	Père : CFC de mécanicien/ conducteur de locomotive (à la retraite) Mère : sans formation/ a travaillé comme aide médicale puis comme gérante d'un kiosque

Continuation de tableau 1 sur la page suivante.

Continuation de tableau 1.

Prénom (fictif) ^a	Âge	Niveau de diplôme	Profession	Revenu mensuel net (CHF)	Niveau de diplôme et profession des parents
Cédric	31	1. Université (sciences humaines et sociales) 2. Thèse de doctorat en cours	Assistant-doctorant en sociologie	3 600	Père: CFC d'employé de commerce/peintre en bâtiment (décédé) Mère: patente de cafetier/commerçante indépendante
Gabriella	29	1. Maturité 2. Certificat de secrétariat 3. Formation dans une haute école pédagogique en cours	Étudiante dans une haute école pédagogique	800	Père: université inachevée/gérant de salles de cinéma Mère: CFC de couturière/couturière indépendante
Félicien	30	1. Université (droit) 2. Brevet d'avocat 3. Brevet de notaire	Notaire indépendant	10 000	Père: université – sciences économiques/économiste dans une fiduciaire Mère: diplôme d'éducatrice de la petite enfance/femme au foyer
Estelle	28	Haute école pédagogique	Institutrice	4 000	Père: école normale/instituteur Mère: école normale/institutrice
Stéphane	29	Université (médecine)	Médecin assistant	6 000	Père: CFC de dessinateur sur machine/acheteur de matières premières dans une grande entreprise Mère: CFC de couturière/livreuse
Catherine	26	Université (médecine) en cours	Étudiante en médecine	1 000	Père: université – médecine/directeur d'un laboratoire de microbiologie Mère: CFC de laborantine/assistante sociale
Alexandre	31	1. Université (sciences humaines) 2. Haute école hôtelière	Employé comptable dans un hôtel	3 600	Père: Beaux-arts/responsable de formation dans une entreprise Mère: école d'infirmière/infirmière
Paolo	27	École sociale (éducateur spécialisé)	Éducateur spécialisé dans une fondation	3 200	Père: sans formation/peintre en bâtiment (assurance invalidité) Mère: sans formation/serveuse, puis auxiliaire dans le domaine social
Jérôme	27	1. Université (sciences humaines et sociales) 2. Thèse de doctorat en cours	– Assistant-doctorant en géographie – Collaborateur scientifique	4 100	Père: EPFL – architecture/architecte indépendant Mère: université – orthophonie/logopédiste indépendante

Continuation de tableau 1 sur la page suivante.

Continuation de tableau 1.

Prénom (fictif) ^a	Âge	Niveau de diplôme	Profession	Revenu mensuel net (CHF)	Niveau de diplôme et profession des parents
Fernanda	28	1. Université (lettres) 2. Formation pédagogique en cours	Enseignante	3 300	Père : université – théologie/chef du personnel Mère : CFC d'employée de commerce/responsable du personnel
Simon	25	1. Université (sciences humaines et sociales) 2. Thèse de doctorat en cours	Assistant-doctorant en géographie	3 600	Père : université – médecine/médecin généraliste Mère : école d'infirmière puis université – droit/juriste
Pénélope	23	Université (lettres et sciences humaines) en cours	Étudiante en lettres et sciences humaines (cumule divers jobs, tels que guide muséal, remplaçante dans des écoles, etc.)	3 000	Père : sans formation – manutentionnaire Mère : école d'infirmière en psychiatrie/aide-soignante
Ludovic	35	1. Haute école pédagogique 2. Formation pour devenir enseignant spécialisé en cours	Instituteur	2 700	Père : école normale – enseignant Mère : université – sciences de l'éducation/enseignante
Barbara	25	Université (sciences humaines et sociales) en cours	Étudiante en sciences humaines et sociales	entre 1 000 et 1 500	Père : CFC de plombier, puis cours Croix-Rouge pour devenir veilleur/responsable de l'animation Mère : école normale/institutrice, puis animatrice, puis maman de jour
Nicolas	37	1. CFC de libraire 2. Université (sciences humaines) 3. Thèse de doctorat en cours	Assistant-doctorant en géographie	3 100	Père : CFC d'électromécanicien/s'occupe de l'entretien de chauffages immobiliers Mère : sans formation/assistante dentaire
Judith	31	1. Université (psychologie) pendant une année 2. Formation de monteuse de films pellicule	Monteuse à la télévision	4 100	Père : université – médecine/pneumologue Mère : sans formation/femme au foyer
Justine	40	Université (sciences sociales)	– Enseignante – Chargée de cours dans une haute école – Collaboratrice scientifique	5 500	Père : CFC de confiseur/commerçant indépendant Mère : sans formation/vendeuse
Hélène	30	1. Université (psychologie) 2. Formation de thérapeute familiale en cours	– Psychologue dans un hôpital psychiatrique – Enseignante	5 500	Père : université – psychologie/directeur dans une école publique Mère : école normale/enseignante

Continuation de tableau 1 sur la page suivante.

Continuation de tableau 1.

Prénom (fictif) ^a	Âge	Niveau de diplôme	Profession	Revenu mensuel net (CHF)	Niveau de diplôme et profession des parents
Nathalie	36	Université (lettres et sciences humaines)	Marketing product creative	5 400	Père : sans formation/ journaliste Mère : CFC d'assistante en pharmacie/gérante d'une PME
Pietro	30	1. CFC d'employé de commerce 2. Formation continue dans le marketing et la communication	Responsable de ventes	7 000–8 000 (dépend des bonus)	Père : école obligatoire/ jardinier Mère : école obligatoire/ caissière
Quentin	32	Beaux-arts	Artiste (outre le travail de création, d'écriture et de lecture, il donne des conférences, anime des ateliers et monte des expositions pour d'autres artistes)	2 000	Père : hautes études d'ingénieur (équivalent EPFL)/ingénieur de la circulation et des transports pour l'État Mère : formation musicale dans une école privée (correspond au secondaire III)/enseignante
Déborah	30	Beaux-arts	– Écrivaine – Enseignante (anime des ateliers d'écriture esthétique et créative dans des écoles d'art) – Secrétaire (travail alimentaire)	2 000	Père : université – linguistique et musicologie/ musicien-compositeur (enseigne également dans une haute école de musique) Mère : université – psychologie/travaille dans l'accueil des réfugiés et des sans-papiers

^a Les lignes simples signalent les couples de notre collectif. Ainsi Jean-Marc et Sophie, Lucien et Christine, etc. sont en couple.

Street-level Citizenship : le cas de la promotion de la citoyenneté dans les politiques extrascolaires de la jeunesse à Genève

Jérôme Grand*

Résumé : Cet article analyse la formulation et la mise en œuvre d'une politique sociale visant à promouvoir la citoyenneté. En s'intéressant au cas de la Fondation pour l'animation socio-culturelle genevoise mandatée par l'État de Genève pour « favoriser la citoyenneté active », l'article cherche à mettre en lumière la norme de citoyenneté véhiculée par l'État, mais aussi à rendre compte de sa mise en œuvre par des animateurs socioculturels au bénéfice de dispositions individuelles et confrontés à la réalité des contextes.

Mots-clés : citoyenneté, street-level bureaucracy, politiques sociales, travail social, Genève

Street-Level Citizenship: Wie die Staatsbürgerschaft durch ausserschulische Jugendpolitik in Genf gefördert werden soll

Zusammenfassung: Dieser Artikel analysiert die Konstruktion des Regierungsdiskurses über die gute Staatsbürgerschaft im Rahmen der Sozialarbeit. Basierend auf dem Fall der Genfer Stiftung für soziokulturelle Animation, welche vom Kanton beauftragt wurde, « aktive Staatsbürgerschaft zu fördern », verfolgt dieser Artikel zwei Ziele: erstens identifiziert er die vom Staat propagierte Norm von Staatsbürgerschaft. Zweitens, zeigt er auf, wie diese Norm von Sozialarbeitenden, die mit verschiedenen Kontexten konfrontiert sind und ihre eigenen Werte und Weltanschauungen vertreten, konkret umgesetzt wird.

Schlüsselwörter: Staatsbürgerschaft, Street-level bureaucracy, Sozialpolitik, Sozialarbeit, Genf

Street-Level Citizenship: The Promotion of Citizenship in Geneva's Extra-School Youth Policies

Abstract: This paper gives an account of the construction of the governmental discourse on good citizenship. It consists of an analysis of the Foundation for the socio-cultural animation appointed by the State of Geneva in order to “promote active citizenship.” On the one hand, this paper attempts to give an account of the norm of citizenship employed by the State. On the other hand, it examines how this norm is implemented on the ground by social workers with individual dispositions and facing different contexts.

Keywords: citizenship, street-level bureaucracy, social policy, social work, Geneva

* Université de Genève, Département de Science Politique et Relations Internationales, CH-1211 Genève, jerome.grand@unige.ch.

1 Introduction¹

Les politiques de promotion de la citoyenneté active constituent un domaine peu étudié en général ; et tout particulièrement au regard de leur mise en œuvre par les agents de terrain. C'est pourquoi nous proposons dans cet article d'appliquer une analyse inspirée de l'approche de la *street-level bureaucracy* à la mise en œuvre d'un objectif de promotion de la citoyenneté active. À travers une étude qualitative et ethnographique menée dans deux secteurs de la Fondation pour l'animation socio-culturelle genevoise (FASe), couvrant 15 communes du canton de Genève, nous examinons la formulation et la justification publique d'un objectif de promotion citoyenne, ainsi que sa mise en œuvre par des travailleurs sociaux au bénéfice d'une large autonomie professionnelle.

Dans un premier temps, nous proposons de prendre au sérieux le discours politique sur la citoyenneté. Nous nous intéressons à la formulation politique et programmatique de cet objectif de promotion de la citoyenneté. Avec quel référentiel de politique publique cet objectif est-il articulé ? Comment la « citoyenneté active » est-elle opérationnalisée dans le contrat de prestations et comment est-elle censée être mesurée ? Comment cette promotion de la citoyenneté est-elle justifiée par le discours public ? Comment l'État définit-il la figure du « bon citoyen » ?

Dans un deuxième temps, nous proposons aussi de prendre au sérieux les pratiques et les représentations des agents de terrain. Nous nous intéressons à la mise en œuvre de l'objectif de promotion citoyenne par des travailleurs sociaux au bénéfice d'une large autonomie professionnelle. Dans quelle mesure cette norme institutionnelle et juridique oriente-t-elle les représentations et l'activité quotidienne des travailleurs sociaux ? Est-elle comprise et appliquée de la même manière dans la rue, dans les centres de loisirs et les maisons de quartiers, dans les centres urbains et les campagnes ? Comment la norme juridique et institutionnelle s'articule-t-elle avec les normes et les valeurs de la profession, avec les représentations sur la citoyenneté et les valeurs propres aux travailleurs sociaux ? Enfin, dans quelle mesure cette articulation permet-elle de pluraliser les présupposés moraux de l'État sur la citoyenneté ?

Nous montrerons notamment que la norme de citoyenneté active, telle que conçue dans le discours public, donne lieu sur le terrain à des conceptions et des pratiques contrastées, plus ou moins éloignées de la norme officielle selon le contexte de travail, les représentations sur la citoyenneté et l'identité professionnelle mobilisées par les travailleurs sociaux.

1 Nous tenons à adresser nos sincères remerciements aux professeurs Matteo Gianni, Frédéric Varone et Pierre Lascoumes pour leurs précieuses remarques et leurs commentaires sur les versions antérieures de cet article, ainsi que Melis Akdag et Sarah Fiorelli pour leur relecture attentive. Nous remercions également les participants au Séminaire du Staff du Département de Science Politique et Relations Internationales de l'Université de Genève ainsi que les participants à la conférence doctorale du CRESPO de l'Université de Saint-Louis pour leurs questions pertinentes et leurs intéressantes suggestions.

2 Citoyenneté et politiques publiques

La citoyenneté légale peut être définie comme l'expression juridique du lien entre l'individu et l'État. Il s'agit donc d'un rapport défini en termes de droits et de devoirs empiriques (Marshall et Bottomore 1987; Schnapper 2000). Celui qui jouit du statut de citoyen possède un ensemble de garanties et de droits formels, inaccessibles à celui qui n'en bénéficie pas.

Au-delà de cette définition statutaire reflétant une réalité juridique, les citoyens des États libéraux sont constamment soumis à des représentations sociales qui enrobent cette citoyenneté statutaire de normes et de valeurs et qui véhiculent une image de ce que devrait être le « bon citoyen ».

La « bonne » citoyenneté est bien sûr un concept contesté politiquement, prenant des teintes particulières selon les postulats ontologiques et normatifs adoptés. À ce titre, Adrian Oldfield a notamment mis en évidence l'existence d'un antagonisme entre deux conceptions dominantes de la citoyenneté : une conception républicaine-civique, qui comprend la citoyenneté comme un ensemble de pratiques ou d'activités à travers lesquelles les individus, agissant pour l'intérêt public, démontrent qu'ils sont citoyens et une conception libérale, davantage centrée sur le statut de citoyen et qui conçoit l'individu comme un sujet autonome, un porteur intrinsèque de droits moralement antérieurs à la société (Oldfield 1990).

En ce qui concerne les discours politiques sur la citoyenneté, la littérature souligne la mobilisation de notions aussi diverses que le respect des règles de civilité, la mobilisation d'un sentiment d'appartenance locale, l'insistance sur l'engagement civique ou sur celui de l'exercice des droits juridiques attachés à la citoyenneté statutaire (Birnbaum et Leca 1991 ; Clarke 2009). En ce sens, les discours sur la citoyenneté effectuent un travail politique définissant un ensemble de comportements attendus du « bon citoyen ». Qu'on ne s'y trompe pas, cette expression vécue ne relève pas de la citoyenneté dans sa définition stricte. Elle n'a aucune base juridique et ne confère aucun statut légal. Elle relève du discours et des représentations, mais elle existe pourtant en tant que fait social structuré et structurant (Birnbaum et Leca 1991).

La littérature abordant le travail politique sur la citoyenneté s'attache principalement à déconstruire les discours gouvernementaux sur la citoyenneté, notamment dans les contextes français et britannique, et montre comment la citoyenneté est utilisée comme ressource cognitive dans le champ du travail politique ainsi que dans la mise en œuvre des politiques publiques (Constant 1998 ; Clarke et al. 2007 ; Gagné et Neveu 2009 ; Clarke et al. 2014). Ces études s'intéressent particulièrement aux effets des discours sur les récepteurs et soulignent le fait que ceux-ci les interprètent par le biais de ressources cognitives diverses. C'est le cas par exemple de l'étude de Clarke et al. (2007) qui s'intéresse à la réception du discours sur le « citoyen-consommateur », alors une notion-clé dans le projet de réforme des services publics du New Labour en Grande-Bretagne. Les résultats de la recherche mettent

non seulement en lumière une faible identification à cette identité, mais surtout ils mettent en lumière des sujets qui raisonnent et qui « s'appuient sur diverses ressources discursives, dont des compréhensions populaires de différents domaines, pratiques et relations institutionnelles » et soulignent l'importance « d'être attentif aux manières délibérées (et réflexives) par lesquelles les sujets assemblent des traces et les articulent les unes avec les autres, produisant ainsi des récits dont ils espèrent ou escomptent qu'ils soient plausibles ou convaincants » (Clarke 2007, 57).

Aussi, si la citoyenneté comprend l'éventail des tentatives étatiques pour définir et produire le citoyen idéal, elle n'en comprend pas moins également les « réponses négociées des acteurs sociaux à ces tentatives » (Bénéï 2005, traduit et cité dans Gagné et Neveu 2009, 16). Or dans la lignée des travaux de Michael Lipsky sur la *street-level bureaucracy* (2010 [1980]), on peut s'attendre à ce que cette interprétation de la norme gouvernementale se produise au sein même de l'État par le biais des acteurs de terrain en charge de la mise en œuvre des politiques.

Nous savons en effet depuis le début des années 1980 que la mise en œuvre des politiques publiques est dans une large mesure dépendante des choix et des décisions des agents de terrain confrontés à l'indétermination des cas individuels et au manque de ressources pour accomplir les tâches prescrites (Lipsky 2010 [1980]). Ce sont ces *street-level bureaucrats* qui donnent aux politiques publiques leur forme et leur contenu final.

Depuis, de nombreuses études empiriques se sont intéressées au « pouvoir discrétionnaire » des agents en charge de la mise en œuvre des politiques publiques dans des domaines aussi variés que les politiques migratoires (Spire 2008 ; Miaz 2017) et les politiques sociales (Dubois 1999 ; Buffat 2015). Ces études attestent qu'il existe toujours un pouvoir discrétionnaire, inévitable par sa nature et nécessaire pour répondre aux manques de ressources et aux contraintes de l'environnement. Il peut varier en degré, mais les agents de terrain ne procèdent jamais à une simple exécution technique, ils font ce qu'ils peuvent avec ce qu'ils ont, ils « bricolent » des pratiques sur la base de normes générales, du contexte spécifique, de leurs représentations et de leurs valeurs (Infantino 2010, 4). Au-delà des arrangements institutionnels nationaux et des structures organisationnelles spécifiques, la littérature souligne en particulier l'influence des caractéristiques individuelles et des conceptions personnelles des acteurs impliqués dans la mise en œuvre (Hupe et Buffat 2014, 552–553). En particulier, le genre (Wilkins 2007), la base sociale de recrutement (Avril et al. 2005), la culture professionnelle (Hupe 2012), l'étendue et la nature de l'expérience professionnelle (Evans et Harris 2004) et les croyances personnelles sur ce qui est juste ou injuste (Maynard-Moody et al. 2003) sont considérés comme les principaux facteurs explicatifs des variations de comportements. Ces études ne s'intéressent toutefois pas à la citoyenneté comprise comme un ensemble de valeurs et de pratiques organisant la société politique.

En somme, la littérature qui s'intéresse au travail politique sur la citoyenneté se concentre sur la réception des discours gouvernementaux par les sujets, alors que les études tenant compte de la mise en œuvre des politiques publiques par les agents de terrain, par contraste, ne l'abordent jamais sous l'angle de la citoyenneté. La littérature est donc actuellement très pauvre en ce qui concerne la co-construction de la norme de citoyenneté par les agents de l'État.

3 Méthodologie

3.1 Analyser la promotion de la citoyenneté active

Cet article cherche à mettre en évidence l'articulation qui existe entre des normes et conceptions prescrites par l'État en matière de promotion de la citoyenneté et des normes, représentations et pratiques portées par des agents de terrain. Ainsi, nous cherchons à savoir ce que « font » les agents de terrain de la norme de citoyenneté active.

Pour ce faire, nous nous intéressons au cas la FASE. Cette fondation de droit public, qui gère 47 structures socioculturelles sur le canton de Genève destinées à un public essentiellement âgé entre 12 et 25 ans, est en effet mandatée par l'État de Genève pour favoriser la citoyenneté active. Si cette fondation a depuis 1998 pour objectif la prévention et la promotion de la qualité de vie, c'est à partir de 2013 que sa collaboration avec l'État prend la forme d'un contrat de prestations et que celui-ci mentionne explicitement un objectif relatif à la citoyenneté active.

L'examen de la norme demande de s'intéresser au contenu de celle-ci et aux discours publics qui la justifient, ainsi qu'à son opérationnalisation dans le contrat de prestations. En particulier, nous examinerons le pouvoir discrétionnaire dans son acception juridique (Hupe 2013), compris comme la « marge de manœuvre laissée à la libre appréciation de l'administration » (Spire 2017, 92). Dans notre cas, ce pouvoir discrétionnaire résulte de la définition opérationnelle de l'objectif de promotion citoyenne qui lie contractuellement la FASE à l'État ainsi que des contraintes formelles auxquelles sont confrontés les agents de terrain.

L'examen de ce que nous appellerons « le sens localisé » de la norme demande quant à lui de s'intéresser aux représentations des travailleurs sociaux sur la citoyenneté, aux identités et aux pratiques pensées en lien avec ces représentations. En ce sens, nous appréhendons les pratiques en termes d'actes et de discours, mais aussi en tenant de comprendre le sens particulier que les animateurs attribuent à ces actes et ces discours (Yanow 1996; Côté-Boucher et al. 2014). Nous examinerons cette compréhension particulière en considérant que les activités des travailleurs sociaux sont orientées en fonction de règles juridiques plus que déterminées par elles (Weber 2003 [1922]) et nous nous baserons donc sur une acception sociologique du pouvoir discrétionnaire, compris comme « une réalité à établir et à analyser par

l'observation empirique» (Dubois 2012, 11). C'est ce que nous ferons au regard de la « tâche » spécifique de promotion de la citoyenneté qui incombe aux travailleurs sociaux (Buffat 2015, 80).

Pour cumuler ces deux examens, nous nous basons sur une étude menée dans le courant de l'année 2013 dans deux secteurs de la FASe et sur une analyse du contrat de prestations 2013–2016, des textes légaux, d'une dizaine d'entretiens semi-directifs (menés avec des responsables politiques et institutionnels, ainsi qu'avec des travailleurs sociaux) et d'une observation directe des pratiques pendant plus d'un an dans les équipes concernées au sein de la FASe. Les deux secteurs étudiés ont été choisis parce qu'ils sont connexes et regroupés sous un même espace administratif de la FASe, et qu'ils permettent de contraster des contextes de travail ruraux et suburbains.

Notre enquête de terrain nous a permis de dégager des conceptions types qui n'entretiennent pas toutes le même rapport avec la norme de citoyenneté active. Ces types ont été construits de manière inductive, sur la base de nos résultats de recherche. En ce sens, ils ne doivent pas être compris comme des idéaux-types, mais comme une synthèse de nos faits d'observation (Coenen-Huther 2003). Ils constituent des sens localisés que les travailleurs sociaux donnent à la promotion de la citoyenneté et à leurs pratiques professionnelles. Au nombre de trois, nous les qualifions en fonction de l'accent qui est mis sur l'un des « verbes de l'action publique » (Astier 2009a, 18) par les travailleurs sociaux pour définir leur rôle professionnel dans la promotion de la citoyenneté : « Activer le citoyen-acteur », « Intégrer le citoyen situé » et « Autonomiser le citoyen-sujet ». Ensemble ils constituent une gamme de positionnements et de pratiques, une « boîte à outils », qui aide les travailleurs sociaux à concrétiser leur rôle de promoteur de la citoyenneté dans des situations singulières (Watkins-Hayes 2009, 119).

Ces types nous permettent de répondre à deux questions centrales de nature très différente : qu'est-ce que les travailleurs sociaux « font » de la norme de citoyenneté active et comment expliquer l'émergence de sens localisés différents ?

La première question, centrale dans notre recherche, considère le pouvoir discrétionnaire comme un élément explicatif. Les types représentent à cet égard des positionnements différenciés par rapport à la norme de citoyenneté active. La seconde question considère quant à elle que le pouvoir discrétionnaire doit être expliqué (Hupe 2013). Les types représentent alors les produits (situés) des articulations entre la norme institutionnelle, le contexte d'interaction spécifique et les dispositions individuelles des travailleurs sociaux.

3.2 Street-level bureaucracy et animation socioculturelle

Si les travailleurs sociaux sont formellement considérés comme des *street-level bureaucrats* depuis l'étude inaugurale de Lipsky (2010 [1980], 11), il est toutefois important de tenir compte des statuts professionnels spécifiques des travailleurs

sociaux qui influencent tant la « nature » du pouvoir discrétionnaire que la « manière » dont il est géré (Evans 2011).

À ce titre, il est tout d'abord important de noter que le travail d'animation socioculturelle se caractérise en Suisse par une gouvernance décentralisée et multipartite, reposant sur des fondations de droit public et sur des associations privées subventionnées. Il existe donc des modes de fonctionnements et des usages propres à chaque organisation. En outre, d'une manière plus générale, le travail d'animation socioculturelle se réalise avec le bénéficiaire qu'il s'agit de faire progresser, d'émanciper et le produit du travail est logiquement dépendant de cette interaction particulière (Libois et Wicht 2004; Elatifi et al. 2014). Le travail d'animation peut donc difficilement être prescrit, mais plus encore il s'avère difficile d'observer, de mesurer et d'évaluer des pratiques professionnelles dont les effets sont souvent diffus et visibles à moyen et à long terme (Elatifi et al. 2014). En somme et pour reprendre les termes de Prottas, l'animation socioculturelle mobiliserait ainsi des acteurs au bénéfice d'une « faible conformité observable » (1979, 9).

Il en résulte que nous tiendrons compte dans notre analyse du statut professionnel particulier d'animateur et que nous préférons le terme d'« autonomie professionnelle » à celui de pouvoir discrétionnaire (Freidson 1984). Toutefois, nous ne concevons pas cette autonomie professionnelle comme l'équivalent d'une liberté de choix pour les animateurs (Lempert 1992). Comme les autres *street-level bureaucrats*, les animateurs aussi « bricolent » des pratiques et du sens; les structures FASE constituent ainsi des « espaces d'interaction de la mise en œuvre » de la politique publique (Infantino 2010, 4).

En particulier, on peut s'attendre à ce que la norme de citoyenneté active trouve des applications différenciées par les travailleurs sociaux relativement au contexte d'interaction spécifique dans lequel ils travaillent, ainsi qu'en fonction de leurs représentations personnelles et de leur identification professionnelle (Elatifi et al. 2014).

D'un point de vue sociologique, l'identité de l'animation socioculturelle, une profession aux pratiques multiples, est encore peu stabilisée (Chopart 2000). Elle se présente toutefois en Suisse comme un corps professionnel constitué depuis le début des années 2000². En outre la littérature souligne que les valeurs fondent les orientations de l'action des métiers de l'animation socioculturelle (Bouquet 2003). En Suisse romande, elles reposent sur un socle historique de valeurs lié à divers mouvements sociopolitiques, notamment l'éducation populaire française³ (Elatifi et al. 2014, 10–11). Les valeurs de solidarité, d'égalité démocratique et de renforcement du capital culturel des milieux populaires, ainsi que la valeur d'autonomie, privilè-

2 Notamment par le biais de la mise en place d'une formation en travail social de niveau tertiaire, proposant des spécialisations en éducation sociale, en service social et en animation socioculturelle; ainsi que par l'organisation du champ professionnel (Elatifi et al. 2014).

3 Celle-ci vise le « développement de l'individu, selon son parcours de vie, son environnement et une visée politique d'émancipation, désireuse d'instaurer une place et un espace de décision à chaque individu dans la société » (Elatifi et al. 2014, 10–11).

giant l'émergence « d'un sujet libre capable d'effectuer le plus lucidement possible ses choix », comptent parmi les valeurs centrales de l'animation socioculturelle qui orientent l'action (Bouquet 2003, 38–40). En ce sens, l'animation socioculturelle s'inscrit pleinement dans ce qu'Isabelle Astier caractérise comme une transformation « des cadres moraux de l'action publique », le passage de la notion de « travail sur autrui » à celle de « travail avec autrui », visant à aider l'individu à « construire son identité personnelle » et à « choisir sa vie » (Astier 2009a, 18). Si l'animation socioculturelle s'exerce donc dans « des domaines de pratiques multiples », elle maintient toutefois « des spécificités en termes de valeurs et de méthodologies d'intervention » (Della Croce et al. 2011, 3). C'est la raison pour laquelle les travailleurs sociaux qui font l'objet de cette étude seront spécifiquement qualifiés d'animateurs socioculturels (ci-après animateurs).

4 Analyse

4.1 La norme de citoyenneté active

La nouvelle constitution genevoise, entrée en vigueur en 2013, affirme à l'article 49 que « l'État contribue à la préparation à la citoyenneté » (RCG 2017). Si cet article constitutionnel est nouveau, qu'il garantit ce droit et affiche la volonté de l'État de le promouvoir, la législation cantonale est déjà dotée en la matière. Notamment, l'article 4 de la loi sur l'instruction publique définit « l'éducation civique » comme objectif de l'école publique (RCG 2015). La présence du terme « contribue » dans le texte constitutionnel laisse toutefois à penser que d'autres acteurs visent également à cette préparation à la citoyenneté. C'est notamment le cas des communes genevoises qui organisent chaque année, sous des formes variées, des promotions citoyennes à l'intention des jeunes de leur commune qui ont atteint leur majorité civique (Csutor et al. 2017). C'est le cas également de la FASE qui représente l'agent principal de l'État de Genève dans le domaine de sa politique extrascolaire de la jeunesse.

Le contrat de prestations 2013–2016, qui détermine les conditions-cadres du mandat entre la FASE et l'État de Genève, évoque l'objectif prioritaire suivant : « Favoriser une citoyenneté active, en offrant un cadre propice au renforcement du sentiment d'appartenance au tissu local, tout en permettant un engagement social de la population » (RCG 2013, titre III, art. 4). Cet objectif se réduit à quatre indicateurs mesurables (RCG 2013, annexe 1) :

- › journée de valorisation de l'engagement associatif (une journée sur tous les deux ans);
- › taux de contractualisation sur de projets entre des groupes de jeunes et des communes mettant à disposition des locaux en gestion accompagnée (80 %);

- › taux de centres et d'équipes participant activement à l'organisation de manifestations publiques (80 %);
- › existence d'une méthodologie en développement communautaire.

Il est important de souligner que l'objectif de promotion de la citoyenneté active n'est que très partiellement traduit par les indicateurs de performance proposés par le contrat de prestations. Ceux-ci sont relativement peu englobants et peu contraignants, ils ne concernent qu'une partie minimale des activités des animateurs et ils n'ont pas réellement de pouvoir coercitif dans la mesure où leur non-réalisation n'est pas sanctionnée. Les animateurs comme les responsables politiques et institutionnels en ont par ailleurs tout à fait conscience (Entretien 8 2013). L'institution elle-même souligne que chaque équipe « [...] est appelée à définir son action en fonction des particularités du contexte local tout en l'inscrivant dans le cadre de cette mission » (FASc 2017).

Interrogé sur cet objectif prioritaire, le Conseiller d'État genevois en charge du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, évoque un sentiment d'attachement à « la ville » qui est appelé à se matérialiser dans un engagement « hétérogène » (Entretien 7 2013). Le Conseiller d'État et le Secrétaire général de la FASc considèrent ainsi que les critères d'appartenance et d'engagement sont essentiels à la qualification de citoyen (Entretien 7 2013; Entretien 8 2013). Ils permettent à ce titre de tracer une ligne claire entre celui qui est jugé citoyen et celui qui ne l'est pas. Ainsi l'individu inactif, appartenant à « des catégories de gens qui ont choisi de se retirer du monde de la citoyenneté d'eux-mêmes » et qui ont fait le choix de « ne plus appartenir à la moindre association, à la moindre société qui défend des intérêts généraux et qui se prolonge par un retrait de la vie politique est de fait en dehors de la citoyenneté » (Entretien 7 2013).

Le Conseiller d'État cite en exemple l'engagement dans les conseils d'établissement des écoles primaires, dans les associations, des structures FASc et dans diverses formes de participation plus informelles comme « le fait de faire valoir ses revendications de locataire ou d'habitant » (Entretien 7 2013). Il s'agit de faire en sorte que les conceptions et les intérêts minoritaires – qui souvent ne peuvent pas s'exprimer via les droits politiques – trouvent une place dans la sphère publique par l'engagement des individus qui les composent. À ce titre la citoyenneté active est perçue comme une alternative à une citoyenneté légale jugée trop restrictive, un moyen « d'aller plus loin dans les droits » (Entretien 7 2013).

Cet accent s'explique en grande partie par un changement important de priorité politique pour l'État de Genève via la mise en œuvre en 2013 de la loi relative à la politique de cohésion sociale en milieu urbain (RCG 2013, art. 3). Cette politique, dite « politique de la ville »⁴, vise en effet à lutter contre « la superposition émergente des inégalités territoriales et sociales » en agissant de manière concrète et ciblée sur

4 En référence à l'ensemble des actions entreprises en Europe depuis le milieu des années 1970 et visant à lutter contre les phénomènes d'exclusion des populations urbaines défavorisées.

la qualité de vie dans les quartiers populaires (RCG 2012, 5). Comme l'explique le Conseiller d'État, ce référentiel d'action publique est déterminant dans l'objectif de promotion de la citoyenneté attribué à la FASe :

Je souhaite à travers le contrat de prestations qu'on ait des actions très fortes dans la lutte contre la montée des inégalités, la marginalisation et la précarisation des personnes qui en découlent et qui souvent en plus sont les personnes qui sont privées de la citoyenneté officielle mais qui peuvent être également privées des moyens d'expression et d'engagement. (Entretien 7 2013)

Le contrat mobilise donc une notion normative et substantielle de la citoyenneté, qui privilégie un modèle dans lequel le citoyen est enraciné dans sa communauté locale et engagé socialement. Cette norme est en outre prioritairement adressée aux populations précarisées, géographiquement concentrées dans certains quartiers et qui subissent des inégalités tant socioéconomiques que niveau sociopolitiques.

Cette norme de citoyenneté active et l'objectif qui vise à l'opérationnaliser ne sont certes pas étrangers aux pratiques et aux valeurs historiques de l'animation socioculturelle, dont l'axe central se positionne « sur l'émancipation citoyenne dans le sens d'instaurer une place et des espaces de décision participatifs au sein de la société civile » (Libois et al. 2011, 19). On peut même penser en ce sens que la pratique historique a forgé – au moins partiellement – les objectifs institutionnels de cette fondation partenariale. C'est toutefois la première fois que le référentiel de la politique de la ville est mobilisé par l'institution, et surtout, il s'agit de la première formulation explicite d'un objectif visant à favoriser la citoyenneté dans un contrat de prestations de l'État de Genève.

4.2 Mise en œuvre de la norme de citoyenneté active

Lors de nos entretiens et de nos observations participantes, on nous a narré et nous avons assisté à la mise en œuvre des objectifs prescrits. Nous avons assisté à des journées de valorisation de l'engagement associatif, notamment à une « semaine de la citoyenneté » organisée par une maison de quartier. Cette semaine comportait une soirée au cours de laquelle une vingtaine d'associations basées dans les communes alentour ont été invitées – des clubs sportifs en passant par le club alpin jusqu'à la ludothèque – pour qu'elles puissent présenter leur structure et leurs activités (Journal de bord 2013). Nous avons suivi les développements de projets de locaux pour jeunes, notamment dans les communes rurales (Journal de bord 2013) et nous avons participé à l'organisation de manifestations publiques – comme des vide-greniers, des grillades, des fêtes – conçues et réalisées en partenariat avec les habitants (Journal de bord 2013). Nous avons enfin été témoin de nombreuses interactions avec la sphère associative et interventions visant à apporter un soutien à ces associations (Entretien 2 2013 ; Journal de bord 2013). Toutefois, nous avons aussi constaté que ces finalités étaient poursuivies de manière très différente en fonction des contextes d'interaction,

des représentations sur la citoyenneté et des valeurs professionnelles auxquelles les animateurs s'identifient. Nous avons relevé trois types, qui se différencient selon les représentations et les pratiques professionnelles considérées comme pertinentes pour la promotion de la citoyenneté, et qui ont été construits sur la base (i) de la figure du « bon citoyen » mobilisée par les interviewés et (ii) des représentations et des pratiques professionnelles qui lui sont liées.

4.2.1 « Activer le citoyen-acteur »

Nous regroupons ici les propos de deux animateurs, Jean-Charles et Pierre⁵, qui travaillent tous deux dans la région suburbaine. C'est une région fortement urbanisée qui compte trois communes de plus de 10 000 habitants dont deux connaissent d'importantes poches de précarité économique et ont été sélectionnées comme zones d'intervention prioritaires pour la politique de cohésion sociale en milieu urbain (CATI-GE 2011).

La quarantaine, Jean-Charles occupe son poste de travailleur social hors murs depuis cinq ans. Son territoire professionnel est caractérisé par trois communes suburbaines et il est souvent confronté aux demandes – parfois contradictoires – des différentes autorités communales. Pierre est un trentenaire qui travaille dans une maison de quartier depuis douze ans et son discours s'inscrit dans le contexte de la transformation récente de la structure dans laquelle il travaille, passant de « centre de loisirs » à « maison de quartier ».

Pour ces animateurs, le citoyen est avant tout un acteur dans sa cité. Le lexique de l'activation est très présent, prédominant sur celui de l'appartenance, et les termes d'« action », d'« acte » et de « projet » sont très fréquemment utilisés. La citoyenneté est ainsi avant tout définie par le fait d'avoir une place active, comme c'est le cas ici pour Pierre : « pour moi la citoyenneté c'est que les personnes puissent trouver une place active au sein de la commune, qu'ils puissent dire, qu'ils puissent transmettre, qu'ils puissent s'accaparer, qu'ils puissent être acteurs de leur commune » (Entretien 2 2013). Ou encore : « il y a aussi l'idée, un moment donné de pouvoir rendre à la société ce qu'elle a pu nous donner par exemple, ou de participer à ce qu'elle soit vécue comme différente ou meilleure » (Entretien 3, 2013).

De l'avis de ces deux animateurs, seule une partie minime et spécifique de la population participe aux dispositifs participatifs mis en place par les services de l'État⁶. Cette partie de la population est décrite comme maîtrisant les « codes », déjà « active dans d'autres sphères » et d'un niveau socioéconomique relativement élevé. Ainsi Jean-Charles, évoquant son travail quotidien, s'étonne face à la population touchée : « [...] c'est des personnes qui connaissent le système, qui savent comment ça fonctionne, qui sont plutôt intéressées ». Et de s'interroger :

5 Dans le souci de préserver l'anonymat des personnes interrogées, tous les noms utilisés ici sont fictifs.

6 Notamment des séances participatives dans le cadre du programme cantonal « Agenda 21 ».

Est-ce que les codes, les clés et tout ce qui va avec, permettent aux autres populations de participer? [...] C'est sûr que de savoir parler, de savoir écrire, d'avoir des diplômes, d'avoir un boulot, un appartement et une famille ça aide [...]. Je vois sur le terrain que beaucoup de personnes en sont très loin et n'ont pas ça en tête. (Entretien 3 2013)

L'enjeu essentiel en termes de citoyenneté est alors de réduire les inégalités devant la participation :

Une société elle est en mouvement, donc elle doit permettre aux personnes d'en avoir conscience, de savoir où les choses se jouent d'un point de vue citoyen et d'y participer pleinement. Pour ça il faut quand même avoir des clés, connaître un peu les instances, les endroits où les choses se jouent. (Entretien 3 2013)

Évoquant son rôle dans le fait de favoriser la citoyenneté, Jean-Charles met l'accent sur sa fonction de relais et d'accompagnement qui passe par l'établissement d'un lien de confiance avec les individus :

[...] Être un relayeur ce serait de dire « écoutez, c'est là que ça se joue, je suis prêt à vous accompagner, je suis prêt à vous dire que c'est comme ça que ça se passe, je suis prêt même à être à vos côtés pour vous permettre de décoder certaines choses ». [...] Plus ils peuvent avoir confiance et être en lien et plus ils feront peut-être le pas d'y aller à mes côtés dans un premier temps et pourquoi pas tout seuls. (Entretien 3 2013)

Ainsi, pour ces animateurs, favoriser la citoyenneté des jeunes passe avant tout par le contact informel dans la rue (Journal de bord 2013). Il n'est pas question de locaux, de projets, mais simplement d'établir un lien, parfois d'offrir un petit job comme celui de distribuer des affiches pour une manifestation culturelle organisée par la commune (Journal de bord 2013). Une importante partie de l'action des animateurs passe ainsi par des échanges informels et les groupes de jeunes approchés sans un travail de lien préalable n'ont jamais donné de suite. Une fois ce lien créé, diverses actions sont mises en place pour tenter de permettre aux personnes en situation difficile ou qui n'en ont pas les ressources de s'engager pour la collectivité. L'équipe des animateurs dans laquelle travaille Jean-Charles a ainsi accompagné pendant plus d'une année le projet de voyage éducatif d'une petite association de jeunes de la région suburbaine, qui développe un projet de soutien scolaire dans un village au nord de l'Inde avec des jeunes en difficulté de 15 à 25 ans (Journal de bord 2013). Aujourd'hui, la plupart des jeunes qui sont partis se sont engagés et sont membres de cette association.

Ce premier type, que nous avons qualifié par l'expression « Activer le citoyen-acteur », est le plus proche de la norme de citoyenneté active. Le citoyen y est perçu comme un individu participant activement à la vie de la cité et la citoyenneté comme

un ensemble de pratiques ou d'activités (Oldfield 1990). Ce citoyen est considéré comme responsable envers la société et se doit de s'activer pour répondre de sa dette (Astier 2009a, 12). L'individu se doit d'être actif dans l'élaboration de son projet de vie professionnel, comme le citoyen se doit d'être engagé pour la société. Par ailleurs cette conception du citoyen se double d'une attention particulière à « un individu en maintenance, qu'il faut entretenir dans ses fonctions et qualités, sujet à révision lorsque se dressent des embûches sur son parcours » (Astier 2009b, 52). La figure de l'animateur qui est associée à cette conception de la citoyenneté est celle de l'accompagnateur (Astier 2009b, 52). L'animateur se doit de travailler avec le bénéficiaire sur les moyens de participation et de « décoder » les dispositifs participatifs pour les rendre accessibles aux populations les moins outillées. Il « accompagne » le citoyen afin de lui « donner les moyens de se maintenir en état, de demeurer actif ou de le redevenir » (Astier 2009b, 52). La promotion de la citoyenneté y est donc associée à un accompagnement individuel vers la citoyenneté dans une perspective d'activation.

Ce type est le produit particulier de l'articulation entre la norme de citoyenneté active, un contexte d'interaction proche du contexte-type, soit une région suburbaine composée de villes et identifiée comme zone prioritaire pour la politique de cohésion sociale en milieu urbain, et l'identité professionnelle « d'accompagnateur » mobilisée par les animateurs.

4.2.2 « Intégrer le citoyen situé »

Nous regroupons ici les propos d'un animateur sur la région rurale, Igor, et ceux du coordinateur de région, Michael, dont le secteur comprend notamment cette même région. Cette région est composée d'un ensemble de douze communes constitué par des villages n'excédant pas 5 000 habitants. Les communes de ce territoire connaissent de très faibles indices de précarité (CATI-GE 2011) et si les structures sociales et culturelles sont assez rares, la région dispose d'un fort tissu social et associatif. Nos interlocuteurs considèrent qu'ils travaillent dans une région où « tout le monde se connaît » et qu'il y subsiste une « notion d'appartenance à un groupe » (Entretien 6 2013 ; Entretien 5 2013).

Michael occupe son poste de coordinateur actuel depuis 2 ans. C'est un homme d'une cinquantaine d'années, qui a travaillé pour l'Hospice Général et qui a longtemps habité une commune de la région. Igor, la trentaine, occupe son poste depuis trois ans. Il était auparavant travailleur social hors murs dans un autre secteur et a fait ses armes en tant qu'éducateur spécialisé dans des foyers en France.

Pour ces animateurs, le citoyen est avant tout un individu constitué par sa communauté. Les expressions « prendre part », « se faire une place », « être intégré » sont prédominantes dans le lexique de l'activation. En ce sens, et si l'on reprend la définition énoncée par les intéressés, on peut dire que ces animateurs travaillent la citoyenneté dans sa dimension première d'appartenance.

La citoyenneté est ainsi définie en termes d'interrelation et l'acte citoyen se caractérise par le fait de prendre en compte le point de vue et la situation des autres. Igor nous dit ainsi : « la citoyenneté pour moi c'est vraiment le sens commun. [...] Savoir comment l'autre se situe, ce n'est pas réfléchir qu'en fonction de ses propres besoins individuels, de ses propres représentations. [...] C'est comment tu peux être sensible à ce que l'autre dit, aux interactions au final » (Entretien 1 2013).

Dans cette perspective, l'individu fait avant tout partie d'un groupe, inséré lui-même dans des rapports sociaux interdépendants avec d'autres groupes. Dans cette vision systémique assumée tant par Igor que par Michael, pour avoir une place active dans la cité, il faut avant tout qu'une place soit donnée par les autres membres de la communauté :

[...] C'est amener la réflexion sur quelle place a la jeunesse, donc quelle place prend la jeunesse mais quelle place aussi on lui donne par rapport aux communes. On part d'aprioris, par rapport aux jeunes c'est eux qui foutent la merde dans les fêtes, où là on ne parle pas de civisme mais plus de contrôle social. Si nous on fait bien notre boulot on peut justement amener cette notion de citoyenneté et montrer aussi l'intérêt que les jeunes ont à intégrer une fête de quartier ou à faire partie de la vie sociale et culturelle de leur commune. (Entretien 1 2013)

L'activité est aussi un objectif comme dans le précédent type, considérée comme constitutive de la citoyenneté, mais elle ne peut pas être du seul ressort de l'individu : « J'ai l'impression que la mobilisation de cette population-là se fait plus sur la reconnaissance des jeunes en tant qu'interlocuteurs, en tant que membres de la communauté » (Entretien 6 2013).

Pour ces animateurs, les pratiques considérées comme pertinentes pour la promotion de la citoyenneté sont celles qui ont trait au travail sur les représentations des uns et des autres, dans la finalité de donner une place à chacun. Qualifiant son rôle vis-à-vis de la citoyenneté, Igor nous dit ainsi : « [...] Quand tu discutes avec les voisins, avec les jeunes, avec les politiques, t'es confronté à des réactions un peu particulières ; tu te dois de remettre au centre cette préoccupation citoyenne et comment tu peux faire la place à chacun dans la cité » (Entretien 1 2013). En ce sens, la finalité de l'action des animateurs est l'« insertion des jeunes dans la société » et la promotion du « débat citoyen » (Entretien 1 2013).

Les animateurs vont ainsi à la rencontre des jeunes dans des lieux cachés – des marches d'escalier, sur un parvis de mairie durant la nuit (Journal de bord 2013) – et tentent d'organiser les jeunes et de les intégrer au reste de la communauté pour qu'ils deviennent des interlocuteurs de la commune, et trouvent une place reconnue dans celle-ci. Ils doivent travailler à la fois les représentations des jeunes et celles des tiers, dont les autorités communales.

Nous avons été témoin lors de nos observations participantes de la mise en pratique effective de ce rôle. Notamment nous avons suivi pendant plus d'un an l'équipe d'animateurs hors murs dans le processus d'organisation et de reconnaissance d'un groupe de jeunes d'une petite commune rurale de la région. Cette observation nous a mené vers des marches d'escalier cachées derrière le centre de loisirs où traînaient le soir les jeunes dans la pénombre jusqu'à un local – une année plus tard – situé dans le centre de la commune (Journal de bord 2013). Ce fut un long processus de rencontres et d'échanges qui a mené les autorités communales « à faire confiance » et à reconnaître ce groupe de jeunes comme une composante de la communauté. Ainsi sur cette même action, Igor déclare :

L'idée c'est aussi de les faire se rencontrer, donner une place aux jeunes, montrer que les jeunes peuvent être des citoyens en puissance et qu'on peut leur accorder une place dans la commune au travers de ce local-là. Et qu'en retour les jeunes peuvent aussi apporter des choses. (Entretien 1 2013)

Ce second type, que nous avons qualifié par l'expression « Intégrer le citoyen situé », représente une version adaptée de la norme de citoyenneté. Le citoyen y est également déterminé par le critère d'activité, mais cette exigence est nuancée par une vision systémique qui implique que l'individu n'est pas le seul responsable de son activation : pour avoir une place active dans la cité, il faut avant tout qu'une place lui soit octroyée par les autres membres de la communauté. En ce sens, cette conception souligne que le citoyen est « situé » et « constitué » par sa communauté et offre ainsi une alternative à la figure dominante du citoyen atomique et autonome (Oldfield 1990 ; Gianni 2010). Aussi la reconnaissance ne porte pas ici sur « l'individu concret » et sur son « utilité sociale » (Astier 2009a, 39), mais sur le groupe auquel il appartient. L'individu qui fait l'objet de l'intervention sociale n'est pas « un individu en maintenance », mais plutôt un individu qu'il faut « intégrer » en le rattachant à son « groupe d'appartenance » dans une logique classique d'intégration (Astier 2009a, 6). Son travail dépasse donc le « travail avec autrui » (Astier 2009a, 6) pour adopter une approche plus systémique de la problématique. La finalité reste toutefois l'activation, dans l'idée « d'apporter quelque chose à la commune », mais celle-ci n'est pas du seul ressort de l'individu et présuppose une reconnaissance préalable du groupe auquel cet individu appartient.

Ce type est le produit de la rencontre entre la norme de citoyenneté active et une région caractérisée par une « vie villageoise » et par un niveau très faible de précarisation ; un contexte très éloigné des configurations sociales sur lesquelles la norme a été pensée. Toutefois, la notion d'activation trouve ici un écho favorable dans les représentations sur la citoyenneté et l'identité professionnelle d'intégrateur suggérée par les animateurs.

4.2.3 « Autonomiser le citoyen-sujet »

Nous regroupons ici les propos de deux animateurs, Chantal et Alexandre. Alexandre est animateur depuis trois ans dans un centre de loisirs d'une petite commune rurale de moins de 5 000 habitants (CATI-GE 2011), mieux dotée que d'autres de la région en termes d'infrastructures sociales et culturelles. Il a auparavant occupé le poste de travailleur social hors murs dans ce même secteur cinq ans durant. À temps partiel, il est en outre thérapeute et comédien. La soixantaine, il est bientôt à la retraite. Chantal travaille dans un centre de loisirs, dans la région suburbaine, mais situé dans une zone résidentielle où fleurissent de petites villas et qui n'a pas été identifiée comme zone d'intervention prioritaire pour la politique de cohésion sociale en milieu urbain (CATI-GE 2011). La quarantaine, elle est engagée dans le centre de loisirs depuis 2011 où elle occupe la fonction de coordinatrice d'équipe.

Ces animateurs perçoivent avant tout le citoyen comme un individu capable de choix. Une importance particulière est donnée à la notion de « sujet ». Ils placent l'individu et sa liberté de choix concernant sa propre vie au cœur de la citoyenneté. Chantal, évoquant les activités du centre favorisant la citoyenneté, définit ainsi explicitement le citoyen comme un individu « capable de choisir » (Entretien 4 2013). Alexandre, allant tout à fait dans le même sens, définit quant à lui le fait d'être citoyen comme « le fait d'être partie prenante, reconnu comme une personne, non pas un objet mais un sujet dans la vie publique » (Entretien 5 2013).

Ainsi, selon Chantal, la citoyenneté peut se retrouver dans tous types d'activités du centre selon la forme que les animateurs y mettent, l'important se trouvant dans les choix liés à ces activités :

[...] Pour moi, offrir le choix et les aider à choisir fait déjà partie des prémices de la citoyenneté. C'est de leur apprendre le fait qu'ils vont pouvoir faire des choix, qu'ils ont le droit de faire des choix et qu'ils ont le droit de s'exprimer. Donc pour moi là il y a déjà de la citoyenneté. Elle est légère, mais on les considère déjà comme des individus. (Entretien 4 2013)

Chantal et Alexandre mettent l'accent sur la liberté, et notamment celle de refuser :

Un citoyen c'est un sujet. Si c'était un objet on ferait de lui ce qu'on veut. Donc c'est un sujet, un être qui pense, qui a la capacité de dire oui ou non, la capacité d'être d'accord ou pas, la capacité d'adhérer à un mouvement ou pas et surtout on pourrait rajouter une chose importante : la capacité de penser. (Entretien 5 2013)

Chantal cite ainsi en exemple le cas d'un jeune qui, estime-t-elle, a fait un acte de citoyenneté en refusant de signer le règlement du centre et en acceptant ainsi de s'en voir l'accès refusé (Entretien 4 2013).

De même, le lien que peut entretenir un groupe de jeunes avec une commune est présenté comme un moyen d'être reconnu, à titre individuel en tant que per-

sonne. Alexandre, évoquant la prise de contact entre des jeunes réclamant un local et les autorités, met ainsi l'accent sur la dimension de reconnaissance individuelle :

On parlait souvent « des ados » en disant les ados comme on dit « les Allemands », « les Suisses » [...] sans s'intéresser au fait qu'ils pouvaient être différents. Ce n'est pas tous les mêmes les ados. Et petit à petit, je pense que notre boulot, c'était de rappeler que les jeunes sont aussi citoyens de la commune, ils votent déjà donc ils élisent aussi le Maire. Ils ne sont pas toujours d'accord d'être considérés comme un groupe indistinct. Ils ont envie de se distinguer justement. Ils ont envie d'exister. Et donc je pense que tout ça a permis d'ouvrir un petit peu une brèche dans la participation citoyenne ». Et de conclure : « on dit les ados, là ils avaient des noms. » (Entretien 5 2013)

L'accent est mis en outre sur le fait que les animateurs sont des professionnels au service de l'association d'habitants, une position professionnelle vectrice de citoyenneté en soi (Entretien 4 2013). Ce soutien à l'action associative des habitants se traduit non seulement par un apport en termes de ressources, en apportant « un coup de main », mais également en termes de garantie de l'autonomie de cette action (Entretien 4 2013). Chantal considère ainsi que les injonctions de la FASE contrecarrent la liberté de choix du comité : « avant toute chose pour moi elle est là la citoyenneté. Après elle est court-circuitée sans arrêt [...] elle est court-circuitée parce qu'on va imposer à cette association des conditions, des projets à mettre sur pied. Et là on n'est plus dans la citoyenneté » (Entretien 4 2013). Le rôle de l'animateur est alors de servir de tampon entre l'institution et l'association en veillant à préserver la liberté de choix de cette dernière :

Mon rôle il est d'être attentive à ça et de dire « vous m'avez engagée pour protéger l'associatif, pour faire attention à ce que l'associatif fonctionne, donc même si vous êtes mon employeur c'est contre vous que je vais me retourner. Parce que c'est vous qui me dites de faire des trucs qui vont contre l'associatif ». Donc moi je suis un bouchon entre les deux. (Entretien 4 2013)

Le terme citoyenneté est alors utilisé comme une arme par les animateurs pour faire opposition à l'institution. Chantal déclare ainsi utiliser ce terme lorsque « les droits des gens sont bafoués » :

[...] Il ressort quand je suis fâchée parce que tout d'un coup le Secrétaire général inscrit l'association dans un projet sans être passé d'abord par le Comité, au nom du Département de l'instruction publique. Alors là je nomme la citoyenneté en disant « et puis l'article quatre du contrat de prestations par rapport à la citoyenneté? » (Entretien 4 2013)

Le terme d'engagement est ici totalement rejeté par les personnes interviewées (Entretien 4 2013 ; Entretien 5 2013). Interrogée sur l'absence de ce terme dans

ses propos, Chantal nous répond : « Non ! Non parce que t'as le droit d'être citoyen pour toi-même » (Entretien 4 2013). Concernant la condition d'activité, elle nous dit : « il a la possibilité de l'être. Il ne l'est pas forcément. Il a le choix. (Silence) Tu as le droit d'être citoyen et de ne pas être actif » (Entretien 4 2013).

Ce troisième type, qui renvoie à l'expression « Autonomiser le citoyen-sujet », représente une alternative à la norme de citoyenneté active. En percevant le citoyen comme un individu capable de choix, ce sens localisé rompt avec l'exigence d'activité et place l'engagement comme un choix parmi d'autres. Il se démarque ainsi des deux précédents types qui s'accordent sur la finalité de l'activation, même s'ils divergent sur les préalables et sur les moyens à déployer pour y parvenir.

La figure du citoyen mobilisée par les interviewés renvoie à un sujet autonome, porteur intrinsèque de droits et la citoyenneté à un statut qui garantit cette autonomie (Oldfield 1990). Elle renvoie à l'idée d'un individu « autonome capable de décider et d'agir par lui-même » (Astier 2009a, 15), « responsable de sa propre vie » et qui va devoir ainsi « trouver en lui-même les motifs de sa participation à la société » (Astier 2009a, 12). En outre, la reconnaissance est orientée sur l'« individu concret » dont il s'agit de reconnaître la singularité (Astier 2009b, 39–40).

Ces animateurs rejettent la notion d'activité et de renforcement du pouvoir d'agir et leur préfèrent celle d'autonomie individuelle et de capacité de choix, une valeur qui est également au cœur historique de l'animation socioculturelle en Suisse romande (Elatifi et al. 2014). Certains interlocuteurs utilisent d'ailleurs cette norme de citoyenneté alternative pour justifier leur inaction face à des demandes institutionnelles et politiques passant outre les comités associatifs.

À cet égard, il est intéressant de souligner que l'idéal d'un individu autonome peut aussi être mobilisé par les agents de terrain en réaction aux politiques d'activation. Dans le domaine des politiques de promotion de la citoyenneté, la volonté de construire l'individu et de constituer son autonomie (Astier 2009a, 13) peut ainsi aller de pair avec une justification de la passivité du citoyen. Force est de constater que ce choix de l'inactivité n'est que rarement considéré comme constitutif de l'autonomie des individus dans les politiques d'activation de l'insertion, de l'emploi ou de la formation.

Ce type est caractérisé par un contexte social qui n'est pas celui sur lequel a été pensée la norme de citoyenneté active, en outre et contrairement au précédent type, cette inadéquation de contexte est ici renforcée par un conflit entre la norme de citoyenneté active et les représentations sur la citoyenneté et l'identité professionnelle des animateurs centrées sur la valeur d'autonomie.

5 Conclusion

Notre analyse révèle que l'État véhicule une conception substantielle de la figure du « bon citoyen » dans sa politique extrascolaire de la jeunesse. La norme de citoyenneté active de type républicaine est prioritairement adressée aux populations précarisées et privilégie un modèle de citoyenneté dans lequel le citoyen est enraciné dans sa communauté locale et engagé socialement. Notre analyse souligne toutefois la large autonomie professionnelle des animateurs et le fait que le contrat de prestations propose des indicateurs de performance qui, s'ils doivent être pris au sérieux, ne traduisent que très partiellement la norme énoncée et les visions du discours public.

Notre analyse souligne également que la norme de citoyenneté active n'oriente que peu l'activité des animateurs et surtout, qu'elle y trouve des échos très différenciés. La norme de citoyenneté active se couple à différents degrés avec les autres normes auxquelles les animateurs sont confrontés les normes du contexte local, leurs propres représentations sur la citoyenneté, l'identité et les valeurs professionnelles auxquelles ils s'identifient. Ces arbitrages donnent lieu à une gamme de conceptions du rôle d'animateur dans la promotion de la citoyenneté se manifestant par des représentations et des pratiques très différentes. Les objectifs prescrits, à l'image de la mise à disposition de locaux pour les jeunes, font ainsi l'objet de cadres interprétatifs forts différents allant de la reconnaissance individuelle (le citoyen-sujet) à la reconnaissance collective (le citoyen-situé).

Dans le domaine de la promotion de la citoyenneté les pratiques des agents de terrain sont elles aussi le produit de normes institutionnelles et de variables sociales. Pour s'en rendre compte, il suffit d'élargir la notion de pratiques aux représentations sur les pratiques. On constate alors que les agents de terrain mobilisent eux aussi des ressources cognitives diverses pour donner sens à une norme, ici principalement puisées dans leur culture professionnelle et les valeurs en tension qu'elle renferme.

L'un dans l'autre, notre analyse révèle que si certains animateurs adoptent des pratiques et des discours sur la citoyenneté en ligne avec la vision institutionnelle, d'autres la nuancent dans une approche plus systémique et d'autres encore la rejettent pour lui préférer les notions de sujet et de liberté de choix. Ces variations donnent lieu à des conceptions types qui s'opposent, de manière plus ou moins subtile, à une norme de citoyenneté active de type républicaine, en contestant la pertinence de l'analyse individuelle ou en critiquant la relation supposée entre la citoyenneté et l'activité dans la sphère publique. À cet égard, la contestation de la norme présente dans le dernier type fait fortement écho à la position libérale d'une citoyenneté avant tout définie en termes de droits individuels, posant des limites à l'intervention de l'État. Elle s'appuie sur une valeur d'autonomie individuelle en tension avec la valorisation de l'activité citoyenne présente dans les autres types. L'autonomie professionnelle aurait ainsi la vertu cachée de permettre de pluraliser les présupposés moraux de l'État sur la citoyenneté.

6 Références bibliographiques

- Astier, Isabelle. 2009a. *Les nouvelles règles du social*. Paris : PUF.
- Astier, Isabelle. 2009b. Les transformations de la relation d'aide dans l'intervention sociale. *Informations sociales* 152(2) : 52–58.
- Avril, Christelle, Marie Cartier et Yasmine Siblot. 2005. Les rapports aux services publics des usagers et agents de milieux populaires : quels effets des réformes de modernisation ? *Sociétés contemporaines* 58(2) : 5–18.
- Bénéï, Véronique. 2005. *Manufacturing Citizenship: Education and Nationalism in Europe, South Asia and China*. Hove: Psychology Press.
- Birnbaum, Pierre et Jean Leca (éds). 1991. *Sur l'individualisme : Théories et méthodes*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Bouquet, Brigitte. 2003. *Éthique et travail social*. Paris : Dunod.
- Buffat, Aurélien. 2015. When and Why Discretion Is Weak or Strong: The Case of Taxing Officers in a Public Unemployment Fund. Pp. 79–95 in *Understanding Street-Level Bureaucracy*, édité par Peter Hupe, Michael Hill et Aurélien Buffat. Bristol: Policy Press.
- CATI-GE (Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève). 2011. *Analyse des inégalités dans le canton de Genève*. Genève : Université de Genève, http://cati-ge.ch/files/9214/1933/6508/CATI-GE_Rapport_CohesionSociale_2011.pdf (27.11.17)
- Chopart, Jean-Noël. 2000. *Les mutations du travail social : dynamiques d'un champ professionnel*. Paris : Dunod.
- Clarke, John. 2009. Parler de citoyenneté : discours gouvernementaux et vernaculaires. *Anthropologie et Sociétés* 33(2) : 43–62.
- Clarke, John, Kathleen Coll, Evelina Dagnino et Catherine Neveu. 2014. *Disputing Citizenship*. Bristol: Policy Press.
- Clarke, John, Kathleen Coll, Evelina Dagnino et Catherine Neveu. 2007. *Scales of Citizenship*. Rapport final pour le PIEA, FMSH-Columbia University. Paris : Fondation Maison des sciences de l'homme.
- Coenen-Huther, Jacques. 2003. Le type idéal comme instrument de la recherche sociologique. *Revue française de sociologie* 44(3) : 531–547.
- Constant, Fred. 1998. *La citoyenneté*. Paris : Montchrestien.
- Côté-Boucher, Karine, Federica Infantino et Mark Salter. 2014. Border Security as Practice: An Agenda for Research. *Security Dialogue* 45(3): 195–208.
- Csupor, Isabelle, Maxime Felder et Laurence Ossipow. 2017. Scène et coulisses des cérémonies d'accession à la majorité civique et civile à Genève. *Ethnographiques.org* 33, <https://www.eesp.ch/laress/publications/detail/publication/scene-et-coulisses-des-ceremonies-daccession-a-la-majorite-civique-et-civile-a-geneve/> (20.06.17).
- Della Croce, Claudia, Libois Joëlle et Mawad Rima. 2011. *Animation socioculturelle – Pratiques multiples pour un métier complexe*. Paris : L'Harmattan.
- Dubois, Vincent. 2012. *Le rôle des street-level bureaucrats dans la conduite de l'action publique en France*. HAL, archives-ouvertes, https://www.researchgate.net/profile/Vincent_Dubois2/publication/281534747_Le_role_des_streetlevel_bureaucrats_dans_la_conduite_de_l'action_publique_en_France/links/563c7ad308ae34e98c49f683.pdf (20.06.17)
- Dubois, Vincent. 1999. *La vie au guichet : relation administrative et traitement de la misère*. Paris : Economica.
- Elatifi, Ulrike, Joëlle Libois, Basile Perret et Danièle Warynski. 2014. *Évaluation participative des actions de l'animation socioculturelle : le défi de la qualité*. Genève : HETS.
- Evans, Tony. 2011. Professionals, Managers and Discretion: Critiquing Street-Level Bureaucracy. *British Journal of Social Work* 41(2): 368–386.

- Evans, Tony et John Harris. 2004. Street-Level Bureaucracy, Social Work and the (Exaggerated) Death of Discretion. *British Journal of Social Work* 34(6): 871–895.
- Fondation pour l'Animation socioculturelle genevoise (FASe). 2017. *Mission*. Genève: FASe, <http://fase.ch/wp-> http://fase.ch/?page_id=100 (20.02.17)
- Freidson, Eliot. 1984. The Changing Nature of Professional Control. *Annual Review of Sociology* 10(1): 1–20.
- Gagné, Natacha et Catherine Neveu. 2009. Présentation: l'anthropologie et la « fabrique » des citoyen-netés. *Anthropologie et Sociétés* 33(2): 7–24.
- Gianni, Matteo. 2010. *Multiculturalisme et intégration: pour une conception processuelle et différenciée de la citoyenneté*. Thèse de doctorat, Département de science politique et relations internationales, Université de Genève, Suisse.
- Hupe, Peter. 2013. Dimensions of Discretion: Specifying the Object of Street-Level Bureaucracy Research. *Recht und Management* 6(2): 425–440.
- Hupe, Peter. 2012. Autonomy in Health Care Practice: A Paradise Lost? Pp. 37–50 in *The Reform of Health Care*, édité par Helen Dickinson et Russell Mannion. Londres: Palgrave Macmillan.
- Hupe, Peter et Aurélien Buffat. 2014. A Public Service Gap: Capturing Contexts in a Comparative Approach of Street-Level Bureaucracy. *Public Management Review* 16(4): 548–569.
- Infantino, Federica. 2010. La frontière au guichet. Politiques et pratiques des visas Schengen à l'Ambassade et au Consulat d'Italie au Maroc. *Champ pénal* 7: 1–22.
- Lempert, Richard. 1992. Discretion in a Behavioral Perspective: The Case of a Public Housing Eviction Board. Pp. 185–231 in *The Uses of Discretion*, édité par Keith Hawkins. Oxford: Clarendon Press.
- Libois, Joëlle, Ulrike Elatifi, Basile Perret et Danièle Warynski. 2011. *Déclaration de l'animation socioculturelle. Affirmer une continuité historique et affronter les défis actuels*. Genève: HETS.
- Libois, Joëlle et Wicht Laurent. 2004. *Travail social hors murs. Créativité et paradoxes dans l'action*. Genève: ies édition.
- Lipsky, Michael. 2010 [1980]. *Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Service*. New York: Russell Sage Foundation.
- Marshall, Trevor et Tom Bottomore. 1987. *Citizenship and Social Class*. Chicago: Pluto Press.
- Maynard-Moody, Steven Williams et Michael Craig Musheno. 2003. *Cops, Teachers, Counselors: Stories From the Front Lines of Public Service*. Ann Arbor: University of Michigan Press.
- Miaz, Jonathan. 2017. From the Law to the Decision: The Social and Legal Conditions of Asylum Adjudication in Switzerland. *European Policy Analysis* 3(2): 372–396
- Oldfield, Adrian. 1990. Citizenship: An Unnatural Practice? *The Political Quarterly* 61(2): 177–187.
- Prottas, Manditch. 1979. *People Processing: Street-Level Bureaucrat in Public Service Bureaucracies*. Lexington: Lexington Books.
- RCG (République et Canton de Genève). 2017. Constitution de la République et Canton de Genève. Genève: État de Genève, https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_a2_00.html (20.02.17).
- RCG (République et Canton de Genève). 2015. Loi sur l'instruction publique. Genève: État de Genève, https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_c1_10.html (20.02.17).
- RCG (République et Canton de Genève). 2013. Contrat de prestations FASe-État pour les années 2013 à 2016. Genève: État de Genève, http://fase.ch/wpcontent/uploads/2017/01/CP_Etat-Fase2013_2016_Version_signee.pdf (20.02.17).
- RCG (République et Canton de Genève). 2012. Loi sur la politique de cohésion sociale en milieu urbain du 19 avril 2012 (L10823; A270). Genève: État de Genève, https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_A2_70.html (20.06.17).
- Schnapper, Dominique. 2000. *Qu'est-ce que la citoyenneté*. Paris: Gallimard.
- Spire, Alexis. 2017. Comment étudier la politique des guichets? *Migrations Société* 167(1): 91–100.

- Spire, Alexis. 2008. *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*. Paris: Raisons d'agir.
- Watkins-Hayes, Celeste. 2009. *The New Welfare Bureaucrats: Entanglements of Race, Class, and Policy Reform*. Chicago: Chicago Press.
- Weber, Max. 2003 [1922]. *Économie et société* (2). Paris: Pocket.
- Wilkins, Vicky. 2007. Exploring the Causal Story: Gender, Active Representation, and Bureaucratic Priorities. *Journal of Public Administration Research and Theory* 17(1): 77–94.
- Yanow, Dvora. 1996. *How Does a Policy Mean? Interpreting Policy and Organizational Actions*. Washington: Georgetown University Press.

Costs, Risks and Responsibility. Negotiating the Value of Disabled Workers Between Disability Insurance and Employers

Eva Nadai*, Anna Gonon*, and Fabienne Rotzetter*

Abstract: Drawing on the theoretical framework of the Economics of Convention this paper analyses the employment of people with disabilities as a valuation process. Based on case studies and interviews in business companies and disability insurance offices, it explores how employers and disability insurance determine the value of disabled workers. Inasmuch as employers are not willing to adapt performance standards, job design and work organisation, disability insurance attains individual exceptions for its clients at best, while disabling standards remain intact.

Keywords: work integration, disability insurance, sociology of conventions, valuation

Kosten, Risiken und soziale Verantwortung. Die Bestimmung des Werts von behinderten Arbeitskräften zwischen Invalidenversicherung und Arbeitgebern

Zusammenfassung: Der Beitrag analysiert die Beschäftigung von Behinderten aus konventionentheoretischer Perspektive. Auf der Basis von Fallstudien und Interviews in Unternehmen und IV-Stellen wird untersucht, wie Arbeitgeber und die Invalidenversicherung den Wert behinderter Arbeitskraft bestimmen. Insofern Arbeitgeber nicht dazu bereit sind, Stellenprofile, die Arbeitsorganisation oder Leistungsstandards anzupassen, kann die IV höchstens Ausnahmen für ihre Klientel erwirken, nicht aber behindernde Standards verändern.

Schlüsselwörter: berufliche Eingliederung, Invalidenversicherung, Konventionensoziologie, Bewerten

Coûts, risques et responsabilité sociale. L'évaluation des travailleurs en situation de handicap entre assurance-invalidité et employeurs

Résumé: L'article se propose d'analyser l'emploi des travailleurs en situation de handicap dans la perspective de l'économie des conventions. Sur la base d'études de cas et d'entretiens menés dans des entreprises et des offices de l'assurance-invalidité, cet article explore comment les employeurs et l'assurance-invalidité (AI) déterminent la valeur de la main-d'œuvre en situation de handicap. Dans la mesure où les employeurs ne sont pas disposés à modifier les tâches, l'organisation du travail ou le niveau d'exigences, l'AI parvient au mieux à des exceptions pour ses clients, alors que les standards handicapants restent inchangées.

Mots-clés: insertion professionnelle, assurance-invalidité, sociologie des conventions, évaluation

* Hochschule für Soziale Arbeit, Fachhochschule Nordwestschweiz, CH-4600 Olten, eva.nadai@fhnw.ch, anna.gonon@fhnw.ch, fabienne.rotzetter@fhnw.ch.

1 Introduction

Disability policy faces a fundamental challenge: On the one hand, disability studies convincingly demonstrate that the economic logic of the labour market is a prime source of the social exclusion of people with disabilities (Oliver 1990; Wansing 2005). On the other hand, labour market inclusion is the pivotal goal of disability policy, because employment is seen as the hallmark of “normality,” citizenship and social inclusion (Bösl 2009; Probst et al. 2016). Therefore, *employers*, as the gatekeepers of the labour market, are repeatedly identified as key actors for disability policy who are to be addressed with instruments such as financial incentives, support services, legal obligations and antidiscrimination legislation. Incentives and support rely on economic cost-benefit calculation, whereas prescriptive and proscriptive laws imply that economic logic alone is not sufficient to mobilise employers for the normative goal of social inclusion. However, empirical evidence on the effectiveness of these policy instruments is inconclusive (Clayton et al. 2012). Research on employers’ attitudes and practices shows that the work capacities of workers with impairments and the fit between capacities and available jobs are among employers’ foremost concerns. Furthermore, lack of experience with disabled workers and lack of information about or access to available support services and resources leads to insecurity in dealing with disability-related issues of hiring and retention (Baumgartner et al. 2004; Prins 2014). Yet, research on employers’ behaviour is often descriptive (Shaw et al. 2014) and treats the observed behaviour as a black box. For example, the studies note employers’ judgments about disabled workers’ productivity or concerns about the fit between capacities and jobs but do not probe such concepts. Rather, productivity or fit are regarded as objective facts. Inasmuch it is a central tenet of disability studies that disability is the product of *socially constructed* barriers and categorisations (Thomas 2007), concepts like productivity, performance or fit cannot be taken as explanations but must be examined for their implicit assumptions, value judgments and workings.

The emerging sociology of valuation and evaluation offers a useful theoretical starting point for such an analysis by focusing on the social processes involved in producing, assessing and institutionalising value judgments (Lamont 2012; Krüger and Reinhart 2017). In this view value is not an inherent feature of an object but a complex accomplishment involving specific technologies of evaluation, criteria, conventions, instruments, etc. Moreover, respective theoretical approaches demonstrate the “actual or potential heterarchy, multidimensionality, or plurality of criteria/grammars of valuation and evaluation” (Lamont 2012, 207). From this perspective, the employment of disabled people may be first and foremost conceptualised as an *issue of valuation*, both in the sense of attributing worth to this category of (potential) workers and of assessing how particular persons are evaluated within specific frameworks of valuation. How do employers actually determine the value

of disabled workers within the context of a given enterprise and to what extent is this value dependent on how workers fit into the particular work organisation? And how do policy instruments interact with organisational valuation? This paper examines these questions based on empirical data from ethnographic case studies and interviews in business companies and disability insurance offices in Switzerland.¹ The study draws on the theoretical framework of the Economics of Convention to analyse the “dispositives of evaluation and coordination” (Diaz-Bone 2009, 187) deployed by employers with regard to recruitment and job retention, as well as the strategies of disability insurance, namely how policy instruments are brought into play and used on the ground.

In Switzerland, recent reforms of the Disability Insurance Act in 2008 and 2012 have reinforced the focus of this mandatory social insurance on labour market inclusion. New policy instruments were introduced, for example incentives for employers such as wage subsidies, experience-rated social insurance premiums and a variety of work trials. Moreover, active job placement as well as job coaching services by cantonal disability insurance offices were expanded and made available to people whose eligibility for a disability pension has not yet been decided. Wage subsidies are offered for a maximum period of six months to cover the adjustment period of newly hired disabled workers; they are only granted for regular employment. In contrast, temporary work trials are used to test the work capacity of insurance clients in the realistic setting of a “normal” job as opposed to sheltered workshops.² For businesses, they constitute free labour because the worker receives disability insurance benefits (daily allowances) instead of a wage. Moreover, the employer is not obliged to offer regular employment after the trial. However, the reforms of disability insurance did not revoke the long-standing political consensus in Switzerland that businesses should not be forced to employ disabled people (Canonica 2017) – there are still no statutory employment quota or duties regarding rehabilitation and workplace adjustment for employers. The 5th reform of the Disability Insurance Act, effective since 2008, introduced an article which only states that employers “cooperate actively” with Disability Insurance and make a “reasonable effort” to contribute to rehabilitation (Art. 7c). Likewise, anti-discrimination legislation is mild: The Disability Discrimination Act mainly pertains to questions of accessibility to buildings, public transport and services; labour law does prohibit discrimination but the burden of proof lies with the discriminated person.

Before we present our empirical data on the perspectives of employers (4.) and on the strategies of disability insurance (5.), we will give a brief overview of the theoretical framework (2.) and our data and methods (3.). First, a preliminary

1 The research was funded by the Swiss National Science Foundation (grant 153638) as part of the interdisciplinary project “Labour market integration between disability insurance and economy. Institutional change of conventions and practices of the employment of the disabled.”

2 The law specifies different types of work trials depending on the work capacity of clients, context and purpose of the trial. In practice, the different types are used rather indiscriminately.

note on terminology is required. In our research fields the term “disabled” is rarely used. Disability insurance staff speaks of the “insured,” sometimes of “clients” when referring to the beneficiaries of their services. Legally, in the context of the insurance, disability is defined by diminished earnings capacity of a specified degree due to medically certified lasting or long-term health impairments affecting work capacity. Thus, it is conceptualised in terms of the medical model of disability as biologically caused individual deviance from the norm of being able to work (Thomas 2007, 12; Tabin et al. 2016). Insofar it is seen as a reversible condition (Probst et al. 2015), which can be overcome by individual effort and with the support of disability insurance which may remove social obstacles like the prejudices or ignorance of employers or material obstacles in the workplace, the category also contains aspects of the social model of disability. The employers in our study were primarily preoccupied with performance “deficits” which could be attributed to health problems, particularly to so-called “long-term illness.” The emphasis was on the functional effects on work capacity, while the kind of impairment did not matter. Indeed, our informants claimed not to bother about impairments which do not affect performance.³ As ethnographic observers, we adopt our research subjects’emic perspectives for the purpose of this study. Thus, in the business field we focus the handling of workers whose “low performance” is associated with health problems, and in the disability insurance field we examine the attempts to integrate clients who are entitled to occupational integration measures. We use “disabled” as an umbrella term for people who fall into these categories and we do not distinguish between chronic illness and disability (see Thomas 2007, 14).

2 Valuing (disabled) workers: theoretical framework

According to cost-benefit logic, employing disabled workers seems irrational, because it is assumed that they are less “productive” than the average worker, hence their employment is not profitable. The argument implies that businesses act according to strict market logic only. From the theoretical perspective of the Economics of Convention (EC) this is a limited view. The focus of EC is on the problem of coordinating economic action in face of the “cognitive indeterminacy” of social situations (Eymard-Duverney 2002, 62). It starts with the premise that in most situations there is a plurality of rationales for assessing and justifying the value of actors, actions and objects. These rationales (“conventions”) are anchored in overarching societal “orders of worth” and provide actors with principles of equivalence and “tests” to make contextually appropriate judgments on the value of social objects (Diaz-Bone 2015). Convention-based coordination in organisations is enabled by

3 In light of research on discrimination and the precarious labour market inclusion of disabled people, such statements seem somewhat self-delusory.

an infrastructure of socio-cognitive and material “forms,” such as standardisations, classifications, norms, material equipment and the like, which generalise and stabilise relations and processes (Thévenot 1984). In addition to forms generated within a company (e.g. specific work organisation or management tools) there are also externally created “state forms” (Thévenot 1984, 25 f.), which are valid beyond the individual company. With respect to our research topic, the regulations of labour law or social insurance constitute relevant state forms by specifying, for example, periods of notice in case of sickness or duration of sickness pay and the like, which assign responsibility to employers and/or the welfare state.

The premise of the plurality of conventions in a given situation implies that economic organisations are inevitably confronted with tensions between different orders of worth and disagreements on which convention is appropriate for an assessment (Thévenot 2001, 410). According to Thévenot firms are “compromising device(s) (...) involving at least the *market* and the *industrial* modes of coordination” (Thévenot 2001, 411). In the market convention value is determined by short-term calculations of demand and supply, as well as costs and benefits. In this framework the value of a worker is dependent on his or her contribution to productivity and profit. The industrial convention values predictability, long-term planning and efficient cooperation, and its main mode of coordination rests on standardisation. From this perspective, the value of the worker resides not so much in individual productivity but in his or her fit into an efficient division of labour. As we will show, in our study in addition to the market and the industrial conventions the domestic convention proved to be particularly relevant. This convention is shaped by closeness, custom and relations of authority (Thévenot 2001, 414). Here the worth of a person is determined by his or her position in networks of interdependencies, loyalties and trust (for an overview of conventions see Diaz-Bone 2015, 139–153).

In the realm of employment, (prospective) workers are evaluated and ranked in practical tests (Bourguignon and Chiapello 2005, 659 ff.). In order to be accepted as legitimate, trials must proceed according to rules and criteria that have been defined before the actual testing and that refer to overarching equivalence conventions. Empirically, recruiting criteria or employee appraisals often comprise ambivalent or contradictory measures stemming from different evaluative logics, and these are constructions which define quality in the very process of measuring it (Eymard-Duvernay 2008; Nadai and Maeder 2008; Kozica and Brandl 2015). Trials can occur at different moments of the employment relation. First, a job seeker has to pass the test of job application and meet the criteria constructed by the specific company for the specific job. Second, there are the regular performance appraisals on the job. Especially pertinent to the employment of disabled people is a third kind of test, namely the (recurrent) reassessment of work capacity in case of long-term illness or accident, which may result in job retention or dismissal. In medium sized and large companies, evaluation processes are structured by managerial forms such as

recruiting procedures, performance appraisal systems and health management tools defining rehabilitation processes and time spans.

3 Data and methods

The analysis presented here is based on empirical data collected by means of participant observation, semi-structured qualitative interviews and documents in cantonal disability insurance offices and in business enterprises. We conducted in-depth case studies in two disability insurance offices and two business companies, which were complemented by data from additional disability insurance offices and businesses (see overview in Table 1).

Table 1 Overview of design and data

Research field disability insurance	Research field business companies
In-depth case studies in 2 cantonal disability insurance offices: – participant observation – interviews (n = 14) – documents	In-depth case studies in 2 large companies: – participant observation* – interviews (n = 13) – documents
Interviews in 5 additional cantonal offices (n = 5)	Interviews in 13 additional companies (n = 19) One-time observations in 20 additional companies
Total: 7 cantonal offices involved 19 interviews	Total: 35 companies involved 32 interviews

*Observation in one of the companies only.

In Switzerland, disability insurance is regulated through federal law, while pension administration and occupational integration services are operated by 26 cantonal disability insurance offices. Due to this federalistic organisation, cantonal disability insurance offices vary regarding organisational structures, integration practices and cooperation with employers (Guggisberg et al. 2008; Bolliger et al. 2012; Geisen et al. 2016). For the case studies we selected a large office with 140 integration and job placement specialists and, as a contrasting case, a much smaller agency with 16 integration officers. Participant observation was focused on interactions between disability insurance staff and employers (e. g. meetings during work trials to discuss a client's rehabilitation progress, networking event for employers and the like). In additional cantonal offices, interviews with the heads of the respective integration departments were conducted.

In the economic field, the case studies took place in two large companies (pharmaceutical industry, private insurance), which both have formal structures and management processes to handle disability in the workplace. Additional companies were involved with interviews and/or one-time observations. These observations took place in the course of fieldwork in disability insurance offices, which, as mentioned above, centred on interactions with employers. The sample covers a wide range of industries; with respect to size roughly two thirds of the companies are SMEs and the rest are large enterprises with more than 1 000 employees. In businesses, the focus was on performance problems which were perceived to be health-related. In fact, job retention turned out to be a much more salient topic for our informants than recruiting new employees with known disabilities. Consequently, we had no access to the actual recruiting process, which limits the scope of our study in this respect.

Data collection and analysis followed the grounded theory methodology of theoretical sampling, constant comparison and iterative-cyclical intertwining of data collection and analysis (Strübing 2014). For data analysis, the techniques of open, axial and selective coding according to Strauss and Corbin (1990) were used.

4 Valuing disabled workers: employers' practices

When asked about performance assessment in her company, the head of social counselling of a large retailer laughed and said: "Well, performance is quantified, qualified, and it's sympathy!" This statement captures well the basic indeterminacy of productivity in most jobs. It is often difficult to define a measurable product and to specify the individual contribution to production within a highly developed division of labour. In talking about employees' productivity limits, supervisors sometimes gave quantitative estimates of a person's capacity, stating for example "Mr Karlen brings about 70% of the performance of an apprentice and perhaps 50% compared to other employees."⁴ Such a sweeping statement may be elaborated by specifying in what regards the employee underperforms. For instance in the case cited, the supervisor, Walter Joseph, added that the problem with Urs Karlen – a former teacher with bipolar disorder, who was tested as an apprentice shop assistant in a supermarket – was not so much that he was slower than others but that he was "below average regarding self-management." Furthermore, Mr Karlen was "unable to work under pressure" and scored "very low on problem solving." As Mr Joseph later explained in an interview, he was not willing to employ Mr Karlen as a regular apprentice:

Frankly, no one really waits for these people, because in the end the cost-benefit-ratio doesn't work out. (...) 70% [of an apprentices' performance]

4 All personal names are pseudonyms. Quotations are from either observational fieldnotes or interviews.

is just not good enough, I can get ten other people who bring me 100% right from the start.

Productivity criteria vary between the companies and between specific jobs, but beyond such differences we found remarkable similarities in the evaluation of disabled employees. They were described as being too slow, working “in their own rhythm,” being unable to perform all the tasks of their jobs, needing more instructions and guidance than others and showing strong fluctuations regarding their performance level. Deficiencies were articulated with reference to both the market and the industrial convention. In quantitative terms, disabled workers were perceived as less productive, thus less profitable than non-disabled people. With respect to efficiency they may be seen as “cogs that block the machine,” as a manager stated. Furthermore, working “in one’s own rhythm” disrupts the smooth coordination of work, thereby compromising the values of efficiency and reliable planning of the industrial convention. The precise nature of a health problem did not matter as much as its consequences for the coordination of work.

In small businesses, such assessments are based on informal personal observations of supervisors. In contrast, large companies use formal performance appraisal systems with predefined indicators and processes as paradigmatic tests (Bourguignon and Chiappello 2005). Both, formal systems and informal assessments have to delimit sufficient from insufficient performance and these assessments are ultimately based on the concept of an abstract “ideal worker” delivering a standard performance (Foster and Wass 2013). The authors claim that Post-Fordist work organisation stressing flexibility, multi-tasking and interchangeability, as well as the general intensification of work, are detrimental to disabled employees, who may be perfectly capable of performing a particular task but may not be able to meet the demands of increasingly complex and high-pressure jobs (Foster and Wass 2013, 708). The standards vary for different jobs and skill levels, but lack of flexibility and of stamina for the average full work day and week were seen as major problems in most cases (see also Abberley 2002, 130).

Assessing productivity is comparative by nature: Employees are measured against the yardstick of the standard performance of the ideal worker and, moreover, they are compared to each other. Formal appraisal systems are structurally based on the assumption of inequality following the Gaussian normal distribution (Nadai and Maeder 2008). Thus, they are designed to rank employees and are sometimes accompanied by explicit policies regarding the expected percentages of very good or of insufficient performance (Nadai and Maeder 2008; Kozica and Brandl 2015) – a policy known as “forced ranking” in two of the large firms of our sample. In this way, the managerial format systematically generates the category of low-performing employees. The policy of forced ranking puts disabled people at risk, because – as an HR manager suggested – employees with long-term illnesses become “exactly the victims that are needed for the normal distribution.” If managers have to designate

low performers, they look for those who most obviously cannot meet performance goals because they are on sick leave or have to reduce work hours due to health problems. Repeated low performance can then constitute a reason for dismissal.

The manager cited above made this observation while discussing how her company handles performance reviews in case of long-term sickness: Should these employees be evaluated just like anybody else or should the health-related absence be taken into account? This regards the issue of *attributing causes for low productivity*. Analytically, in modern societies actions are acknowledged as an achievement if they require an intentional effort, are attributable to the individual actor and produce socially valued results (Neckel et al. 2008). Establishing individual responsibility for the result of someone's work is therefore crucial for legitimate evaluations; consequently the question arises to what extent employees with health problems can be held accountable for low performance. Does low productivity really result from an impairment the person cannot overcome by will, or is it caused by lack of skills and effort? Sickness and disability are not self-evident, rather *making health problems visible* in the workplace is a process involving employees disclosing their illness (Charmaz 2010), medical certificates and managerial formats comprising parameters and procedures for dealing with work incapacity. The large companies of our sample have installed sickness-monitoring systems which define the length or frequency of absences that are deemed problematic and require action by HR managers, supervisors or case managers. Thus, management forms detect and simultaneously generate disability as a deviance from the normal frequency and patterns of absences. State forms also play a role in the construction of "problematic" sickness leave: In order to foster swift rehabilitation, the Disability Insurance Act allows employers (and other actors) to report employees to disability insurance after 30 consecutive days of sickness leave or in case of repeated short absences.

In some companies the respective management format may define a moratorium for performance evaluation during prolonged periods of absence or health related part-time work, but such consideration is at the discretion of the employer.⁵ Even then, ill health as a legitimate reason for low productivity may still be open to debate. Consider the case of insurance agent Ugo Mantovani, who suffers from depressions: After the second long period of sick leave his supervisor Gerda Rensch sees "no future for him here" and suggests that he look for a job elsewhere. She regards him as someone who "does his job," but is not a "high-flyer." Moreover, his repeated short absences raise the manager's suspicion:

He has always been collecting sick days. We never found the reasons why he was unable to work. (...) I have never been sure whether those diffuse medical conditions were not related to the job after all and whether he's actually happy with the job he's doing here.

5 Again, there is no legal obligation to adjust assessment standards to the impaired person's capacities.

She contrasts this dubious case with Margrit Schilliger, a part-time employee with multiple sclerosis, who is also often absent for several weeks:

In the case of the lady with multiple sclerosis it is clear I'd never dismiss her, because I know she's 100% reliable in her work and she's 100% supportive of the company. (...) She also says she's very happy that she's allowed to come to work here twice a week.

In both cases the supervisor evidently considers not only the number of sick days and limited productivity, but also *relational and moral aspects* of the employment. While Ms Schilliger is portrayed as unequivocally dedicated, even grateful for the job, Mr Mantovani's motivation is questioned.

Margrit Schilliger has two additional trumps up her sleeve: First, she receives a disability pension; second, she has been employed in the company for 35 years. The disability pension reduces the direct and indirect costs of the employer. The pension is her main income, so she can "afford" to work only two days a week. With this small workload, her absences do not unduly affect the workflow, thus with regard to an efficient work organisation they constitute a tolerable risk for the company. Moreover, although her two working days equal a 40%-job she is only paid for a 30%-job, because, as her supervisor says, "she needs a little longer" for her tasks. Her salary, thus, is a so-called "performance-linked pay," which disability insurance staff sometimes suggest as an incentive for employers (see 5). However, this *market-oriented calculation of costs and risks* does not seem to be decisive alone, but the long-standing employment and the good relationship between Ms Rensch and Ms Schilliger are taken into account as well. The significance of personal relations may become manifest in the above quoted (illegitimate) "sympathy"-dimension of evaluating individual employees. Yet, the relational aspect transcends the individual level. Repeatedly, our respondents described enterprises of any size as a "family": from small businesses to multinational companies with thousands of employees. They cited "family tradition" as a reason why the company was feeling responsible for sick and disabled employees and would not just dismiss them at the earliest opportunity. In other words, employees are also evaluated according to the relational logic of the *domestic convention*. Inasmuch the company is framed as a family, mutual obligations between the hierarchically positioned family-members come into play. The employer has the paternalistic responsibility to protect and care for staff; the employees owe loyalty and hard work – a duty Ms Schilliger fulfils, but Mr Mantovani does not. Paternalistic responsibility is delimited by the intersection of company and state formats: Labour law defines the minimum period of protection against dismissal, while a company's personnel policy may set a more generous span, which in turn is dependent on the employers' sickness benefit insurance.⁶

6 According to Swiss labour law, employees on sick leave are protected against dismissal for 30 days in the first year of employment, for 90 days in case of the employment duration of two to five

Our informants – both in the business world and in the field of disability insurance – share the belief that the self-chosen moral duty of social responsibility for staff is an indispensable reason why businesses employ people with limited work capacity. However, they also believe that social responsibility towards the company family must remain within the limits of “economic reality”: The employment of disabled workers must still “pay off.” They are convinced that an employers’ sense of moral obligation and willingness to employ disabled people must be intrinsically given and cannot be generated by extrinsic incentives and persuasion. Yet, in the absence of legal obligations, influencing employers’ willingness is exactly what disability insurance has to do.

5 “Human trafficking”: disability insurance strategies

“All employers know that [employing disabled people] requires an effort and that it’d be easier if you had only people who are 150% productive,” the communication manager of a disability insurance office explained. In political discourse the inclusion of people with disabilities is often advertised as a “win-win”-situation yielding a profit for society, the disabled and employers alike. On the ground insurance staff needs to give specific employers specific reasons and offer them appropriate incentives. “We deal in people,” a job placement specialist declared in the interview. “Human trafficking may sound brutal, but these people need a job after all.” For these deals, insurance staff must use the appropriate conventions and social insurance forms according to the situation at hand. The following list shows the sequence of the arguments job placement specialist Jan Pfister deploys in his first one-hour meeting with the owner of a small glazier’s workshop:

1. Disability insurance pays for workplace adjustment: “If someone in the office has back problems disability insurance could pay a high desk.”
2. After a long absence disability insurance pays daily allowances when the person returns to work and needs a trial period.
3. “As an employer you earn the respect of your staff if you don’t let a sick employee down.”
4. Work in a “real” company is a better way to test someone’s capacities than work in a sheltered workshop; hence, disability insurance needs firms that offer trial jobs.
5. There is the possibility of free work trials for testing prospective employees with disabilities.
6. After such a trial period you are not obliged to offer the person a regular job.

years, and for 180 days from the sixth year on. Sickness benefit insurance is not mandatory but common in medium and large enterprises. Normally the insurance offers benefits for up to 720 days within a period of 900 days; but shorter coverage is possible.

7. If a trial leads to a permanent job, disability insurance may pay wage subsidies for up to six months.
8. “If you have to fill a vacancy but don’t want a pile of applications on your desk (...) I can find the needle in the haystack for you.”
9. Disabled people are “highly motivated and highly loyal employees.”
10. By employing a disabled person you could assume social responsibility and “make a contribution to society – would you like to try that?”
11. Pfister gives an estimate of an appropriate salary for the job discussed before and for an actual job held by an employee in another company of the owner.

The observed interaction contains in a nutshell the blend of reasons given and social insurance forms deployed by disability insurance staff, albeit in a more hypothetical and less tailored way than in specific cases. Jan Pfister starts with a widely known but actually rarely used disability insurance instrument, namely paying for workplace adjustments.⁷ Together with topic 8 this pertains to the *fit between worker and job* that is a crucial concern for employers. Significantly the example given for workplace adjustment (a high desk) is not very costly and does not pertain to major rearrangements of infrastructure or work organisation. Workplace adjustments by means of fitting the material infrastructure to the needs of a disabled worker are rarely mentioned in our data. Rather, the strategy of disability insurance is to create a perfect match by selecting the right person for the right job in the first place. Disability insurance’s job placement services boast a broad portfolio of employable clients as a basis of efficiently matching job profiles and candidates, thereby reducing search costs and the risks of bad choices. Job placement specialists also send anonymized client profiles to employers to acquire jobs for them. As one of them explained, “The more the profile matches the company we contact, the higher the chance that it goes ‘bing dong’ and that we can do business.” The onomatopoeic “bing dong” illustrates very well another advantage of the perfect match in the view of the integration specialists: if the disabled worker clicks into place like a cog in the machine his or her impairment does not matter anymore. He or she is fully productive in that particular job, hence as valuable as any other employee. The employers in our sample, however, are not fully convinced of this matching strategy. To most of them it does not occur to turn to disability insurance to fill a vacancy. “I’d certainly not ask them,” a HR manager declared, “because their clients are not ready to work right away, they’re still in the rehabilitation phase.” In the context of job retention the main adjustment strategy of disability insurance and employers alike is the reduction of working hours, while altering the job profile or transferral to another job are less common. Thus, workplace adjustment actually consists of adjusting the person to the job instead of adapting the workplace to the needs of an individual employee.

7 Workplace adjustments account for roughly 6% of all early intervention measures (Bolliger et al. 2012, 143).

With his second argument (daily allowances) Mr Pfister introduces the *financial aspects*: For the employer an employee returning to work constitutes free labour, if the return is organised in the format of a work trial. To this Pfister adds reflections on risk calculation (argument 6). By not creating any obligation for the employer, work trials with new job applicants function like a product warranty – if the disability insurance client does not meet the demands of the job he or she can be “returned” like a defective product (Nadai 2017, 120). Integration officers use work trials and wage subsidies “creatively” according to the perceived responsiveness of employers. For instance, the duration of work trials is negotiable, even though it is regulated by law. Likewise, there is room for negotiation regarding duration and amount of wage subsidies, which are brought into play as extra “candy” when an employer seriously considers turning a work trial into a regular job (Gonon and Rotzetter 2017). “A regular job is worth its weight in gold for these people,” an integration specialist explained. “So we are generous, but of course in relation to the outcome.”

Social considerations are focused in Jan Pfister's arguments 3, 9 and 10. On the one hand he evokes the paternalistic responsibility for employees and the concomitant standing of the employer in the eyes of his staff, thereby using the framework of the domestic convention. On the other hand he appeals to an even broader responsibility to “society” in general, to which the employer might “make a contribution.” In a way, the employment of disabled workers is here likened to a charitable donation: It is a voluntary act of generosity with the symbolical payoff of a good reputation. Explicit appeals to social responsibility are used sparsely. In fact, employers themselves refer more often to a sense of social responsibility than disability insurance staff, sometimes linking it to reputational gains or risks.

In the last sequence of the interaction (topic 11), the job placement officer turns into a compensation specialist by advising the employer on the appropriate salary for a prospective and an actual job for disabled employees. He does so in response to the employer's admission of being uncertain about fair wages. In the case of the prospective job – which Mr Pfister hopes to secure for one of his clients – he simply suggests the market wage for an unskilled worker in this line of work. Regarding the actual job, which is held by a long-term employee with a cognitive impairment who is well liked by customers, Jan Pfister pleads for a higher wage than the actual salary by asking “the business question”: “Isn't there a non-quantifiable marketing effect involved?” In other words the popularity of the employee and the fact that his very presence publicly proves the employer's sense of responsibility adds to market value, independent of actual productivity. More often, however, when discussing salaries disability insurance staff recommends below-average wages. Like in the case of Margrit Schilliger, such a “performance-linked” pay is meant to compensate for the assumed lower productivity of disabled employees in comparison with the standard performance in this job. As an employer argued in an interaction with a job placement specialist: “If I cannot expect the normal performance I cannot

pay the normal salary.” And like in Ms Schilliger’s case performance-linked pay is often coupled with a partial disability pension. Hence, the market price is actually dependent on the state form of social insurance benefits that cover (part of) the reproduction costs of the disabled person.

However, for disability insurance staff free trials, subsidies and performance-linked pay are not primarily understood as financial incentives, but as compensation for the risks and extra effort of the employer and as a means to overcome their doubts and fears.⁸ The view of the employers differs between SMEs and large companies. “It definitely helps,” the owner of a bakery commented on the wage subsidy he received for hiring a disability insurance client. For small companies, the reduction in labour costs provided by subsidies seems to count more than for large enterprises. The latter “pick up” subsidies whenever they are entitled to them, but do not regard the money as a decisive factor for hiring decisions. In fact, the large companies of our sample openly declare that they do not hire disability insurance clients at all, because they have a lot of “wear and tear” among their own staff. There also are differences with respect to the free labour provided by work trials. In four small or medium companies of our sample we found a pattern of systematic use of work trials as free labour. There are permanent posts for rotating work trials, and sometimes disability insurance clients are actively recruited for these temporary jobs. The use of subsidised labour is here part of the production model, e. g. to cope with (seasonal) output peaks or for highly repetitive and monotonous work which cannot be fully automated at reasonable costs. In such so-called “simple jobs,” disability insurance clients are productive after a short adjustment period, so there is clearly an economic profit. In contrast, the regular use of work trials in two large companies of our sample is primarily a means to cope with staff shortage generated by the management format of a fixed “headcount.” The temporary workers (less than 1% of the workforce) are not included in the headcount and cost centres of the respective organisational unit. So the state form of work trials is here used as flexibilization device to offset the adverse effects of a company management form. In a similar vein, the combination of disability insurance pensions with performance-linked pay enables a pattern of long-term employment which is not motivated by economic profit but may best be understood as subsidised social inclusion.

6 Conclusions

Inasmuch as labour market inclusion has become a prime goal of disability policy, employers as gatekeepers to the labour market have come to the fore. Employers

8 In our data, the use of subsidies and performance-linked pay occurs infrequently. Statistical data is only available for wage subsidies, which account for 3.7% of all occupational rehabilitation measures (unpublished data provided by the Federal Statistical Office).

have an ambivalent role, however: On the one hand their “economic” rationality is a source of the exclusion of disabled people, on the other hand inclusion cannot be attained without them. It is therefore important to examine their rationales for (not) employing disabled people. Using theoretical concepts of the Economics of Convention, this paper analysed the employment of disabled people as an issue of the valuation of labour according to a plurality of quality conventions. In a conventionalist approach the employment of disabled people is not singled out as a special problem, but analysed in the context of routine management issues and the coordination of work.

Among our research subjects in 35 enterprises and seven agencies of the Swiss disability insurance we found the shared belief that employers hiring or retaining disabled people act on a sense of social responsibility, but that this non-economic logic is bounded by the “hard facts” of economic reality. These hard facts are basically understood in terms of market forces and the industrial convention: The labour of people with limited work capacity is seen as a commodity with a poor cost-benefit-ratio compared to the presumed productivity of the non-disabled “ideal worker” (Foster and Wass 2013), not least because they do not fit neatly into an efficient coordination of work but may need adjustments of work organisation and material infrastructure. Thus, “social” and “economic” rationales are treated as opposing perspectives. But our respondents also believed that these basically incompatible logics could be mediated by generous employers, sympathetic supervisors, committed case managers and the shrewd “human traffickers” of disability insurance – in short, by socially minded individuals and exceptional firms. From a conventionalist theoretical perspective, the logic of “social responsibility within economic limits” is not a strict opposition. Rather, it represents an invariably contested compromise between different quality conventions, which are in themselves “economic” and “social.” Hence, employing a disabled person out of social responsibility is not an individual moral act, but an evaluation anchored in a specific convention, namely in the domestic, sometimes in the civic convention.

It is important to note that convention-based evaluations are not reducible to individual attitudes or “company culture.” Rather, they are enabled and shaped by distinct arrangements of material and immaterial company and state forms that set the parameters of valuation. As “forms of the probable” (Thévenot 2001, 407) they delimit possible evaluations. Work organisation and personnel management forms such as recruiting procedures, performance assessment systems or tools for handling sickness management interact with labour law and state or occupational social insurance schemes to constitute the ideal worker for the company’s specific coordination of work and simultaneously the possible deviance from this norm.⁹

9 Forms are characterised by “rigidness” in the sense of “the ability to resist efforts to distort, adjust or negotiate them” (Thévenot 1984, 10). The lack of formal management tools in small businesses therefore opens up more space for negotiation. Yet, the difference to large companies is

The most important employment pattern we found was the temporary tolerance of workers who had developed an impairment while already employed. This pattern of job retention is situated at the intersection of procedures for handling sickness absence, the legal period of notice in case of illness and the maximum period for entitlement to sickness benefits of the employers' insurance. Most employers in our sample acknowledge paternalistic obligations beyond the law and retain sick employees longer than they must, but at the latest, this responsibility, grounded in the domestic convention, ends with the expiration of entitlement to sickness benefits. Moreover, voluntary social responsibility only includes the company "family," while outsiders, i. e. job applicants with known disabilities are assessed according to the market and industrial convention, and found lacking. These findings must be qualified by the limits of this study: We only had access to employers who were open-minded to discuss the topic of disability in the workplace at all and who had some experience with disability in the workplace. This is often not the case: In a recent Swiss employer survey, 87% of the respondents said they did not hire disabled people, and 69% stated they did not retain employees whose work capacity was affected by illness or accident (BSV 2014, 11).

The interventions of disability insurance have a limited effect on these determinants of employers' decisions. First, with respect to influencing the market value of disabled workers, temporary wage subsidies and work trials affect short-term labour costs and are significant for small companies only. A reduction of long-term costs can be attained by performance-linked pay. If this is effective, it is so at the expense of the disabled employee, who not only suffers a loss of income but – for the same reason – is also stigmatised as second-rate labour, which is available at a discount. Second, disability insurance staff's strategy of creating a perfect fit between worker and job is limited by the pre-existing design of jobs and workflow of a given company. We have shown that workplace adjustment is usually a one-way process: The worker is adapted to the job, not the workplace to his or her needs. Typically, this consists of a reduction in working hours and, concomitantly, in salary, thus entailing costs for the disabled individual. In the absence of any legal obligations for employers regarding recruitment, rehabilitation and workplace accommodation, disability insurance can attain individual exceptions for non-standard employees at best, while the disabling standards of the world of work remain intact.

7 References

- Abberley, Paul. 2002. Work, Disability, Disabled People and European Social Theory. Pp. 120–138 in *Disability Studies Today*, edited by Colin Barnes, Mike Oliver, and Len Barton. Cambridge: Polity Press.

gradual, for small companies too have standards and ways of assessing performance and the like albeit informal ones, which may lead to more arbitrariness.

- Baumgartner, Edgar, Stephanie Greiwe, and Thomas Schwarb. 2004. *Die berufliche Integration von behinderten Personen in der Schweiz. Studie zur Beschäftigungssituation und zu Eingliederungsbemühungen*. Bern: BSV.
- Bolliger, Christian, Thomas Fritschi, Renate Salzgeber, Pascale Zürcher, and Olivier Hümbelin. 2012. *Eingliederung vor Rente. Evaluation der Früherfassung, der Frühintervention und der Integrationsmassnahmen der Invalidenversicherung*. Bern: BSV.
- Bösl, Elsbeth. 2009. *Politiken der Normalisierung: zur Geschichte der Behindertenpolitik in der Bundesrepublik Deutschland*. Hamburg: Transcript.
- Bourguignon, Annick and Eve Chiapello. 2005. The Role of Criticism in the Dynamics of Performance Evaluation Systems. *Critical Perspectives on Accounting* 16(6): 665–700.
- BSV (Bundesamt für Sozialversicherungen). 2014. *Arbeitgeberbefragung zur Wahrnehmung der IV und ihrer Instrumente*. Bern: BSV.
- Canonica, Alan. 2017. Konventionen der Arbeitsintegration. Die Beschäftigung von Behinderten in Schweizer Unternehmen (1950–1980). *Zeitschrift für Unternehmensgeschichte* 62(2): 233–255.
- Charmaz, Kathy. 2010. Disclosing Illness and Disability in the Workplace. *Journal of International Education in Business* 3(1/2): 6–19.
- Clayton, Stephen, Ben Barr, Lotta Nylen et al. 2012. Effectiveness of Return-to-Work Interventions for Disabled People: A Systematic Review of Government Initiatives Focused on Changing the Behaviour of Employers. *European Journal of Public Health* 22(3): 434–439.
- Diaz-Bone, Rainer. 2015. *Die «Economie des conventions». Grundlagen und Entwicklungen der neuen französischen Wirtschaftssoziologie*. Wiesbaden: Springer.
- Diaz-Bone, Rainer. 2009. Économie des conventions. Pp. 176–193 in *Wirtschaftssoziologie, Sonderheft 49 der Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, edited by Jens Beckert, and Christoph Deutschmann.
- Eymard-Duvernay, François. 2008. Justesse et justice dans les recrutements. *Formation Emploi* 101: 55–69.
- Eymard-Duvernay, François. 2002. Conventionalist Approaches to Enterprise. Pp. 60–78 in *Conventions and Structures in Economic Organization*, edited by Emmanuel Lazega and Olivier Favereau. Cheltenham: Edward Elgar.
- Foster, Deborah and Victoria Wass. 2013. Disability in the Labour Market: An Exploration of Concepts of the Ideal Worker and Organisational Fit That Disadvantage Employees With Impairments. *Sociology* 47(4): 705–721.
- Geisen, Thomas, Edgar Baumgartner, Guy Ochsenbein, Cédric Duchêne-Lacroix, Lea Widmer, Pascal Amez-Droz, and Roland Baur. 2016. *Zusammenarbeit der IV-Stellen mit den Arbeitgebenden*. Bern: BSV.
- Gonon, Anna and Fabienne Rotzetter. 2017. «Zückerchen für Arbeitgeber». Sozialstaatliche Anreize zur beruflichen Eingliederung von Menschen mit gesundheitlichen Einschränkungen in der Schweiz. *Soziale Passagen* 9(1): 153–168.
- Guggisberg, Jürg, Theres Egger, and Kilian Künzi. 2008. *Evaluation der Arbeitsvermittlung in der Invalidenversicherung*. Bern: BSV.
- Kozica, Arjan and Julia Brandl. 2015. Handling Paradoxical Tensions Through Conventions: The Case of Performance Appraisal. *Zeitschrift für Personalforschung* 29(1): 49–68.
- Krüger, Anne K. and Martin Reinhart. 2017. Wert, Werte und (Be)Wertungen. Eine erste begriffs- und prozesstheoretische Sondierung der aktuellen Soziologie der Bewertung. *Berliner Journal für Soziologie*. doi:10.1007/s11609-017-0330-x (16.08.2017).
- Lamont, Michèle. 2012. Toward a Comparative Sociology of Valuation and Evaluation. *Annual Review of Sociology* 38: 201–221.
- Nadai, Eva. 2017. Asymmetrische Responsibilisierung oder wie man Arbeitgeber vom Wert von «Behinderten» überzeugt. Pp. 111–128 in *Widersprüche gesellschaftlicher Integration. Zur Transforma-*

- mation Sozialer Arbeit*, edited by Oktay Bilgi, Marie Frühauf, and Kathrin Schulze. Wiesbaden: Springer VS.
- Nadai, Eva and Christoph Maeder. 2008. Messen, klassieren, sortieren. Zur Konstruktion von «Leistung» und «Beschäftigungsfähigkeit» in Unternehmen und Arbeitslosenprogrammen. Pp. 177–195 in *Rückkehr der Leistungsfrage. Leistung in Arbeit, Unternehmen und Gesellschaft*, edited by Kai Fröge, Mira Marrs, and Wolfgang Menz. Berlin: edition sigma.
- Neckel, Sighard, Kai Dröge, and Irene Somm. 2008. Das umkämpfte Leistungsprinzip. Deutungskonflikte um die Legitimation sozialer Ungleichheit. Pp. 41–56 in *Rückkehr der Leistungsfrage. Leistung in Arbeit, Unternehmen und Gesellschaft*, edited by Kai Dröge, Kira Marrs, and Wolfgang Menz. Berlin: edition sigma.
- Oliver, Michael. 1990. *The Politics of Disablement: A Sociological Approach*. New York: St. Martin's Press.
- Prins, Rienk. 2014. Preventing Job Abandonment and Facilitating Work Reintegration in High-Income Countries. Pp. 242–263 in *Disability Equity at Work*, edited by Jody Heyman, Michael Ashley Stein, and Gonzalo Moreno. Oxford: Oxford University Press.
- Probst, Isabelle, Jean-Pierre Tabin, and Nelly Courvoisier. 2015. De la réparation à la réversibilité. Un nouveau paradigme dans l'assurance invalidité? *Revue suisse de sociologie* 41(1): 101–117.
- Probst, Isabelle, Jean-Pierre Tabin, Monika Piecek-Riondel, and Céline Perrin. 2016. L'invalidité: une position dominée. *Revue Française des Affaires Sociales* 4: 89–105.
- Shaw, Lynn, Lubna Daraz, Mary Beth Bezzina et al. 2014. Examining Macro and Meso Level Barriers to Hiring Persons With Disabilities: A Scoping Review. Pp. 185–210 in *Environmental Contexts and Disability*, edited by Barbara M. Altman, and Sharon N. Barnartt. Bingley: Emerald.
- Strauss, Anselm L. and Juliet Corbin. 1990. *The Basics of Qualitative Analysis: Grounded Theory Procedures and Techniques*. Newbury Park: Sage.
- Strübing, Jörg. 2014. *Zur sozialtheoretischen und epistemologischen Fundierung des Verfahrens der empirisch begründeten Theoriebildung*. Wiesbaden: Springer.
- Tabin, Jean-Pierre, Monika Piecek-Riondel, Céline Perrin, and Isabelle Probst. 2016. L'invalidité comme catégorie administrative. *Revue suisse de pédagogie spécialisée* 3: 13–19.
- Thévenot, Laurent. 2001. Organized Complexity. Conventions of Coordination and the Composition of Economic Arrangements. *European Journal of Social Theory* 4(4): 405–425.
- Thévenot, Laurent. 1984. Rules and Implements: Investment in Form. *Social Science Information* 23(1): 1–45.
- Thomas, Carol. 2007. *Sociologies of Disability and Illness. Contested Ideas in Disability Studies and Medical Sociology*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Wansing, Gertrud. 2005. *Teilhabe an der Gesellschaft. Menschen mit Behinderung zwischen Inklusion und Exklusion*. Wiesbaden: VS Verlag.

Adaptation to Precarious Prosperity: Is it Resignation?

Rebekka Sieber*

Abstract: This article aims at understanding how adaptation occurs in precarious prosperity. It investigates quality of life in Switzerland using a longitudinal qualitative design. The results show that processes of adaptation tend to be similar according to relevant social experiences and that adaptation does not mean complete resignation. Furthermore, the reasoning of adapting people changes over time. This shows an internalization of the perceived norm not being satisfied. Adaptation thus contributes to the reproduction of inequalities on a societal level.

Keywords: adaptation, precarious prosperity, quality of life, agency

Anpassung an prekären Wohlstand – ein Anzeichen für Resignation?

Zusammenfassung: Ziel dieser Analyse ist es, Adaptationsprozesse und Lebensqualität in prekärem Wohlstand in der Schweiz besser zu verstehen. Mit einer qualitativen Längsschnittanalyse wird erarbeitet, wie spezifische Adaptationsprozesse mit als relevant wahrgenommenen sozialen Erfahrungen einhergehen und dass Adaptation nicht mit Resignation gleichzusetzen ist. Weiter zeigt die Analyse, wie die wahrgenommene Norm, zufrieden sein zu müssen, mit der Zeit internalisiert wird. Insofern trägt Adaptation zur Reproduktion von sozialen Ungleichheiten bei.

Schlüsselwörter: Anpassung, prekärer Wohlstand, Lebensqualität, Agency

Adaptation à la prospérité précaire – est-ce une résignation ?

Résumé: Par une analyse qualitative et longitudinale, cet article cherche à comprendre les processus d'adaptation et leur impact sur la qualité de vie des personnes en situation de prospérité précaire en Suisse. Les processus d'adaptation sont liés aux expériences sociales que ces personnes perçoivent comme importantes, mais ne peuvent pas être assimilés à une résignation complète de leur part. De plus, leurs réflexions liées à l'adaptation évoluent avec le temps, ce qui montre une intériorisation de leurs perceptions liées à la satisfaction. Ainsi, l'adaptation contribue à la reproduction des inégalités sociales.

Mots-clés: adaptation, prospérité précaire, qualité de vie, agency

* University of Neuchâtel; University of Fribourg, Soziologie, Sozialpolitik und Sozialarbeit, CH-1700 Fribourg, rebekka.sieber@unifr.ch.

1 Introduction¹

In light of welfare-state retrenchment and times of crisis, households at risk of slipping into poverty have become a largely debated topic in scientific research. These households, here defined as being in precarious prosperity, are not a target group of social policy as such. Studying adaptation in precarious prosperity is even more crucial for welfare research, as, according to Zapf (1984), people who are adapted to their living conditions reveal a reality of powerlessness and are often not reached by social-policy measures. Despite the 40-year-old debate on adaptation, “empirical evidence of how exactly the quality of life and poverty indicators are affected by these processes is still surprisingly scarce” (Crettaz and Suter 2013, 140). Carol Graham, who has been working on adaptation with a quantitative and international approach, notes:

Adapting expectations downward in difficult contexts or at times of adversity, such as economic crises or rising rates of crime, seems to be a useful trait for preserving individual happiness in the face of major challenges. At the same time, it can result in lower collective welfare levels by increasing tolerance for bad equilibriums, such as high levels of crime and corruption or dysfunctional governments. (Graham 2009, 215)

The present research links precarious prosperity to quality of life (QOL) and adaptation. My question is: *What happens over time in adaptation to precarious prosperity and what reasonings go along with these processes?*

Precarious prosperity describes a specific welfare position within the inequality order, which lies between poverty and secure prosperity. This stratum is characterized by a limited standard of living. It was originally developed by Hübinger (1996) and refined by Budowski et al. (2010). The topic of precarious prosperity is linked to debates on precariousness and vulnerability (Bankoff 2001; Castel and Dörre 2009). Research on households around the poverty line in Switzerland was first quantitative (Mayer 1975; Schulte 1999; Tillmann and Budowski 2004; Farago et al. 2005). Similarly, longitudinal research on precarious prosperity and well-being is only quantitative (Tillmann et al. 2016). Qualitative and comparative research on precarious prosperity has begun to address the aspects of QOL and adaptation (Budowski et al. 2016; Sieber and Vlase 2016). The results show that the ways in which opportunities provided by the state, the labor market, the community, and the household are perceived influence the strategies that households apply to improve or maintain their socioeconomic positions.

1 The Swiss National Science foundation funded this research (SNF Grants: no. 116605 and no. IZERZO 141975). I thank the teams at the University of Fribourg and the University of Neuchâtel for their contributions to the data collection, transcription and coding. I also thank the reviewers for their precious feedback.

QOL in this research is distinguished from subjective well-being (SWB) and considers the latter to be the “happiness” or “satisfaction” of the individual. *QOL* is assessed by socioeconomic living conditions in various life domains² and people’s evaluation thereof (Noll 1999; Stiglitz et al. 2009). Structural and biographical events change living conditions; additionally, research highlights the importance of past experiences, present opportunities (Felce and Perry 1995), and the future (Piper 2014) with regard to the perception of opportunities to improve *QOL*. According to Zapf (1984), *QOL* is defined here as good living conditions that accompany positive subjective well-being. Quantitative research on *QOL* is a well-established field of social science around the world (Noll 2002). However, longitudinal qualitative research on the topic is scant.

Adaptation concerns the process by which a person becomes insensitive to the effects of constant stimuli (Helson 1964). In psychology, the small correlations between subjective well-being and objective conditions have been discussed for several decades, using concepts such as social comparison (Festinger 1954), level of aspiration (Lewin et al. 1944), or reappraisal (Sirgy 2002). Adaptation is also a research field in economy (Ray 2003), anthropology (Appadurai 2004), and philosophy (Elster 1982).

In sociology, adaptation is discussed as the capacity to act according to the norms, demands, and constraints of a given community or environment (e.g., adaptation to climate change). There is quantitative research on adaptation linked to *QOL* and subjective well-being: Easterlin (1974) first observed that the association between happiness and income over time and across countries is weak, suggesting that adaptation might be the mechanism at play. Since then, quantitative researchers have challenged the observation that people adapt to their living conditions (Veenhoven and Vergunst 2012). Scholars present methodological or behavioral reasons to explain adaptation in subjective well-being as generally measured in Western countries and the way in which it relates to living conditions. The former concern difficulties in the measurement of objective and subjective well-being variables, and the latter concerns the influences of culture and desirability on the expression of satisfaction (Olson and Schober 1993, 176). Qualitative researchers have effectively observed that adaptation leads to high subjective well-being, e.g., with analyses of precarious work (Grimm et al. 2013) and health (Helvik et al. 2011).

Zapf (1984) describes the state of adaptation (Table 1), and this description is a starting point for analyzing the processes leading to adaptation; this state was empirically found among individuals living in precarious prosperity in former analyses of the data used in this article. The objective of this article is to understand the processes that lead to this state of adaptation.

2 The growing literature on each of these domains (e.g. health related *QOL*) can’t be developed here.

Lister’s (2004) and Schütz’s (1932) theoretical approaches are used to analyze what leads to the state of adaptation. Longitudinal qualitative data analysis allows for the reconstruction and interpretation of the interviewees’ perception or their past and present experiences within their household contexts, and of their future prospects.

By addressing the specific topic of adaptation in precarious prosperity, the study sheds light on aspects of adaptation that cannot be revealed by quantitative research and enables analyses of the mechanisms at play between subjective well-being and objective living conditions.

In the following section (2), I describe the conceptual framework that guides the research. The data and methods are presented in section 3. Section 4 depicts the empirical results relating to adaptation in a situation of precarious prosperity, and section 5 concludes the article.

2 Agency and reasoning: The conceptual framework

Before describing the conceptual framework for analysis, I will present a short list of some assumptions derived from the literature and the former results of research on precarious prosperity:

- › In precarious prosperity, the QOL is assumed to be lower than it is in secure prosperity, due to limited income and experiences of deprivation (Budowski et al. 2010).
- › People exercise agency to maintain or improve their QOL. In contrast, people who have adapted are considered as not to actively change their living conditions, because adaptation is associated with powerlessness and resignation (Olson and Schober 1993).

Zapf (1984) distinguishes 4 welfare positions by combining favorable or disadvantaged objective living conditions with high or low subjective well-being. According to this definition, adaptation describes the state of disadvantaged objective living conditions and high subjective well-being. It represents the “satisfaction paradox,” or being satisfied with disadvantaged living conditions.

Table 1 Welfare positions

Objective living conditions	Subjective well-being	
	High	Low
Favorable	Well-being	Dissonance
Disadvantaged	Adaptation	Deprivation

Source: Zapf (1984).

I will refine Zapf's understanding of QOL and adaptation by the following elements:

- › Adaptation is not necessarily a global state of the individual; it may concern only one or another specific life domain.
- › The present analysis will stress the time component by departing from the state of adaptation and linking it to the processes leading to adaptation.

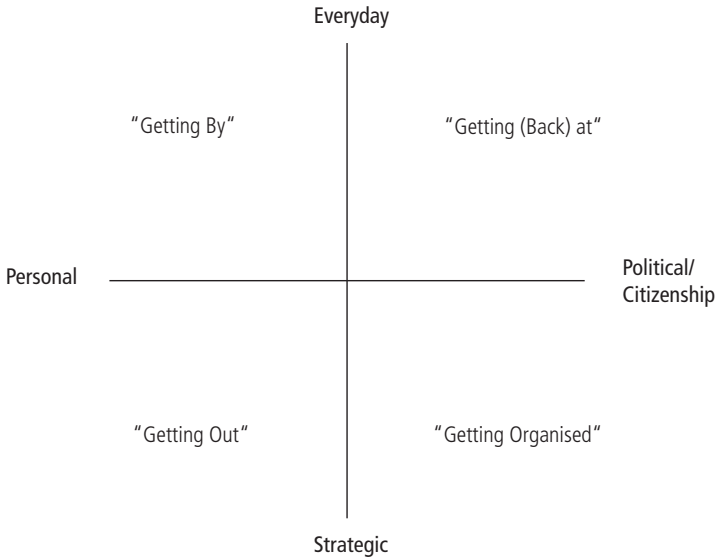
Lister's (2004) theoretical framework furnishes elements to address domain-specific agency and the time component. I consider her framework to be useful not only for poverty but also for precarious prosperity. Her aim is to focus "on the agency of individuals in poverty without losing sight of the ways in which their agency is constrained by lack of material resources and power" (Lister 2004, 127). In this sense, adaptation is not only an individual issue, as "movements in and out of poverty are a product of both individual actions (taken by poor and non-poor) on the one hand and economic and social processes and Government policies on the other" (Lister 2004, 145).

Lister (2004) distinguishes between "strategic" and "everyday" agency and between "personal" and "political/citizenship" agency (see Figure 1). In her framework, she identifies four kinds of agency:

- › "Getting by" refers to everyday coping, such as making ends meet. I situate processes leading to adaptation by this type of agency because they affect the individual and concern short-term well-being: They help people to cope by improving subjective well-being. However, adaptation is only considered agency if people explain their constraints and how they adapt to them (according to Schütz [1932], see below).
- › "Getting back at" refers to everyday resistance or rebellious behaviour (black labor, drug use, etc.). It has a political aspect in the sense that every day it shows where social policy measures do not correspond to the needs of households in precarious prosperity.
- › "Getting out" refers to long-term agency to improve one's own living conditions. Typical types of "getting out" are education, receiving social benefits or pensions, and finding a better job.
- › "Getting organized" refers to collective strategic agency (political activities, collective self-help) and depends on a sense of identification as a member of a group (in precarious prosperity, migrants, retirees, etc.).

While Lister's framework allows for a better understanding of the types of agency, the sociology of knowledge perspective links agency theoretically to adaptation by referring to the sense and reasoning of the agent. According to Schütz, people's reasoning guides their actions, and the meaning they attribute to an action characterizes the action as an action (Schütz 1932). Similarly, people legitimize their actions to make sense of life events a posteriori. Making sense of actions occurs

Figure 1 Framework of agency



Source: Lister (2004, 130).

in a social context and is influenced by people's social interests (Jarvie 2016, 131). From this perspective, adaptation over time can be defined as agency. Combining Lister's framework and the perspective of Schütz allows for a conceptual framework to analyze adaptation in precarious prosperity over time.

3 Methods

This section first describes the available data and criteria for case selection for the analysis. Second, it explains the methodology of the data analysis.

3.1 Description of data and case selection

The data were gathered from two projects financed by the Swiss National Science Foundation.³ For this longitudinal analysis, three waves of qualitative semi-structured interviews with households in Switzerland were analyzed (2008, 2009, and 2013 in Bern, Lausanne, and Zürich, for 50 households altogether). The interviews were performed with one household member, an individual embedded in his or her household and the structural context. The interviewees were asked to talk about

³ Project information to be introduced here.

their living conditions, and the data contain information about the individual and household situation (finances, work, education, health, environment, social network), the evaluation of this situation (quality of life), and the individuals' and the households' biographies and future prospects. Quantitative data on the living conditions of the households complete the qualitative interview data.

Households in precarious prosperity, identified by income and deprivation thresholds, were the target group for the interviews, and these were obtained by telephone screening in 2008. A household in precarious prosperity is defined as follows:

- › having an equivalized household income in the range of 60–80% of the median income of the population of the country, or
- › having an equivalized income below the 60% income-poverty threshold, yet not being deprived according to the deprivation threshold, or
- › having an equivalized income above the 80% income-poverty threshold, yet being deprived by the deprivation threshold (Budowski et al. 2010).

For the first interview in 2008, all households were situated in the same welfare position between poverty and secure prosperity. The sample is heterogeneous in terms of household composition (singles, couples, families, flat sharing) and income sources (work income, old-age pension, invalidity pension, unemployment benefits, widow pension or other state support, or financial support from parents) in addition to age, profession, and origin of the household members. During the research period, some of the households experienced upward and some downward mobility, but many were still in precarious prosperity at the end of the five-year period (see Table 2). The focus of this analysis is on the households that were still or again in precarious prosperity at the time of the third interview (29 cases).⁴

For the analysis, households in which the interviewee was in a position of adaptation (according to Zapf's definition) at the time of the last interview in 2013 were identified (Table 2). The subjective well-being of the interviewee was evaluated based on the qualitative data. Some of the interviewees spontaneously reported their well-being in the overall evaluations (I am well, I am satisfied, I am not happy, etc.) or in evaluations linked to reports about life domains (health, work, social networks, etc.). If they did not speak about their subjective well-being, the interviewer asked the person to evaluate their life domains and how they felt in general. As the following table shows, the four welfare positions defined by Zapf have been specified (three categories of living conditions and three levels of well-being) for this analysis:

The analysis focused on the 18 cases in adaptation and the 3 contrast cases in deprivation. However, among the cases classified as "adapted," 6 were indeed in precarious prosperity in 2013, but they had improved their situation in some

4 It is beyond the scope of this article to analyze adaptation linked to improved living conditions or to poverty and to compare households in precarious prosperity with those in another socioeconomic status.

Table 2 Interviewees in 2013, according to living conditions and subjective well-being

Living conditions of the household 2013	Subjective well-being of the interviewee 2013		
	High	Middle (or domain specific high and low)	Low
Secure prosperity	"Well-being" (8 cases)	"Partial well-being" (3 cases)	"Dissonance" (3 cases)
Precarious prosperity	"Adaptation" CH04, CH11, CH12, CH15, CH20, CH25, CH27, CH32, CH33, CH42, CH43, CH44, CH47, CH54, CH55, CH58, CH71, CH72	"Partial adaptation" CH03, CH17, CH21, CH24, CH45, CH51, CH64, CH69	"Deprivation" CH07, CH37, CH61
Poverty	"Adaptation" (1 case)	"Partial adaptation" (2 cases)	"Deprivation" (4 cases)

Source: Own illustration, oriented by Zapf (1984).

life domains, and thus their situation was characterized by dynamics of improving living conditions. Among these cases, no reasoning or processes of adaptation were observed (CH32, CH44, CH54, CH55, CH58, CH71).

3.2 Method of analysis

Adaptation processes occur over time and must be analyzed by a longitudinal research design. To be precise, qualitative longitudinal research allows for analyzing the change or continuity of the households' living conditions and the interviewees' subjective well-being, agency, and reasoning (Holland 2011). The selected households' socioeconomic positions were identified as precarious prosperity at the beginning and end of the research period. The qualitative interviews provided information on the changes that occurred in specific life domains and regarding the opportunity structures between the interviews, even if the household remained in the socioeconomic position of precarious prosperity across the time period. The interviewee who adapted to the conditions of precarious prosperity presented and discussed a high subjective well-being at the time of the third interview, yet subjective well-being differed between cases in the beginning. The analysis focused on the interviewees maintaining or improving QOL during the data-collection period and extended, to a minor degree, beyond the time of the data-collection period in that past experiences (personal and household biography) and households' and individuals' future anticipations were also considered in the understanding of their QOL (MacKie et al. 2002). I analyzed the evolution of the QOL and adaptation by means of thematic charts (Ritchie et al. 2003). Elaborated for each case and each

year, such charts enable the analysis of QOL by case, its evolution over time, and the comparison of cases and their evolution. The thematic charts reveal recurrent reasonings as well as links to living conditions that allow for identifying the four types of adaptation presented in 4.2.

Household information is necessary, as individuals are contextually embedded, and their QOL extends beyond individual issues. However, methodologically, after having selected the cases according to living conditions, the analysis was carried out without taking living conditions and the household situation of the interviewees into account in the first step. In doing so, it was possible to lower the influence of the researcher's preconceptions about what social experiences are relevant for the reasonings of adaptation. In a second step, the link between agency and reasoning with the respective living situations was made to explain the social conditions and experiences leading to it. Finally, I focused on the way in which precarious living conditions influenced change or continuity as well as on the agency of all the household members (Saldaña 2003).

4 Results

The research question was approached first by means of an analysis of the individual's agency and its evolution over time in order to reveal the link between adaptation and agency in precarious prosperity. Second, the reasoning about adaptation was further investigated.

4.1 Adaptation and agency

According to the assumption that adaptation accompanies powerlessness and resignation, one might expect that people in a state of adaptation are no longer actively improving their household's living conditions. The analysis of agency showed that all adapted interviewees implemented other kinds of agency, and thus, the processes leading to adaptation did not lead to complete resignation. However, when other kinds of agency failed to improve the situation for the interviewee, domain-specific resignation linked to domain-specific adaptation was observed. Applying Lister's (2004) framework, the following two cases disclose, in an exemplary way, the interplay of agency and adaptation. These cases were chosen as exemplary because they allow for the illustration of various aspects of adaptation.

CH11 was a woman in her fifties. She had been living with her husband in 2008 and 2009 and with her husband and adult daughter in 2013. She worked at night as a nurse in a home for the elderly. The family faced several challenges linked to health problems: The husband was addicted to alcohol, the daughter had psychological troubles linked to sexual abuse in her childhood, and the interviewee was suffering from a non-curable autoimmune disease causing tiredness, fever, aches,

and other symptoms (lupus). The main agency reported by the interviewee concerned problems in the domain of health and work, as Table 3 shows in greater detail:

Table 3 Agency over time CH11

CH11	Getting by	Getting out	Getting back (at)	Getting organized
2008		Apply for invalidity pension, psychological and financial support of the daughter		Self-help groups, standing in opposition at work
2009	Social comparison, holiday at their friend's house to reduce expenses	Waiting for invalidity pension, support of the daughter		Self-help groups
2013	Reappraisal, going to Hungary for cheaper dental care	Support of the daughter, looking for paramedical support to complete her health care		Self-help groups

On the one hand, this woman actively tried to improve the psychological and physical well-being of all family members during the research period. During the interview period, she applied for invalidity pension with success, leading to greater financial stability for the household and the relieving of financial stress. On the other hand, she stopped the activities that aimed to improve her working conditions between 2008 and 2013. Her resignation and adaptation to her work situation came to the forefront in the interviews when comparing her reports on work over time.

I dare to shout at my workplace when I need to. If they listen to me is another question. (CH11, 2008)

At the beginning, I stood in opposition, yes (...) but as they are strict and (pff), the management took it bad (...) it's (pff) niet, "if you are not happy, you can go elsewhere." That's clear. So, I don't lose my energy in fighting for this (...) I try to do my work according to the values that are important for me within the scope of action I have. (CH11, 2013)

She also adjusted her perspectives on the future, especially connected to her daughter's situation. In contrast with the work domain, the adaptation in this life domain did not accompany resignation, as she still continued to support her daughter psychologically and financially. This represented a type of mental aid that helped her persevere, as her daughter's work situation was worsening (she had lost her job and had not find an apprenticeship) and had returned home to live with her parents. This kind of adaptation came to the fore when she was asked about her plans and wishes for the next five years at each interview:

I hope that my daughter will soon be independent and that we won't have to support her financially anymore. (CH11, 2008)

I don't want to foresee to the future and plan something. It's more like – experience what we have to experience and we'll see. I think I would rather make bad foresights for the future, so I prefer not to imagine anything. (...) I've enough to do today (laughing); my future perspectives go only until this evening. (CH11, 2013)

On the one hand, the case of this woman showed an ongoing process of adaptation in the domains of work and care during the research period. Resignation seemed to be appropriate to describe what was happening in the work domain, because she had stopped every kind of agency to improve her working conditions. In the domain of care (in particular expressed through the future perspectives), she seemed to adapt to obtain more emotional distance and better care for herself, but she still continued other kinds of agency in this domain. Therefore, this adaptation could not be interpreted as resignation. On the other hand, she continued to actively change her living conditions in the financial and health domains.

The second case (CH43) is a man in his fifties. He was living with his wife in 2008 and 2009 and alone (after their separation) in 2013. His work situation was not stable; he worked mainly as an actor and supplemented his income by working temporarily as a painter. His reported agency is listed in Table 4.

Table 4 Agency over time CH43

CH43	Getting by	Getting out	Getting back (at)	Getting organised
2008	Being used to live with little money, temporary jobs	Contributions to a special pension pool for artists		
2009	Being used to live with little money, working as an independent painter	Contributions to the pension pool, looking for a new job as actor		
2013	Getting used to social assistance, working as an independent painter, cultivating vegetables in his garden, changing the health insurance every year	Contributions to the pension pool, applying for social benefits between periods of work, waiting for early retirement		Offering himself as a candidate for the city assembly

This man spoke explicitly about adaptation in all the interviews. As an actor, he had always had to deal with insecurities linked to his work situation and low income. “It is not hardship, you rather just get through, well, I am actually used to this” (CH43, 2008).

As the respondent's presentation of his biography revealed, the process of adaptation had already started before we interviewed him and had led to a state of adaptation across all life domains (high overall and domain specific well-being despite insecure and low income, difficulties finding work, problems in his relationship, and unsuccessful political activity). Moreover, one can observe how the interviewee once more changed his agency, which was accompanied by adaptation processes, during the research period to avoid slipping into poverty. This adaptation concerned his attitude toward social benefits. When he still lived together with his wife, they were able to compensate for a temporary lack of income mutually, and in the first interviews, he could not imagine receiving social benefits:

If I had nothing left, I would have to go to the social benefits office. (...) I rather go cleaning roads, cleaning somewhere, anywhere, it doesn't matter – but I don't want this [social benefits]. But I think this will never happen.
(CH43, 2008)

In 2013, living alone, he accepted social benefits to overcome periods of unemployment and adapted to this new situation: “Well, as an actor I am always muddling through a little bit, and then I have, ahm, in between I just have to go to the social benefits office, but this is nothing special to me. It is, ehm, it is just like that” (CH43, 2013).

This case shows the result of a longer lasting adaptation process linked to the specific work situation, which still continues to affect current events in the household. In the interviewee's reasoning, adaptation was not presented as resignation, but seemed to be an internalized attitude that allowed for dealing with ongoing insecurities. This man also presented his precarious work situation as a choice, a source of well-being, and, respectively, self-realization. He further exercised other kinds of agency in the financial, work, and political domain.

Comparing the two cases, the main differences appear in the element of choice: CH11 seemed to be constrained by her care responsibilities and the diverse health problems in her family. CH43 presented himself as free and independent. This difference could either be due to effective differences in the living conditions or to a more advanced process of adaptation in the case of CH43 (see 4.2.5). The two cases had in common the fact that while they were both adapting, the interviewees continued to exercise agency in some life domains. This is the first element that also emerged in all other cases, despite very diverse household situations and the complex interplay between living conditions in different life domains. Furthermore, all cases in precarious prosperity presented reasoning on adapting, even those with low subjective well-being. The processes leading to adaptation may thus be interpreted as an agency of “getting by” (Lister 2004).

What distinguished the three cases with low subjective well-being (CH07, CH37, CH61) from the others is that they explained how they were able to adjust

and adapt to a situation to a certain extent, but that the deprivations could not be addressed in a positive way any longer when they became too important. In all of these cases, mainly severe health problems caused the low QOL, which spilled over into all other life domains. “What do you want? You have to lower your expectations, but I am less and less able to cope with this because I have to lower my prospects too much” (CH37, 2013).

Second, the interviewees exercise agency mainly on a personal or household level (getting by, getting out). Only a few reported collective agency, and when the agency of “getting organized” occurred, it was not linked to a sense of belonging to precarious prosperity (or other terms describing their socioeconomic position) but to health problems or a specific profession, for instance.

When observing agency, it is important to understand that adaptation does not equal overall resignation. Moreover, the feeling of powerlessness or lack of agency is rather domain-specific and is observed at an earlier stage of adaptation. The next section will go into more depth about reasoning over time to provide a more complete understanding of what is happening in processes leading to adaptation.

4.2 Reasoning for adaptation

Some of the interviewees in 2013 spoke explicitly about adaptation («s'adapter», «sich anpassen»: CH12, CH15, CH33, CH42). Going beyond this explicit discourse allowed for an analysis of the reasoning linked to high subjective well-being, despite being in precarious prosperity. In fact, high subjective well-being was explicitly explained by all interviewees in precarious prosperity, even if there was no question about the reason for SWB in the interviews. Hence, well-being was not self-evident to them, and they referred to various processes and social experiences to explain it. The interviewees' statements about how they adapted allowed for the identifying of types of adaptation reasoning. Three of these types can also be found in psychological literature: Social comparison (Festinger 1954), diminution of aspirations (Lewin et al. 1944), emotional detachment (term of the author), and reappraisal (Sirgy 2002). The analysis does not focus on personality traits to explain why and how people adapt, but on social experiences (relevant life events or situations that reach beyond the individual) which could explain these types of adaptation. Interestingly, when looking at the biographies, household situations, and different life domains of the interviewees, there was a coincidence of specific social experiences and types of adaptation across the cases. Combining reasonings and social experiences allowed for the developing of patterns of adaptation. In the sample, one person generally referred to several processes and types of adaptation. One person may also have encountered several of the social experiences described in the following section (e. g., a mother caring for her children who had immigrated to Switzerland). Thus, the four patterns of adaptation presented here must be seen as phenomena and can accumulate in some cases.

4.2.1 Social comparison and migration

The first type of adaptation occurs through social comparison (Festinger 1954) and means that people evaluate their own QOL by comparing it with that of others. Social comparison was often drawn upon in the analyzed sample. The interviewees compared themselves to those with worse health problems, to families with care responsibilities, and so on (e. g., CH33). However, social comparison seemed to be particularly crucial for subjective well-being when people immigrated to Switzerland from a country clearly characterized by lower living conditions, such as Colombia (CH15), Chile (CH20), or Tibet (CH71). Actually, all people interviewed from such countries strongly referred to their origins in comparison to Switzerland as a frame of reference when evaluating their QOL. This led to a positive perception of their actual living conditions and to high subjective well-being.

I come from another country where it changed every day: We had the coup d'état, we had earthquakes. (...) I'm so used to starting from scratch that all the changes you have here don't really change anything for me. (...) I think, compared to other countries where children live on the street (...), here in Switzerland you don't have that. (...) Here, there is always help – you can always count on something. (CH20, 2013)

4.2.2 “Getting used to,” changing aspirations, and precarious work

A second type of adaptation to precarious prosperity could be identified in the sample, and it involved getting used to a situation or learning to deal with difficulties, leading to a diminution of stress and negative feelings over time. This process went along with the diminution of aspirations (see Lewin et al. 1944) and a demarcation from others who were not accustomed to precariousness (those who had not been in precarious working conditions for a longer period and those who needed to have money to buy things). A dissociation from the norm of stability and consumer society was observed in these cases. For interviewees involved in this type of process, the processes of adaptation had begun before the research period; this can be considered the reason why the interviewees reported high subjective well-being in all three interviews, despite worsening living conditions (e. g., loss of a job, CH42). Actually, in the sample, this type of adaptation was linked to a precarious work situation over at least five years (see also case study CH43).

[Financial insecurity] did not stress me so much. Oh, sure, it is sometimes uncomfortable, but in fact I have always – what shall I say – my life hasn't run in straight lines, so that this didn't scare me. (CH03, 2013)

People don't like to renounce. They want to have everything, and this is expensive. (...) You have to set goals you know you will be able to attain. It's like that, and then you don't have problems, I think. (...) We couldn't

be happier, even if we had I don't know how much money on our accounts every month. (CH42, 2013)

4.2.3 Being on your own and care responsibilities

A third type of adaptation process in the sample involved the interviewees reasoning with their own resources to address their situation. The reasoning concerned being on one's own to manage one's life and taking one's own responsibility for better subjective well-being:

If I look at the negative, then it is very bad: oh, I am alone, I have to work all day and then there is my son and then... If I think positive, I am satisfied. I think: oh, I am strong enough, I did this like that, I made it myself, I organized this. I am proud, if I think positive. (CH71, 2009)

Looking at the interviewees' household situation with this reasoning, we can see that they all were women with children (teenagers and young adults) in the household and that they cared for the problems of the other household members (health, education, integration into the labor market). Reasoning such as "it's up to you" and "you have to detach" seemed to be linked to the experience of having no help from others in relation to their household needs: They complained about the welfare state's and community's lack of support for families and explained how they bore multiple burdens for their households. During the research period, the analysis revealed an ongoing process of emotional detachment leading to higher subjective well-being, despite stable or worsening living conditions (see also case study CH11).

4.2.4 Reappraisal after experiencing health problems

Finally, an interesting link was found between the experience of health problems and adaptation. The importance of health for QOL in precarious prosperity has already been discussed (Budowski et al. 2016). Adaptation to precarious living conditions seemed to be possible in this study's sample when the people who experienced the health problems were (at least partially) cured or stable. In these cases, the interviewees relativized the difficulty of their living conditions in light of the health difficulties they had had in the past (reappraisal).

It is changing a little bit. Well, you have wishes and stuff, but that's all. Well, perspectives are changing with this disease. You tell yourself health first, that's the most important; isn't it? This has changed; there was a little bit of a turnaround. (CH47, 2009)

In contrast, the three cases who lived in a situation of deprivation linked their low subjective well-being directly to their health problems. Interestingly, they had a similar reasoning as those who were adapted, but it was the opposite, e.g., CH37 was suffering from a chronic muscle disorder and discussed social comparison:

I have great difficulty with people of my age because I get really jealous. I'm sorry to say this; it is bad because I compare myself to them. (CH37, 2013)

4.2.5 Reasoning over time

When comparing these four types of cases with regard to adaptation, living conditions, and subjective well-being over time, there was an interesting evolution in the reasoning of the people: Among the cases in which a process to adaptation could be observed within the research period (mainly those with care responsibilities and those who had experienced health problems), the reports of their overall well-being were more positive than what they said about specific life domains in the rest of the interview (see also case study CH11). In these interviews, people told us they were doing well and were satisfied, but between the lines, I could hear another story. They actually corrected themselves, or rather, they persuaded themselves that they were well. There seemed to be a perceived norm of being satisfied in their situation (or no reason to be unsatisfied), even if they experienced difficulties in some life domains.

I must not complain. I am well, apart from the little aches and pains one has at my age, right? Slowly but surely, everything takes more time. What do you want? (...) No, I have to be satisfied. And as long as I am able to walk, well, I am satisfied; then I don't want to complain (...) No, now I am actually satisfied; yes, I am well, and if my health stays as it is, I must not complain, if it doesn't get worse. Let's be satisfied and make the best of it. (CH33, 2013)

In contrast, the interviewees whose processes to adaptation had been ongoing for a longer period of time (before 2008) do not correct themselves (mainly the immigrants and those with a biography of precarious work). Rather they explained that they were “lucky” and were aware of their luck.

I think I am rather well because I am very aware of all the luck I have, in fact, to, to – I have friends, I am in good health, I have a great flat, I have a job where I work at home when I want at the time I want. Well, this is liberty, it is an extraordinary luxury – so I am rather, rather well. (CH04, 2013)

As illustrated in the case of CH43, they seemed to have internalized the norm of being satisfied and totally identified with it. They also distanced themselves from “the others” who had more money and liked to buy things, by explaining that they did not need that many material goods. “We are not people who change the furniture all the time, who change, ehm, for nothing, or who buy clothes all the time” (CH17, 2013, day nanny).

In summary, the explanations for adaptation seemed to be linked to a perceived norm to be satisfied and referred to social comparison (migration), “getting used to a situation” and lowering aspirations (precarious work), stressing one’s own resources

and emotional detachment (care), and reappraisal (health). The associated social experiences shed light on a possible link between living conditions and adaptation. Moreover, a process of internalization over time could be identified, which showed up in a changing discourse about subjective well-being: the longer the adaptation process had been occurring, the less incoherent was the information given by the interviewees concerning their living conditions and respective well-being.

5 Conclusion

Quantitative research has challenged the existence of adaptation, while qualitative research on the topic is rare and has associated adaptation with powerlessness and resignation. This paper is based on an analysis of adaptation in precarious prosperity over time and aimed to explain how adaptation occurs. It investigated the processes leading to a state of adaptation (high subjective well-being despite precarious prosperity, according to Zapf [1984]) using a longitudinal qualitative design. Lister's (2004) framework on agency allowed for an analysis of the processes of adaptation as agency among other kinds of agency. These processes are understood here as agency, or as the interviewees' reason about it, even in cases with low SWB. The sociology of knowledge approach (Schütz 1932) was also applied to delve into the interviewees' reasoning.

The results show that adaptation is, first, domain specific and occurs in parallel with other kinds of agency. The specific processes of adaptation tend to be similar according to what people perceive as relevant social experiences – a link that should be confirmed in future research: social comparison was common among people who immigrated to Switzerland from another country with lower living conditions. “Getting used to a situation” and lowering aspirations came to the fore after longer lasting precarious living conditions (e. g., precarious work). Emotional detachment and relying on one's own resources seemed to be a way to “get by” when people had care responsibilities in the household, and reappraisal occurred in general after (at least partially) cured health problems. Incidentally, severe health problems were also the main reason hindering adaptation and leading to low subjective well-being in precarious prosperity.

The interviewees seemed to perceive high subjective well-being as the norm, but it was not self-evident to them and was thus explained. However, their reasoning changed over time and revealed a process of internalization of the perceived norm to be satisfied: the longer the adaptation process had been going on, the less the interviewees gave incoherent information and self-correcting reports concerning living conditions and respective well-being. Although the interviewees perceived resignation in the beginning of the process of adaptation (when other kinds of agency had been unsuccessful), precarious living conditions were indeed presented

as normal or even as a choice in a later stage of the process. The state of adaptation spilled over from one life domain into others and into general subjective well-being.

Looking at subjective well-being alone thus presents a distorted picture when evaluating welfare. Adaptation must be taken into consideration when looking at the QOL of people and households in precarious prosperity. This paper contributes to the understanding of how QOL is affected by adaptation. It helps people on an individual level to get by and care for their households. At the same time, the results support Graham's statement about the risk of lower welfare levels relating to adaptation (Graham 2009, 215) while adding insight about the risk of the reproduction of inequalities on a societal level to it, in the sense that adaptation does not encourage redistribution processes via the welfare state; the analysis shows that adaptation does not accompany political agency and change but rather stability of living conditions and individual welfare.

6 References

- Appadurai, Arjun. 2004. The Capacity to Aspire. Pp. 59–84 in *Culture and Public Action*, edited by Vijayendra Rao and Michael Walton. Washington DC: The World Bank.
- Bankoff, Gregory. 2001. Rendering the World Unsafe: "Vulnerability" as Western Discourse. *Disasters* 25(1): 19–35.
- Budowski, Monica, Sebastian Schief, and Rebekka Sieber. 2016. Precariousness and Quality of Life – a Qualitative Perspective on Quality of Life of Households in Precarious Prosperity in Switzerland and Spain. *Applied Research Quality Life* 11: 1035–1058.
- Budowski, Monica, Robin Tillmann, Wiebke Keim, and Michèle Amacker. 2010. Conceptualising "Precarious Prosperity" – Empirical and Theoretical Elements for Debate. *International Journal of Comparative Sociology* 51(4): 268–288.
- Castel, Robert and Klaus Dörre (eds.). 2009. *Prekarität, Abstieg, Ausgrenzung – Die soziale Frage am Beginn des 21. Jahrhunderts*. Frankfurt/M: Campus.
- Crettaz, Eric and Christian Suter. 2013. The Impact of Adaptive Preferences on Subjective Indicators: an Analysis of Poverty Indicators. *Social Indicators Research* 114: 139–152.
- Easterlin, Richard. 1974. Does Economic Growth Improve the Human Lot? Some Empirical Evidence. Pp. 89–125 in *Nations and Households in Economic Growth: Essays in Honor of Moses Abramovitz*, edited by Paul. A. David and Melvin. W. Reder. New York: Academic Press.
- Elster, Jon. 1982. Sour Grapes, Utilitarianism and the Genesis of Wants. Pp. 210–238 in *Utilitarianism and Beyond*, edited by Amartya Sen and Bernard Arthur Owen Williams. Cambridge: Cambridge University Press.
- Farago, Peter, Petra Hutter Király, Beat Brunner, and Christian Suter. 2005. *Prekäre Lebenslagen. Subjektive Bewertungen und Handlungsstrategien in Haushalten mit knappen finanziellen Ressourcen. Forschungsbericht 2/05*. Bern: Bundesamt für Sozialversicherungen.
- Felce, David and Jonathan Perry. 1995. Quality of Life: Its Definition and Measurement. *Research in Developmental Disabilities* 16(1): 51–74.
- Festinger, Leon. 1954. A Theory of Social Comparison Processes. *Human Relations* 7: 117–140.
- Graham, Carol. 2009. *Happiness Around the World*. Oxford: Oxford University Press.

- Grimm, Natalie, Andreas Hirseland, and Berthold Vogel. 2013. Die Ausweitung der Zwischenzone. Erwerbsarbeit im Zeichen der neuen Arbeitsmarktpolitik. *Soziale Welt* 64: 249–268.
- Helson, Harry. 1964. *Adaptation-Level Theory*. New York: Harper & Row.
- Helvik, Anne-Sofie, Valentina Cabral Iversen, Randi Steiring, and Lillemor R.-M. Hallber. 2011. Calibrating and Adjusting Expectations in Life: A Grounded Theory on How Elderly Persons With Somatic Health Problems Maintain Control and Balance in Life and Optimize Well-Being. *International Journal of Qualitative Studies on Health and Well-Being* 6: 1–12.
- Holland, Janet. 2011. Timescapes: Living a Qualitative Longitudinal Study. *Forum Qualitative Social Research* 3, <http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/1729> (05.09.2016).
- Hübinger, Werner. 1996. *Prekärer Wohlstand: Neue Befunde zu Armut und sozialer Ungleichheit*. Freiburg i. Br.: Lambertus.
- Jarvie, Ian C. 2016. *Concepts and Society*. London: Routledge.
- Lewin, Kurt, Tamara Dembo, Leon Festinger, and Snedden Sears. 1944. Level of Aspiration. Pp. 333–378 in *Personality and the Behaviour Disorders. A Handbook Based on Experimental and Clinical Research*, edited by Joseph McV. Hunt. New York: The Ronald Press.
- Lister, Ruth. 2004. *Poverty (Key Concepts)*. Cambridge: Polity Press.
- MacKie, Linda, Susan Gregory, and Sophia Bowlby. 2002. Shadow Times: The Temporal and Spatial Experiences of Caring and Working. *Sociology* 36(4): 897–924.
- Mayer, Arno J. 1975. The Lower Middle Class as Historical Problem. *The Journal of Modern History* 47(3): 409–436.
- Noll, Heinz-Herbert. 2002. Social Indicators and Quality of Life Research: Background, Achievements and Current Trends. Pp. 151–181 in *Advances in Sociological Knowledge Over Half a Century*, edited by Nicolai Genov. Paris: International Social Science Council, http://www.gesis.org/fileadmin/upload/institut/wiss_arbeitsbereiche/soz_indikatoren/Publikationen/isscnoll.pdf (05.09.2016).
- Noll, Heinz-Herbert. 1999. Konzepte der Wohlfahrtsentwicklung: Lebensqualität und «neue» Wohlfahrtskonzepte. *EuReporting Working Paper* No. 3. Centre for Survey Research and Methodology (ZUMA), Mannheim.
- Olson, Geraldine I. and Brigitte I. Schober. 1993. The Satisfied Poor: Development of an Intervention-Oriented Theoretical Framework to Explain Satisfaction With a Life in Poverty. *Social Indicators Research* 28(2): 173–193.
- Piper, Alan T. 2014. Zukunftsangst! Fear of (and Hope for) the Future and Its Impact on Life Satisfaction. *Munich Personal RePEc Archive*. Europa-Universität Flensburg, https://mpra.ub.uni-muenchen.de/59557/1/MPRA_paper_59557.pdf (01.04.2016).
- Ray, Debraj. 2003. *Aspirations, Poverty and Economic Change*. New York: New York University and Instituto de Analisis Economico (CSIC).
- Ritchie, Jane, Liz Spencer, and William O'Connor. 2003. Carrying out Qualitative Analysis. Pp. 219–262 in *Qualitative Research Practice: A Guide for Social Science Students and Researchers*, edited by Jane Ritchie and Jane Lewis. London: Sage Publications.
- Saldaña, Jonny. 2003. *Longitudinal Qualitative Research: Analyzing Change Through Time*. Blue Ridge Summit, PA: Altamira Press.
- Schulte, Katja. 1999. Die zeitliche und soziale Struktur von Einkommensarmut. Eine Neubetrachtung auf der Basis einer qualitativen Auswertung des sozio-ökonomischen Panels. *Zentrum für Sozialpolitik-Arbeitspapier* Nr. 5/99. Universität Bremen.
- Schütz, Alfred. 1932. *Der sinnhafte Aufbau der sozialen Welt. Eine Einleitung in die verstehende Soziologie*. Wien: Springer.
- Sieber, Rebekka and Ionela Vlase. 2016. Amélioration de la qualité de vie à partir de la prospérité précaire. Analyse du rôle des liens sociaux et des stratégies d'adaptation des ménages en Roumanie et en Suisse. *Romanian Sociology* 14(1): 61–74.

- Sirgy, Joseph M. 2002. *The Psychology of Quality of Life*. The Netherlands: Kluwer Academic.
- Stiglitz, Joseph E., Amartya Sen, and Jean-Paul Fitoussi. 2009. *Report by the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress*, http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/dossiers_web/stiglitz/doc-commission/RAPPORT_anglais.pdf (01.03.2016).
- Tillmann, Robin and Monica Budowski. 2004. La pauvreté en Suisse. Pp. 29–53 in « *Vivre en Suisse 1999–2000* ». *Une année dans la vie des ménages et familles en Suisse*, edited by Erwin Zimmermann and Robin Tillman. Bern: Lang Verlag.
- Tillmann, Robin, Maurizia Masia, and Monica Budowski. 2016. Pauvreté, prospérité et bien-être en Suisse. Pp. 166–184 in *Rapport Social 2016: Bien-être*, edited by Franziska Ehrler, Felix Bühlmann, Peter Farago, François Höpflinger, Dominique Joye, Pascualina Perrig-Chiello, and Christian Suter. Zürich: Seismo.
- Veenhoven, Ruut and Floris Vergunst. 2012. The Easterlin Illusion. Economic Growth Does Go with Greater Happiness. Paper presented at the 11th Conference of the International Society for Quality Of Life Studies (ISQOLS). Venice, Italy.
- Zapf, Wolfgang. 1984. Individuelle Wohlfahrt: Lebensbedingungen und wahrgenommene Lebensqualität. Pp. 13–26 in *Lebensqualität in der Bundesrepublik. Objektive Lebensbedingungen und subjektives Wohlbefinden*, edited by Wolfgang Glatzer, and Wolfgang Zapf. Frankfurt: Campus.

Conditions d'autonomisation et de capacitation des partenariats entre service public de l'emploi et opérateurs privés : comparaison entre la Belgique et la Suisse francophone

Céline Remy*

Résumé : Cet article montre ce qui se déroule en amont des collaborations entre les services publics de l'emploi et les opérateurs privés en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Il met en évidence que les modalités de contractualisation et de gouvernance du partenariat influencent la confiance et, plus spécifiquement, la manière dont un partenariat s'autonomise et dont les prestataires acquièrent plus de capacités. Trois études de cas ont été menées au sein de partenariats dont deux en Belgique francophone et une en Suisse francophone.

Mots-clés : modèles de partenariat, confiance, services publics de l'emploi, opérateurs privés

Die Autonomisierungs- und Kapazitätsaufbaubedingungen der Partnerschaften zwischen öffentlichen Arbeitsverwaltungen und privaten Anbietern: Vergleich zwischen dem französischsprachigen Belgien und der Westschweiz

Zusammenfassung: Dieser Artikel zeigt, was sich im Vorfeld der Zusammenarbeit zwischen den öffentlichen Arbeitsverwaltungen und den für die Betreuung von Arbeitssuchenden verantwortlichen privaten Anbietern abspielt. Der Fokus liegt auf den Vertrags- und Steuerungsmodalitäten der Partnerschaft. Der Artikel untersucht den Einfluss der Partnerschaften auf das Vertrauen und die Autonomisierung der Partnerschaft und den Kapazitätsaufbau der Anbieter. Es wurden Fallstudien zu drei Partnerschaften durchgeführt, zwei im französischsprachigen Belgien und eine in der Westschweiz.

Schlüsselwörter: Partnerschaft, Vertrauen, Arbeitsverwaltungen, private Arbeitsanbieter

Conditions of Autonomization and Capacity Building of Partnerships Between Public Employment Services and Private Providers: Comparison Between Belgium and Switzerland

Abstract: This article shows what takes place prior to the collaboration between the public employment services and the private operators in charge of accompanying job seekers. It highlights that the contractualization and governance arrangements of the partnership influence the trust and, more specifically, the way in which a partnership becomes autonomous and its providers acquire more capacity. Three case studies were conducted in partnerships, two in the French part of Belgium and one in the French part of Switzerland.

Keywords: partnership models, trust, public employment services, private providers

* Université de Liège, Centre de recherches et d'interventions sociologiques, BE-4000 Liège, celinerey9@gmail.com.

1 Introduction

Dans les années 1990, un mouvement de transformation de l'État social à un État social actif s'opère. Ainsi, les nouvelles politiques publiques d'emploi s'inscrivent dans une logique « d'activation » des chômeurs. Elles ont un caractère « capacitant » (Sen 2000 ; 2005) au sens où elles invitent les individus à se former pour obtenir plus facilement un emploi. Pour atteindre cet objectif, ces politiques s'accompagnent d'une densification des procédures et des réseaux (contractualisation, développement d'outils de nouveau management public, mise en réseau et en partenariat, etc.) (Vrancken 2008, 45).

La délégation d'une partie de leur mission d'accompagnement des demandeurs d'emploi provoque pour les services publics de l'emploi (SPE) la perte d'un monopole et ce, entre autres suite à la convention 181 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT 1997)¹ qui invite secteur public et privé à collaborer. De la sorte, le rôle de l'État évolue en passant d'un rôle d'opérateur direct à un rôle d'organisateur, de régulateur et de contrôleur (Blondiau 2004). Les SPE deviennent alors des « institutions régulatrices » du marché de l'emploi (Georges 2007).

L'objectif de ces nouvelles collaborations est de développer des projets d'accompagnement et de formation à destination des demandeurs d'emploi dont le but est la réinsertion socioprofessionnelle dans l'emploi durable. Ces collaborations sont gérées par les services « partenariats » au sein des SPE, qui assurent les processus de sélection des opérateurs privés², de suivi et d'évaluation des projets. Un contrat est signé entre le SPE et le prestataire, dont la durée varie entre un et trois ans.

La délégation de l'accompagnement des chômeurs au secteur privé est une forme de sous-traitance au sens où l'opérateur public procure les financements alors que l'opérateur privé fournit les ressources humaines, méthodologiques et matérielles. Pour Alford et O'Flynn (2012), il s'agit d'une relation de type « contracting out of services » en référence à la distribution des rôles entre SPE et opérateurs privés où le premier commande et délègue au deuxième. Montmorillon (1989) notifie le passage d'une sous-traitance traditionnelle, où le sous-traitant est dans une relation d'autorité, à une relation moins conflictuelle fondée sur une dynamique partenariale (in Baudry 1993). Pour Mazouz (2012), ces collaborations constituent tout

1 La convention 181 sur les agences privées d'emploi vise à réguler leur pratique et mode de fonctionnement. Elle met fin, par son article 13, au monopole public sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi en invitant les États à définir, établir et revoir régulièrement les conditions propres à promouvoir la coopération entre le SPE et les agences privées d'emploi, d'une part, et d'autre part, ces mêmes agences à fournir régulièrement aux autorités compétentes des informations permettant de connaître leur structure et leurs activités, conformément aux conditions et aux pratiques nationales, d'autre part.

2 Les opérateurs marchands sont les agences d'intérim, les sociétés privées à responsabilités limitées, les sociétés anonymes, etc. tandis que les opérateurs non-marchands et associatifs sont les organismes d'insertion socioprofessionnelle, les associations sans but lucratif, les missions locales, les entreprises de formation par le travail, etc.

de même une forme de « partenariat public-privé », celle de type « symbiotique » en ce sens où les partenaires ont sensiblement les mêmes valeurs, missions et objectifs au niveau de l'encadrement des chômeurs (Belhocine et al. 2005 ; Mazouz et al. 2008 ; Mazouz 2012).

Cette délégation pose la question de la contractualisation et de la gouvernance de ces partenariats. Les modalités de collaboration influencent la confiance entre les parties prenantes, et, par conséquent, la qualité des résultats de l'accompagnement effectué auprès des demandeurs d'emploi (Remy 2016). L'analyse des processus d'autonomisation du partenariat (i. e. capital de confiance accumulé aux différents niveaux d'existence interpersonnel, inter-organisationnel et systémique) et de capacitation de ses membres (i. e. acquérir plus de capacités d'expression, de négociation et de délibération) permet de regarder les effets des modalités de contractualisation et de gouvernance sur la collaboration et la confiance qui s'en dégagent. Elle aide à comprendre ce qui se joue en amont des partenariats. En supposant qu'une collaboration vécue dans la confiance est plus désirable tant pour les partenaires que pour les bénéficiaires de l'action, il apparaît alors essentiel de mettre en exergue les conditions dans lesquelles ses partenariats sont plus démocratiques, ouverts, responsables et capacitants.

Notre recherche pose la question de l'évolution de ces deux processus existants au sein de toute collaboration que sont l'autonomisation et la capacitation du partenariat. Dans quelle mesure le partenariat s'autonomise-t-il et est-il capacitant ? Peut-il être à la fois autonomisé et capacitant ? Pour répondre à ces questions, trois SPE avec des modèles de partenariat différents, dont deux en Belgique francophone et un en Suisse francophone, ont été étudiés. On peut supposer que la technique de contractualisation du partenariat influence le processus de capacitation, car elle définit le périmètre d'expression et de négociation entre les parties prenantes. Il est nécessaire de regarder l'effet de la capacitation sur les opérateurs privés, car ils sont en position de faiblesse par rapport aux SPE qui imposent les modalités de collaboration. En revanche, les modalités de gouvernance du partenariat, quant à elles, semblent impacter le processus d'autonomisation, car elle définit la manière dont les parties prenantes doivent collaborer.

L'article se structure comme suit : d'abord, le cadre conceptuel et théorique, qui prend appui sur la théorie des incitations ainsi que les processus d'autonomisation et de capacitation d'un partenariat, est présenté. Puis, la méthodologie et les modèles de partenariat sont exposés. Ensuite, les moments-clés de la vie du partenariat, qui sont la mise en partenariat, le conventionnement et l'encadrement des opérateurs privés par les agents des SPE, sont analysés en regard des éléments théoriques. Enfin, les résultats sont discutés avant de conclure.

2 Cadre conceptuel et théorique

2.1 La théorie des incitations : le hasard moral

En regard de la théorie des incitations (Pratt et Zeckhauser 1985 in Baudry 1993), les parties prenantes – le principal et l’agent – signent un contrat dans le cadre de leur relation de sous-traitance. Ce contrat permet de réduire l’incertitude et les risques de hasard moral. S’engager dans une collaboration constitue une prise de risque, car le comportement de la partie adverse n’est ni prévisible ni contrôlable (i. e. hasard moral). De plus, chaque partie prenante poursuit ses objectifs propres.

Dans cette optique, pourquoi le sous-traitant satisferait-il les exigences du principal? Plus précisément, dans le cadre de la délégation de l’encadrement des demandeurs d’emploi, comment les SPE peuvent-ils s’assurer de la qualité de la prestation effectuée par les prestataires privés? Plusieurs auteurs ont mis en évidence les pratiques de “creaming” et de “parking” (Dockery et Stromback 2001 ; Brodtkin 2005 ; Considine 2005 ; Behagel et al. 2009) élaborées par les opérateurs privés à l’égard des demandeurs d’emploi.

A priori, les parties prenantes ne se font pas confiance dans la théorie des incitations. Deux caractéristiques sont essentielles dans cette relation : la présence d’un conflit d’intérêts et d’une asymétrie dans la distribution de l’information. Cette relation est fondée sur le manque de confiance et de coopération entre les parties prenantes. Une manière de tempérer les risques liés au hasard moral est la négociation d’un contrat. Et, d’ailleurs, la reconduction du contrat agit comme une « procédure incitative » (Baudry 1993) pour l’agent, au sens où elle a pour objectif le dépassement de la situation antérieure et des attitudes de non-coopération qui y sont éventuellement associées.

Dans le cadre des collaborations entre SPE et opérateurs privés, un contrat de collaboration est signé entre eux avec notamment une clause pour préciser les résultats à atteindre pour ce qui est du nombre et du type d’accompagnement à effectuer avec les demandeurs d’emploi. Ce contrat agit comme un « dispositif de confiance » (Karpik 1996) qui rend l’engagement crédible. La confiance au sein des partenariats comporte des niveaux et des formes différents.

2.2 Le processus d’autonomisation

Le processus d’autonomisation d’un partenariat prend appui sur les différents niveaux de la confiance : interpersonnel, interorganisationnel et systémique. La confiance interpersonnelle apparaît dans les relations entre les individus (Luhmann 2006). Elle se définit comme « la croyance qu’un autre individu, une organisation ou une institution agira de façon conforme à ce qui est attendu de lui » (Lorenz 2003, 109). Pour Ramonjavelo et al. (2006), ce type de confiance dans un partenariat se base sur la réputation et/ou les compétences reconnues, souvent suite à des expériences antérieures de collaboration.

La confiance interorganisationnelle (Teubner 1996) fait référence aux relations entre organisations dépassant le niveau interpersonnel sans pour autant en faire abstraction. Selon Dallaire et Boisclair (2008), la confiance se fonde sur le potentiel d'une organisation, à savoir ses ressources (humaines, physiques et financières) ainsi que son bilan de compétences et de réalisations en ce qui concerne les « aspects tangibles », mais aussi sa situation dans la société, son secteur d'appartenance, son affiliation à des causes, sa réputation et son historique en ce qui concerne les « aspects intangibles ».

La confiance systémique (ou institutionnelle) (Luhmann 2006) s'appuie sur « le tiers niveau de transcendance des institutions sociales et politiques » (Dallaire et Boisclair 2008, 89). Elle recouvre l'aspect moral et réglementaire de la société. Dans le cas d'un partenariat, la confiance désigne le fait, pour les partenaires en présence, de se fier aux normes et aux exigences reprises pour la prestation d'un service public, et aux règles régissant les marchés publics (Ramonjavelo et al. 2006, 357), qui se traduisent à travers le contrat notamment. Selon Zucker (1986), elle repose sur les mécanismes formels indépendants des caractéristiques personnelles et organisationnelles, ainsi que l'historique des échanges.

L'intérêt de la distinction entre ces différents niveaux est de voir comment un système – le partenariat – s'autonomise de ses membres en coprésence. Le processus d'autonomisation peut se définir comme le capital de confiance accumulé aux différents niveaux d'existence (interpersonnel, interorganisationnel et systémique) du partenariat. Ceux-ci s'additionnent pour permettre à la collaboration d'être autonome à un moment donné. Le niveau interpersonnel traduit un faible degré d'autonomisation tandis que le niveau systémique révèle un fort degré d'autonomisation du partenariat.

À côté des niveaux de la confiance s'ajoutent ses formes, qui peuvent être de type “trust” ou « confiance » (Luhmann 2001). La première forme correspond au fait d'agir suite à un calcul et la deuxième au fait de garantir à l'individu la non déception de ses attentes. La confiance “trust” (calculée) relève d'une décision alors que la confiance « confiance » (naïve) fait plutôt référence à une évidence.

Ces niveaux et ces formes de confiance évoluent constamment tout au long de la collaboration, notamment lors de moments-clés (sélection, conventionnement et suivi du projet) ou d'événements particuliers (difficultés relationnelles, financières, administratives, organisationnelles, etc.), et ce, selon la configuration du modèle de partenariat créé par les SPE.

2.3 Le processus de capacitation

Entrer dans un partenariat avec le SPE confère *a priori* des nouvelles possibilités pour les prestataires de service en termes de développement de leur activité, mais aussi de « capacités » partenariales.

La capacitation permet, d'après Sen (2000 ; 2005), d'évaluer les situations et les arrangements sociaux à partir d'un double critère : les "functionings," c'est-à-dire les fonctionnements, les réalisations et les accomplissements effectifs, et l'étendue de la « liberté réelle ». L'ensemble des réalisations n'a de sens qu'associé à l'ensemble des alternatives sur lesquelles un individu (ou une organisation) peut se prononcer. C'est cet espace des choix « réellement possibles » que Sen (2000) va appeler la "capability" (capacité ou capabilité).

Dans le cadre d'un partenariat, la « capacité » d'un partenaire s'évalue sur la base du déroulement des interactions avec l'autre partie prenante. Ce qui nous intéresse tout particulièrement est la "capability for voice" (Bonvin et Farvaque 2004), c'est-à-dire la manière dont les membres d'un partenariat prennent la parole, mais aussi délibèrent et négocient. Selon Urfalino (2005), il est indispensable de procéder à la distinction entre la prise de parole, au sens d'entreprendre une discussion, et la négociation. La négociation introduit un processus collectif dans lequel plusieurs acteurs vont interagir afin d'arrêter une décision (Urfalino 2005, 105). La "capability for voice" se décline en trois registres : l'expression qui correspond au fait de donner son avis et d'argumenter, la négociation qui équivaut au fait de discuter pour trouver un accord ou un compromis en situation de désaccord et la délibération qui est le fait de décider d'une action à entreprendre en situation de décision collective.

L'intérêt de l'identification de ces différents registres est de voir la manière dont chacun intervient au sein de chaque modèle de collaboration. L'un est-il plus prégnant que l'autre et dans quelles circonstances ? Les SPE possèdent les trois capacités du fait de définir les modalités du partenariat. Le processus de capacitation concerne plus particulièrement les prestataires de service en ce sens où ce nouveau partenariat devrait leur permettre d'acquérir des capacités supplémentaires. Un partenariat fortement capacitant offre les trois types de capacités alors que lorsqu'il est faiblement capacitant, il fournit une seule capacité (l'expression), voire aucune.

3 Méthodologie de recherche

3.1 Méthode de récolte et de traitement des données

Trois études de cas ont été réalisées, entre avril 2011 et novembre 2012, au sein des services partenariats de SPE belges (Actiris à Bruxelles et le Forem en Wallonie) et genevois (Office cantonal pour l'emploi [OCE]). La Belgique et la Suisse ont été choisies, car ce sont deux pays fédéralistes avec une grande autonomie laissée aux SPE (régions belges et cantons suisses) dans la mise en œuvre de la politique d'emploi et d'accompagnement des chômeurs. Les SPE étudiés possèdent chacun un modèle particulier de gestion du partenariat.

Les SPE ont sensiblement la même configuration au niveau de leurs départements, quel que soit le pays. La direction chargée des services envers les demandeurs

d'emploi a pour principale mission d'organiser la transition des individus vers l'emploi. Elle doit aussi faire se rencontrer les offres et les demandeurs d'emploi pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des chômeurs. La direction chargée des services envers les employeurs a pour mission de mettre en place des actions permettant la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi. La direction « partenariats » assure la transversalité entre les deux premières directions par la mise en œuvre de programmes d'emploi. Par sa fonction de régisseur, elle fait appel à des prestataires pour la création de projets d'accompagnement et/ou de formation. La direction « support » s'occupe du budget, des finances et des ressources humaines de l'Office de l'emploi.

Étudier les interactions entre les partenaires publics et privés nécessite un travail d'observation intense à travers le suivi des agents dans leur quotidien (réunions de service, réunions avec les prestataires de service, comités de sélection, etc.). À partir de ces observations, des entretiens semi-directifs ont été effectués auprès de 52 agents du service partenariat au sein des SPE et 21 prestataires de service pour saisir à travers leur discours la manière dont ils vivent la collaboration (i. e. comment les acteurs décrivent-ils et catégorisent-ils cette relation en termes de « confiance/méfiance »?).

La grille d'entretien, prétestée et adaptée selon le statut de l'interviewé, a porté sur le vécu de la collaboration (plus particulièrement, les difficultés rencontrées, car elles mettent à l'épreuve la confiance), la résolution des problèmes, les procédures de marchés publics, de sélection des prestataires et de contractualisation, l'encadrement des opérateurs et le suivi des projets, l'évaluation de la prestation, l'historique partenarial, le contexte institutionnel et son évolution, etc. Lors des observations et des interviews, chaque situation évoquée (épreuve pour le partenariat) a été analysée notamment à l'aune des formes et des niveaux de la confiance ainsi que des types de capacités.

3.2 Présentation des modèles de partenariat

3.2.1 Une gestion bilatérale et collective du partenariat chez Actiris

Le positionnement politique d'Actiris vis-à-vis de l'injonction de la convention 181 de l'OIT, concernant la mise en partenariat avec des opérateurs privés marchands, a penché vers la mise en place d'un marché public de type « appel à projets ». Le département « partenariats » d'Actiris y recourt depuis 2008 pour développer avec l'ensemble des opérateurs 5 000 places pour les 110 000 chômeurs indemnisés en région de Bruxelles-Capitale. Il est situé au sein du siège central donc il est directement en contact avec l'opérateur privé sans devoir passer par un service au sein des antennes de l'Office. La prise de décision concernant le partenariat s'effectue ainsi de manière bilatérale entre le siège central et l'opérateur. Le type d'encadrement, assuré par les agents d'Actiris auprès des opérateurs privés, a été longuement réfléchi par les instances supérieures de l'Office. Celles-ci ont finalement, après de nombreuses

discussions, décidé de réaliser un encadrement collectif des prestataires privés. Actiris collabore avec environ 110 partenaires privés (non)-marchands.

3.2.2 Une gestion trilatérale, individualisée et standardisée du partenariat au Forem

Le Forem s'est lancé assez rapidement, dès 2004, dans le système d'appel à projets pour ouvrir 8 000 places pour les 250 000 chômeurs de la région. Sans hésitation, il a opté pour cette technique de contractualisation du partenariat, car il a souhaité maintenir la collaboration avec un maximum d'opérateurs. Seule la technique de l'appel à projets permet le conventionnement avec des dizaines d'opérateurs, plus de 200. La Région wallonne étant très étendue avec des réalités très différentes en matière de marché de l'emploi, l'Office a créé les directions régionales. Au sein de chaque direction se trouve un service partenariats qui assure un encadrement de type individuel et standardisé des opérateurs (un agent avec un opérateur en face à face). Les agents de ce service accompagnent ceux-ci dans la mise en œuvre des projets d'accompagnement et/ou de formation des demandeurs d'emploi. Le siège central de l'Office, quant à lui, s'occupe du dispositif d'appel à projets à savoir la sélection des opérateurs, le conventionnement ainsi que des aspects financiers et juridiques. Le partenariat est géré de manière trilatérale : deux entités peuvent être identifiées au sein du Forem, à savoir le siège central et la direction régionale, qui sont toutes deux en relation avec le prestataire.

3.2.3 Une gestion bilatérale, individualisée et sur mesure du partenariat à l'OCE

La technique de contractualisation privilégiée par l'OCE est l'appel à initiatives ce qui lui permet de créer environ 1 300 places pour les quelque 17 000 chômeurs à Genève. L'OCE gère le partenariat de manière bilatérale comme Actiris. Le service partenariats, en charge des mesures de marché du travail et des conventions de partenariats avec les opérateurs privés, se situe au sein du siège central de l'OCE. L'Office ne contient aucune antenne ni direction régionale ; la prise de décision concernant le partenariat s'effectue en bilatéralité, c'est-à-dire entre les agents du service partenariats et les opérateurs privés. Contrairement à Actiris, l'accompagnement des projets de formation par les agents ne se réalise pas de manière collective, mais individuelle, comme au Forem. Le modèle de gestion du partenariat à l'OCE constitue un mélange des modèles d'Actiris et du Forem, car il est bilatéral et individualisé. Il est important de notifier que l'encadrement des opérateurs n'est pas standardisé, mais sur mesure selon les besoins de l'opérateur et du projet. L'OCE collabore avec environ une septantaine de prestataires.

4 Les moments-clés de la vie du partenariat

4.1 La mise en partenariat entre le SPE et les opérateurs privés

L'établissement d'un partenariat entre le service public de l'emploi et un opérateur privé ne s'effectue pas de n'importe quelle manière. Les SPE belges (Actiris et le Forem) privilégient la technique de l'appel à projets. Le cahier des charges est suffisamment souple pour permettre à chaque opérateur de construire un projet original mobilisant des techniques d'accompagnement et des méthodologies adaptées au profil spécifique du public cible. De son côté, l'OCE utilise l'appel à initiatives. Il prospecte quelques opérateurs qui pourraient élaborer une formation pour les demandeurs d'emploi. Le projet est coconstruit et négocié entre l'opérateur et l'OCE.

Quand ces différents SPE délèguent leur mission d'accompagnement des demandeurs d'emploi aux opérateurs privés d'insertion socioprofessionnelle, ils font confiance aux organismes, car ceux-ci sont experts dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle. Certains d'entre eux sont depuis des dizaines d'années sur ce marché. Ils ont acquis une expérience conséquente en matière d'encadrement des individus. Face à l'idée d'une collaboration avec le secteur privé, la confiance de l'Office porte au niveau de l'institution des opérateurs privés.

À travers les partenariats, on va chercher l'expertise chez des opérateurs privés qui ont une expérience de terrain [...]. On veille à ce que le dispositif de l'Office soit intégré donc qu'il y ait une cohérence entre ce que nous faisons en interne en tant qu'opérateur et ce que nous faisons faire en externe par le recours aux opérateurs qui soutiennent notre action. On estime que les partenaires ont des expertises de seconde ligne que nous n'avons pas. L'idée est d'avoir une cohérence entre nous et eux, mais également entre eux.
(Agent A. d'Actiris)

Les SPE ne délèguent pas leur mission d'accompagnement des demandeurs d'emploi à n'importe quels opérateurs privés. Même s'ils ont une confiance en l'institution de ces derniers, cette confiance n'est pas empreinte de naïveté, mais elle « calculée », dans le sens où les agents cherchent des informations pour évaluer la confiance/méfiance à accorder à l'opérateur en question.

On n'a pas d'a priori par rapport aux nouveaux opérateurs, mais on a le réflexe d'aller voir son site internet, le Moniteur belge, les agréments, mais aussi d'aller voir dans la maison si d'autres services ont eu affaire à lui.
(Agent H. du Forem)

Dans le dossier de candidature, on regarde si les choses sont bien justifiées, si la méthodologie proposée est cohérente, s'il y a un intérêt réel [...]. On s'assure d'une certaine qualité parce que c'est vers ces opérateurs-là que l'on va envoyer les demandeurs d'emploi. Il faut s'assurer de la qualité, du sérieux,

de la philosophie des opérateurs et qu'ils partagent un peu les mêmes valeurs qu'Actiris. (Agent B. d'Actiris)

Les SPE ont besoin de « gages de représentation » (Ogien 2006) de la part des opérateurs avant de leur proposer une convention de collaboration. Ainsi, ils s'inscrivent dans une démarche de collecte des informations à propos de leurs futurs prestataires. Ils leur demandent diverses garanties à travers, notamment, le canevas du dossier de candidature et les documents administratifs et juridiques à y joindre. Ils façonnent une « étiquette réputationnelle » pour chaque opérateur privé qui s'appuie sur un ensemble d'informations comme la vitrine organisationnelle, les valeurs affichées, le déroulement de la collaboration antérieure et les résultats des précédents projets.

Du côté de l'OCE, quand il souhaite mettre en place une nouvelle mesure de formation, un agent du service « partenariats » a pour mission de rencontrer les partenaires potentiels. Des négociations s'entreprennent pour identifier le meilleur offrant. Le choix de l'opérateur s'effectue sur la base de l'évaluation du meilleur rapport qualité-prix. Par exemple, un agent entre en négociation avec deux organismes qui peuvent devenir partenaires. Le premier des deux fournit une offre qui satisfait peu l'agent, car le prix proposé pour l'accompagnement d'un candidat est très élevé. De plus, cet opérateur ne propose pas de certification de la formation et la méthodologie d'encadrement des demandeurs d'emploi n'entre pas en adéquation avec le programme que l'Office souhaite mettre en place.

En revanche, le deuxième opérateur fait une offre qui répond aux attentes de l'Office en termes de méthodologie, de certification et de budget. La proposition est envoyée en l'espace de quelques heures, ce qui laisse à l'agent une bonne impression à propos de l'opérateur. Cette attitude proactive constitue un élément influençant la bonne réputation de ce dernier. L'« étiquette réputationnelle » du deuxième candidat est alimentée positivement par rapport au premier. L'Office a confiance en l'institution des opérateurs, mais il a besoin de gages.

Les opérateurs genevois tiennent un discours partagé par rapport à la confiance qu'ils portent envers le SPE. Certains d'entre eux pensent « naïvement » qu'une collaboration avec l'Office constitue un bon parti en ce sens où celui-ci tiendra toujours ses promesses en termes d'envoi de candidats, de paiement, etc., car il représente l'État. D'autres, par contre, demandent des « gages » à l'OCE, par exemple vis-à-vis du financement de la mesure de formation. Ils le font à travers la négociation du contrat de collaboration. Certains demandent une avance sur le budget fixé. Les nouveaux prestataires se situent plutôt dans une confiance basée sur le gage, de type « trust, » alors que les anciens ont tendance à être dans une confiance naïve, de type « confidence ». Le type de confiance accordé à l'Office semble également lié aux modalités de financement du projet. Quand la prise de risque financière est importante, l'opérateur s'inscrit dans une confiance de type « trust. » Par contre, quand la prise de risque est moins conséquente, il a une confiance de type « confidence » envers l'Office.

En ce qui concerne le dispositif d'appel à projets mobilisés par les SPE belges, il invite les opérateurs à déposer un dossier de candidature auprès de l'Office. La sélection des dossiers et, donc, des futurs partenaires s'effectue par les agents du service partenariats. La procédure ne prévoit pas de rencontre entre les agents et les opérateurs. Aucun échange ni aucune négociation n'a lieu entre les parties prenantes. La sélection se réalise à huis clos. Les opérateurs sont physiquement absents du processus de sélection. La dimension interpersonnelle n'est pas présente sauf exception. Les SPE gèrent les partenariats en recourant à une gestion procédurale et impersonnalisée mais aussi à des valeurs d'équité.

Les opérateurs croient en la procédure de sélection, sans la mettre en doute. Ils croient au fait qu'elle sera mise correctement en application par les agents de l'Office et qu'ils recevront, par exemple, le jugement de leur dossier de candidature et la convention de partenariat à la date fixée par le SPE. Il en est de même pour le financement de la prestation. Les opérateurs pensent qu'ils seront payés en temps et en heure par le SPE. Ils s'inscrivent dans une confiance de type « confiance » en ce sens où ils adoptent une attitude un peu naïve à l'égard du fonctionnement, au sens large, de l'institution qu'est l'Office de l'emploi.

On ne sait rien à propos de la procédure de sélection. On connaît la répartition et les noms des partenaires repris lors du premier comité de suivi. On a déjà rentré des dossiers qui ont été refusés. C'est normal d'avoir un refus. Il y a beaucoup d'organismes d'insertion socioprofessionnelle à Bruxelles donc Actiris doit partager le financement entre celles-ci et en donner à tout le monde. Nous ne connaissons pas les raisons du refus. (Opérateur B. d'Actiris)

Comme le montre l'extrait ci-dessus, les opérateurs privés disent eux-mêmes ne pas connaître le fonctionnement exact de la procédure de sélection des dossiers de candidature. Pourtant, l'information est à leur disposition dans le cahier des charges de l'appel à projets, mais on dirait qu'ils ne l'ont pas intégrée. Cela ne les empêche pas de poursuivre la collaboration avec le SPE. La plupart d'entre eux ne cherchent pas à obtenir l'information, c'est-à-dire plus de connaissances sur le sujet. Ils manifestent une forme de confiance « naïve » à l'égard de l'Office.

4.2 Le conventionnement entre le SPE et les opérateurs privés

Les agents des SPE proposent un contrat de collaboration aux opérateurs privés dont le projet a été retenu lors du processus de sélection. Le document est généré par l'Office de l'emploi. Le niveau interpersonnel de la confiance intervient lors de la première rencontre, alors que jusque-là, le partenariat se situait au niveau systémique (échange de documents et processus de sélection à huis clos). Dans le cadre de l'appel à projets (Actiris et le Forem), le contrat soumis aux opérateurs ne peut être modifié par ceux-ci. Cette modalité de partenariat rend très asymétrique la relation. Ainsi, les opérateurs n'ont pas la possibilité de négocier le contrat : soit

ils l'acceptent en l'état, soit ils le refusent. Ils ont peu l'occasion de s'exprimer à propos de celui-ci ou de le négocier.

Lors de la précédente convention, le SPE nous demandait de faire 9 groupes et 130 personnes en individuel. Ça fait beaucoup. Il y avait moyen de choisir 8 groupes avec un peu plus d'individuel. On a privilégié le groupe, car il fait plus de résultats. Mais, c'était trop. On était mort en fin d'année, car on est une toute petite équipe. (Opérateur E. d'Actiris)

Dans certaines circonstances, les opérateurs saisissent la capacité d'expression pour se faire entendre auprès des agents de l'Office. Ils le font quand un problème se pose par rapport au contenu du contrat. Ils prennent contact avec le siège central (ou la direction régionale dans le cas du Forem) pour faire part de leur interrogation. Ils entrent en relation avec les agents lors de la présence d'une anomalie ou d'une modification importante dans le document pour obtenir plus d'informations sur la situation.

Certains opérateurs ne sont pas contents de la décision prise par l'Office à propos de leur dossier de candidature. Ils demandent simplement des informations supplémentaires, mais ils n'ont jamais essayé de faire changer la convention de partenariat en introduisant un recours auprès de l'Office de l'emploi. (Agent T. du Forem)

Le Forem doit faire face à des situations tout à fait particulières du fait d'avoir scindé la gestion du partenariat en deux entités (siège central et directions régionales) et d'avoir opté pour une relation trilatérale. Il arrive par moment que les agents des directions régionales invitent les opérateurs à saisir cette capacité d'expression – de plainte – vis-à-vis du SPE.

Une convention a été rabotée financièrement. L'opérateur s'est vu amputé de quelques milliers d'euros. Comme il faisait appel à des prestataires externes, on [agent d'une direction régionale] lui a conseillé d'introduire une plainte (auprès du siège central de l'Office), mais il n'a pas eu de budget supplémentaire. Il devait soit accepter soit refuser la convention. Il a accepté de mener le projet. En plus, il a eu de bons résultats. (Agent R. du Forem)

Les agents agissent de cette manière quand ils estiment que la proposition de contrat faite par le siège central de l'Office est injuste (trop sévère) comme, par exemple, une réduction budgétaire importante. Le caractère injuste naît d'un écart entre la proposition de projet faite par l'opérateur, le travail de qualité qu'il a fourni précédemment et la décision finale de l'Office à l'égard de son dossier de candidature. Cet extrait montre que l'agent souhaite obtenir un meilleur contrat de collaboration pour l'opérateur en question.

En ce qui concerne l'OCE, la procédure de conventionnement se passe différemment. Établi pour un an, il existe plusieurs sortes de contrats de partenariat en fonction du type de mesure de formation et de financement (facturation par place réservée ou par place remplie ou facturation pour un groupe). Le projet donne une orientation au niveau de la nature du financement et du type de conventionnement. Certains projets sont organisés sous forme de sessions de formation alors que d'autres se réalisent via un encadrement individuel des demandeurs d'emploi. Les opérateurs ont toujours l'occasion de discuter avec les agents des modalités de paiement de la prestation. Tout l'enjeu de l'échange tourne autour de la question du partage de la prise de risque. Certains opérateurs entreprennent des négociations en ce sens.

J'ai demandé un forfait par journée. Je ne voulais pas prendre trop de risque. Qu'il y ait deux ou douze personnes dans la formation, j'ai les mêmes coûts. Ce n'est pas la même chose pour moi si on m'indemnise pour deux ou douze personnes. On a un programme sur quinze jours. On a un forfait pour les deux semaines de formation. (Opérateur C. de l'OCE)

Le dispositif d'appel à initiatives offre la possibilité aux opérateurs de s'exprimer et de négocier le contenu du contrat, ce qui n'est pas le cas dans un système d'appel à projets où le modèle de contrat est standardisé.

4.3 L'encadrement des opérateurs privés par les agents des SPE

Chaque SPE s'engage envers les opérateurs privés à leur fournir un encadrement à travers la mise en place de comités de suivi. Ainsi, les agents du service partenariats ont pour mission d'accompagner un certain nombre d'opérateurs dans la mise en place de leur prestation. Les modalités de cet encadrement varient en fonction du SPE. Il peut être individuel ou collectif et aussi standardisé ou sur mesure.

Au Forem, les agents organisent trois comités de suivi obligatoires ; un en début, un en milieu et un en fin de prestation. Les rencontres se font *de visu* entre agent et prestataire. Ces réunions permettent aux deux parties prenantes d'échanger des informations, des conseils, de faire évoluer le projet, de résoudre les problèmes relationnels ou liés à la prestation, etc. Elles constituent un lieu de négociation entre l'opérateur et l'agent. Elles sont en quelque sorte un lieu d'expression et de négociation pour les opérateurs. Par exemple, le premier comité de suivi peut servir à négocier certaines modalités du projet comme le lieu et/ou les dates de prestation. Les négociations s'effectuent dans un cadre prédéfini par le guide administratif et financier de l'appel à projets ainsi que le contrat de collaboration.

Si le Forem me demande d'aller dans une région où je sais que le taux de demandeurs d'emploi est faible, je veux bien le faire s'il m'amène le public. Si je n'ai pas le public, je ne le fais pas. Je pense qu'il faudrait vraiment négocier pour prendre le moins de risques possible. C'est possible de négocier,

la crainte que l'on peut avoir, c'est un retour de manivelle la prochaine fois qu'on introduit un dossier. C'est plutôt ça la difficulté. On a un champ de négociations précis donc c'est à nous de savoir les risques que l'on prend. Jusqu'à présent, tout s'est passé correctement. (Opérateur G. du Forem)

En revanche, les comités de suivi chez Actiris sont organisés collectivement en ce sens où ils réunissent tous les opérateurs d'une même mesure d'insertion socioprofessionnelle. Quelques réunions sont planifiées par année selon la nécessité pour l'Office de transmettre des informations aux opérateurs ou d'en récolter. Ces comités ne constituent pas des lieux de négociation des modalités de la prestation. Ils sont plutôt des lieux d'échange d'informations et de résolution des difficultés se présentant au niveau de la mise en œuvre des projets. Les opérateurs bruxellois peuvent s'exprimer à propos de la mise en place de la prestation ou de la collaboration avec le SPE, mais dans un cadre très restreint. Ils n'ont pas l'occasion d'entreprendre des négociations avec les agents comme dans le cas d'un encadrement individualisé de l'opérateur.

En réunion, on a parfois le sentiment d'être très cadennassé. Il se passe un problème chez nous, mais Actiris ne veut pas l'entendre. Ce n'est pas le moment. On n'a pas le droit de dire ça à ce moment-là, car on doit aborder d'autres problèmes. Ils nous disent de les contacter par téléphone sauf que par téléphone, les autres n'ont pas l'information alors qu'ils y ont droit. On était hyper cadré et cadennassé. Ce n'était pas le cas à la dernière réunion. On a pu dire notre ressenti par rapport à 2011. Ça nous a fait du bien. (Opérateur E. d'Actiris)

Chez Actiris, le niveau interpersonnel de la confiance apparaît quand un problème vient troubler la confiance systémique. Les parties prenantes se rencontrent individuellement quand une difficulté surgit au sein de la relation partenariale. Elles organisent une réunion pour trouver ensemble une solution. Le cadre de l'appel à projets restreint fortement l'espace de négociation laissé aux opérateurs privés, voire même, à certains moments, l'espace d'expression lorsque l'encadrement des opérateurs s'effectue de manière collective.

Du côté de l'OCE, le dispositif d'appel à initiatives offre d'autres perspectives aux opérateurs privés, car ceux-ci ont l'occasion de demander des réunions, de s'exprimer pleinement à propos de leurs difficultés et d'entrer en négociation avec les agents de l'Office. Il laisse aux opérateurs une marge de liberté beaucoup plus importante par rapport à l'appel à projets.

Avec l'agent Y, je ne dois pas fournir de rapports d'activités. Par contre, je dois en fournir un aux autres. Il n'y a pas de règle par rapport à ça. La revue de contrat est obligatoire chaque année. Pour le reste, chaque agent fait comme il veut. Je pense que l'agent Y est le seul à faire une visite mensuelle. Par contre, il ne demande pas de rapport d'activités. Ça dépend de

la personne [...] On peut passer trois heures à regarder le dossier, à penser le projet, etc. On a fixé des réunions tous les mois. On réfléchit ensemble à la manière de faire évoluer le projet. On discute, on négocie, on trouve des solutions. (Opérateur D. de l'OCE)

L'encadrement individuel et sur mesure des prestataires amène rapidement la dimension interpersonnelle dans le partenariat. Le caractère sur mesure aide le partenariat à s'autonomiser plus vite, car les parties prenantes se rencontrent uniquement quand ils en ont besoin. Ces éléments empiriques montrent que les modalités de contractualisation et de gouvernance au quotidien du partenariat influencent la confiance entre les parties prenantes et, par conséquent, les processus d'autonomisation et de capacitation.

5 Discussion

La théorie des incitations montre qu'entre les parties prenantes les comportements des uns et des autres ne sont ni imprévisibles ni contrôlables (i. e. hasard moral) et l'asymétrie d'information est présente. Une incertitude trop grande génère de la méfiance entre parties prenantes. Par l'établissement de modèles de partenariat, les SPE tentent de réguler les collaborations avec les opérateurs privés. Les modalités de contractualisation et de gouvernance d'un partenariat peuvent sembler innocentes mais elles ont des effets sur la collaboration, notamment sur la confiance et, plus particulièrement, sur l'autonomisation du partenariat et la capacitation des opérateurs privés.

Les agents des SPE cherchent à instaurer un minimum de confiance pour leur déléguer l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Ils collectent des informations sur les prestataires potentiels, des « garanties de représentation », qui les aide à construire une « étiquette réputationnelle » pour chacun d'entre eux. Ils s'inscrivent dans une confiance systémique et calculée à la différence des opérateurs privés, qui ont tendance à être dans une confiance systémique et naïve envers l'administration publique, à l'exception des prestataires genevois qui collaborent depuis longtemps avec l'Office.

L'asymétrie d'information est plus ou moins forte selon les modèles de gestion du partenariat. Elle est moins présente dans le modèle genevois où les projets d'accompagnement des demandeurs d'emploi sont coconstruits entre l'agent et l'opérateur privé, du fait d'avoir associé la négociation au dispositif d'appel à initiatives. En revanche, l'asymétrie d'information est importante dans les partenariats belges, laissant parfois les prestataires livrés à eux-mêmes ou dans le désarroi, ce qui génère de la méfiance.

Le modèle du Forem incite la proximité voire une forte familiarité avec les opérateurs. L'autonomisation du partenariat est faible du fait d'avoir individualisé

et standardisé l'encadrement des opérateurs. La capacité d'expression est présente, sauf lors du processus de sélection du dossier de candidature par les agents. Les capacités de négociation et de délibération sont très peu présentes : elles existent uniquement dans le cadre restreint du comité d'accompagnement au moment de solutionner les problèmes liés aux modalités de la prestation (problème de date ou de lieu de formation). Ainsi, ce type de partenariat est faiblement autonomisé et faiblement capacitant pour les opérateurs.

Le modèle d'Actiris réduit fortement la capacitation des opérateurs : seule la capacité d'expression est présente. En revanche, il permet une forte autonomisation du partenariat en raison de l'autonomie laissée aux opérateurs pour gérer leur projet et d'intervenir en cas de besoin. La volonté d'Actiris est délibérément d'éviter une trop grande proximité entre les agents du service partenariat et les opérateurs privés, dans le but de tendre vers l'équité entre les différents opérateurs.

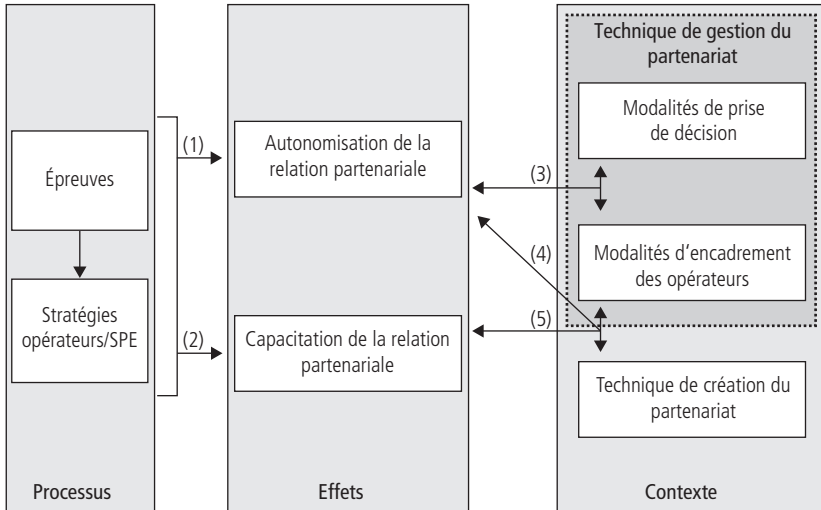
Par contre, le modèle développé par l'OCE réduit l'asymétrie d'information, car des négociations s'entreprennent dès les prémices de la collaboration. Les capacités d'expression, de délibération et de négociation sont très présentes tout au long de la vie du partenariat, notamment en raison du dispositif d'appel à initiatives et d'un encadrement individualisé et sur mesure des opérateurs. Les prestataires peuvent entreprendre des négociations sur tous les aspects du contrat (financement, nombre de candidats à encadrer, type d'accompagnement du projet, etc.), ce qui n'est pas le cas en Belgique francophone. Le caractère sur mesure permet une rapide autonomisation du partenariat, car les rencontres entre parties prenantes s'effectuent selon l'apparition de difficultés et leur résolution. Il ne maintient pas en permanence le partenariat au niveau interpersonnel de la confiance, comme le fait le caractère standardisé de l'encadrement.

Les partenariats se situent à différents niveaux sur les échelles d'autonomisation et de capacitation selon le modèle de contractualisation et de gouvernance de la collaboration. La vie événementielle, comme les difficultés organisationnelles, financières, relationnelles ou de recrutement des demandeurs d'emploi dans le projet, provoque des déplacements plus ou moins rapides, sur ces échelles.

Selon Remy (2016), dans les modèles où l'asymétrie d'information est forte et l'espace des capacités est restreint, les opérateurs développent des stratégies face aux aberrations administratives et institutionnelles qui interfèrent négativement sur le parcours d'insertion des individus ou qui bloquent les opérateurs privés dans la réalisation de leur prestation. Dans ce cas, les agents soutiennent la démarche (parfois collective) des opérateurs face à l'institution du SPE à laquelle pourtant ils appartiennent. Mais, c'est aussi le lieu où des pratiques néfastes pour les bénéficiaires apparaissent (surbooking de candidat, trafic de publics illicites, etc.). Si les agents découvrent ces stratégies qui permettent de recevoir l'entièreté des financements, ils ont pour rôle de rappeler les règles de collaboration à l'opérateur concerné, voire de stopper la collaboration si les conséquences sont graves pour les demandeurs d'emploi.

L'ensemble des éléments agissant sur les processus d'autonomisation et de capacitation d'un partenariat sont articulés dans le schéma suivant.

Schéma 1 Les processus d'autonomisation et de capacitation d'un partenariat



Légende

Flèche 1 : Les problèmes divers liés au partenariat influencent l'autonomisation du partenariat.

Flèche 2 : Les problèmes divers liés au partenariat influencent la capacitation du partenariat.

Flèche 3 : L'interaction des modalités de prise de décision et d'encadrement des opérateurs influence l'autonomisation du partenariat.

Flèche 4 : L'interaction des modalités d'encadrement des opérateurs et de la technique de création du partenariat influence la capacitation du partenariat.

Flèche 5 : L'interaction des modalités d'encadrement des opérateurs et de la technique de création du partenariat influence l'autonomisation du partenariat.

Remarque : Les flèches 4 et 5 peuvent être inversement proportionnelles.

6 Conclusion

Les modalités de la collaboration confèrent un degré de différent symétrie de la relation entre les services publics de l'emploi et les opérateurs privés. Les SPE doivent avoir confiance en leurs prestataires pour leur confier leur mission d'accompagnement des demandeurs d'emploi. En jouant avec les modalités de contractualisation et de gouvernance du partenariat, les SPE sont en mesure d'influencer les processus d'autonomisation des partenariats et/ou de capacitation des opérateurs privés.

Certains modèles sont plus autonomisés et/ou plus capacitants que d'autres. Ceux d'Actiris et de l'OCE sont plus autonomisés du fait d'être dans une gestion collective pour le premier et sur mesure pour le deuxième. Le modèle de l'OCE est aussi plus capacitant, car il permet aux opérateurs genevois de négocier tous les aspects du partenariat. Dans ce cas, des arrangements apparaissent entre les parties prenantes. Face à un cadre restreint, les opérateurs belges tentent de faire pression, seuls, ou avec la force de la collectivité pour contester. Ils ont même parfois l'appui des agents des SPE, notamment quand ces derniers estiment que le cadre imposé par le SPE est trop sévère, trop contraignant, aberrant ou injuste vis-à-vis d'un ou de plusieurs prestataires.

Les SPE orientent l'action publique en définissant préalablement des modèles de partenariat. Les informer des effets peut les aider à développer une politique partenariale qui prend réellement appui sur la confiance et où les partenariats sont plus démocratiques, ouverts, responsables et capacitants. Les SPE pourront alors offrir à leurs bénéficiaires un réseau de services plus performant avec des leviers d'action face aux effets indésirables d'un manque de confiance entre parties prenantes dans le cadre de la délégation de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Même si les SPE peuvent être dans certains cas contraints de recourir à tel ou tel type de contractualisation, ils ont la possibilité de moduler les modalités de gouvernance des collaborations avec le secteur privé. De la sorte, d'autres modèles de partenariat pourraient apparaître. Il serait intéressant de comparer ces résultats avec d'autres modes de contractualisation comme l'appel d'offres par exemple, voire même d'autres modalités de gouvernance.

7 Références bibliographiques

- Alford, John et Janine O'Flynn. 2012. *Rethinking Public Service Delivery: Managing With External Providers*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Baudry, Bernard. 1993. Partenariat et sous-traitance : une approche par la théorie des incitations. *Revue d'économie industrielle* 66 : 51–68.
- Behagel, Luc, Bruno Crepon, Julien Guitard et Marc Gurgand. 2009. *Évaluation d'impact de l'accompagnement des demandeurs d'emploi par les opérateurs privés de placement et le programme Cap vers l'entreprise*. Rapport final, Crest : École d'économie de Paris.
- Belhocine, Nourredine, Joseph Facal et Mazouz Bachir. 2005. Les partenariats public-privé : une forme de coordination de l'intervention publique à maîtriser par les gestionnaires d'aujourd'hui. *Télescope* 12(1) : 2–14.
- Blondiau, Pascale. 2004. *Observations à propos du Livre vert sur les partenariats public-privé et le droit communautaire des marchés publics et des concessions*. Namur : Union des Villes et Communes de Wallonie asbl.
- Bonvin, Jean-Michel et Nicolas Farvaque. 2004. *Capability for Work and Capability for Voice*. Pays-Bas : Kluwer Academic Publishers.

- Brodin, Evelyn. 2005. Towards a Contractual Welfare State? The Case of Work Activation in the United States. Pp. 73–99 in *Contractualism in Employment Services. A New Form of Welfare State Governance*, édité par Els Sol et Mies Westerveld. The Netherlands: Kluwer Law International.
- Considine, Mark. 2005. The Reform That Never Ends: Quasi-Market and Employment Services in Australia. Pp. 41–71 in *Contractualism in Employment Services. A New Form of Welfare State Governance*, édité par Els Sol et Mies Westerveld. The Netherlands: Kluwer Law International.
- Dallaire, Louis et Michel Boisclair. 2008. L'importance de la confiance dans le partenariat : diagnostic à faire. Pp. 83–95 in *Les défis du partenariat dans les administrations publiques : un regard systématique et systématique*, édité par Michel Boisclair et Louis Dallaire. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Dockery, Alfred M. et Thorsten Stromback. 2001. Externalisation des services publics de l'emploi : évaluation préliminaire de l'expérience australienne. *Revue internationale du travail* 140(4): 429–451.
- Georges, Nathalie. 2007. Confier les chômeurs au privé : leçons des expériences internationales. *Regards croisés sur l'économie* 2: 178–187.
- Karpik, Lucien. 1996. Dispositifs de confiance et engagements crédibles. *Sociologie du travail* 38(4): 527–550.
- Lorenz, Edward. 2003. Que savons-nous à propos de la confiance ? Un tour d'horizon des contributions récentes. Pp. 109–118 in *Des mondes de confiance : un concept à l'épreuve de la réalité sociale*, édité par Vincent Mangematin et Christian Thuderoz. France: CNRS Sociologie.
- Luhmann, Niklas. 2006. *La confiance : un mécanisme de réduction de la complexité sociale*. Paris: Economica.
- Luhmann, Niklas. 2001. Confiance et familiarité. Problèmes et alternatives. *Réseaux* 19(108): 15–35.
- Mazouz, Bachir. 2012. Partenariat public-privé. In *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, édité par Louis Côté et Jean-François Savard, www.dictionnaire.enap.ca (15.04.2016).
- Mazouz, Bachir, Facal Joseph et Jean-Michel Viola. 2008. Public-Private Partnership: Elements for a Project-Based Management Typology. *Project Management Journal* 39(2): 98–110.
- Ogien, Albert. 2006. Éléments pour une grammaire de la confiance. Pp. 217–232 in *Les moments de la confiance. Connaissance, affects et engagements*, édité par Albert Ogien et Louis Quéré. Paris: Economica.
- OIT (Organisation internationale du travail). 1997. Convention (n°181) sur les agences d'emploi privées. www.ilo.org (28.01.2018).
- Ramonjavelo, Valéry, Lise Préfontaine, Dorra Skander et Line Ricard. 2006. Une assise au développement des PPP : la confiance institutionnelle, inter-organisationnelle et interpersonnelle. *Revue d'Administration Publique du Canada* 49(3): 350–374.
- Remy, Céline. 2016. *Des partenariats publics-privés pour l'insertion des demandeurs d'emploi : une question de confiance?* Belgique: Ciriec.
- Sen, Amartya. 2005. *Rationalité et liberté en économie*. Paris: Odile Jacob.
- Sen, Amartya. 2000. *Repenser l'inégalité*. France: Seuil.
- Teubner Günther. 1996. *Droit et réflexivité. L'auto-référence en droit et dans l'organisation*. Belgique: L.G.D.J. – Bruylant.
- Urfalino, Philippe. 2005. La délibération n'est pas une conversation. Délibération, décision collective et négociation. *Négociations* 2(4): 99–114.
- Vrancken, Didier. 2008. L'état biographique en questions. Les fondements d'une gouvernementalité réinterrogée. Pp. 45–58 in *Le social à l'épreuve des parcours de vie*, édité par Didier Vrancken et Laurence Thomsin. Louvain-la-Neuve: Academia Bruylant.
- Zucker, Lynne G. 1986. Production of Trust: Institutional Sources of Economic Structure: 1840–1920. *Research in Organization Behaviour* 8: 53–111.

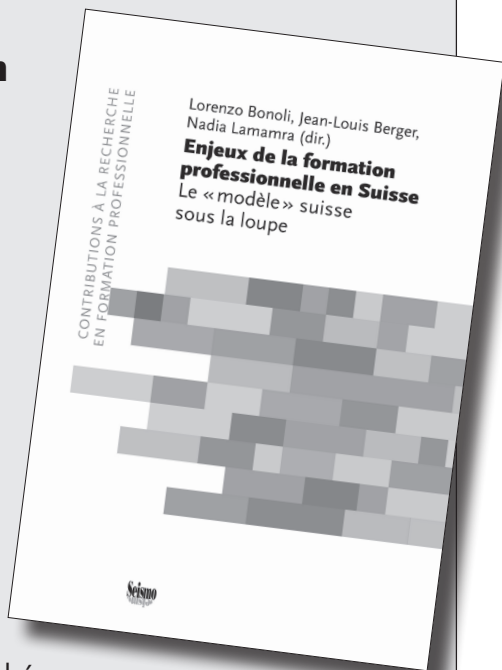
Lorenzo Bonoli, Jean-Louis Berger, Nadia Lamamra
(dir.)



Enjeux de la formation professionnelle en Suisse

Le « modèle » suisse sous la loupe

Le modèle suisse de formation professionnelle est au centre d'un engouement sans précédent. En Suisse comme à l'étranger, il est loué pour sa gestion basée sur un partenariat public-privé, pour sa capacité à intégrer un nombre important de jeunes au sortir de l'école obligatoire et pour la qualité de la formation fournie, en phase avec les besoins du marché du travail. Cependant, ces atouts risquent de masquer la haute complexité de ce modèle ainsi que les défis auxquels il est – et sera – confronté. Rassemblant treize contributions de spécialistes du domaine, cet ouvrage passe le modèle suisse de formation professionnelle à la loupe : il fournit les informations factuelles et les outils théoriques nécessaires pour en déchiffrer la complexité et identifier ses défis majeurs, en particulier aux niveaux systémique, sociologique et pédagogique.



376 pages, SFr. 43.—

Lorenzo Bonoli, docteur en philosophie, est chercheur sénior et enseignant à l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP).

Jean-Louis Berger, docteur en sciences de l'éducation, est professeur à l'IFFP.

Nadia Lamamra, docteure en sciences sociales, est professeure à l'IFFP.

Buchbesprechungen / Recensions critiques / Book Reviews

Die Auswahl der Bücher zur Rezension behalten sich die Redaktion und die beiden für diese Rubrik Verantwortlichen vor. Unverlangt eingesandte Buchbesprechungen werden nicht veröffentlicht.

Le choix des livres qui font l'objet d'une recension critique est effectué par la rédaction et par les deux responsables de cette rubrique. Les recensions non sollicitées ne sont pas publiées.

Books to be reviewed are selected by the Editor and the two Book Review Editors. Unsolicited reviews are not published.

Baumann, Isabel: *The Plight of Older Workers. Labor Market Experience After Plant Closure in the Swiss Manufacturing Sector*. New York: Springer. 2016. 196 p.

Cette étude émane de la thèse de doctorat de l'auteure, soutenue en 2015 à l'Université de Lausanne sous la direction de Daniel Oesch dans le cadre d'un projet de recherche. L'ouvrage porte sur ce qu'il advient des travailleurs du secteur industriel suisse ayant connu un licenciement collectif. Cette dernière caractéristique a son importance, car elle prémunit contre la potentielle hétérogénéité inobservée des licenciements individuels pour lesquels il est difficile d'établir des liens de causalité. Il s'agit donc d'aborder les répercussions du licenciement en termes de trajectoires professionnelle, salariale, et de bien-être social et psychologique: dans quelle mesure récupèrent-ils de leur licenciement? A quelle échéance? Certaines caractéristiques personnelles sont-elles déterminantes pour une meilleure ou une moins bonne réinsertion? Ce questionnement est bien entendu d'importance dans un contexte économique incertain, dans lequel ce type de reconversions est vraisemblablement appelé à se multiplier dans les décennies à venir lors de fermetures d'usines. Il a donc déjà généré une vaste littérature en sciences sociales, à laquelle l'ouvrage entend contribuer de trois manières, énoncées dès les premières lignes: créer une base de données empirique originale alors qu'on manque par ailleurs de données adaptées en Europe, tirer

parti de sa constitution à la fin des années 2000 pour s'interroger sur les particularités des trajectoires post-licenciement dans un contexte récessif, et garder une perspective interdisciplinaire pour saisir les effets d'un licenciement collectif. Ces objectifs sont pertinents, et l'ouvrage se positionne sur un plan résolument empirique, au travers de la constitution de cette base de données, puis de son analyse sous différents angles au cours des chapitres successifs.

D'un côté, cette démarche de production de matériaux originaux pour documenter un fait social est fondamentale pour les sciences sociales, *a fortiori* lorsque les données sont ensuite mises à disposition d'autres chercheurs comme le fait ici l'auteure (note 1 p. 36) au prix d'un travail remarquable et soigneusement restitué. C'est une pratique tout à fait louable et qui gagnerait à être systématisée. D'un autre, l'ouvrage ne livre pas vraiment de découverte sur les effets des licenciements. Comme nous allons le voir, cela peut tenir à plusieurs raisons, même si bien entendu cette absence de résultat notable est, dès lors qu'elle est empiriquement étayée comme c'est le cas ici, un résultat en soi.

Les études dans ce domaine de recherche sont à la fois nombreuses et interdisciplinaires, comme le synthétise efficacement l'état de la littérature présenté dans le premier chapitre en identifiant deux grandes perspectives ayant pour point commun de rechercher des effets causaux. La première porte sur les trajectoires professionnelles, en analysant les

déterminants de la durée de chômage post-licenciement selon les caractéristiques des travailleurs concernés et différentes raisons qui expliquent leur variabilité. Le principal résultat, dans la lignée duquel s'inscrit toute la suite de l'ouvrage, est que les plus âgés, proches de la retraite, semblent désavantagés par rapport aux plus jeunes qui ont tendance à retrouver plus rapidement un travail. Il en est de même pour d'autres caractéristiques de l'emploi, telle que le type de contrat retrouvé, le salaire, ou d'autres aspects de la qualité de l'emploi. L'autre versant de cette littérature concerne les difficultés économiques qui peuvent survenir, et les modifications de la sociabilité ou du bien-être. L'auteure propose donc un aperçu assez large de la littérature, peut-être trop d'ailleurs, bien qu'une récente étude française empirique également remarquable comme celle de Roupnel-Fuentes sur *Les chômeurs de Moulins* (2011) n'y figure pas. Mais cela permet à l'auteure de poser huit hypothèses qu'elle va ensuite tester et qui portent sur les effets des caractéristiques socio-démographiques (éducation, âge), des moyens de recherche et du secteur d'activité sur les trajectoires d'activité et le bien-être des personnes après le licenciement.

La base de données utilisée est issue d'une enquête ad hoc ("*tailor-made*") que le deuxième chapitre présente très rigoureusement. Celle-ci a consisté à interroger par questionnaire postal près de 1 200 personnes à partir de cinq usines suisses ayant fermé deux ans auparavant, dans différents secteurs d'activité industriels (imprimerie, chimie, mécanique, métallurgie). La collaboration avec ces entreprises et les offices de placement concernés semble avoir beaucoup facilité et amélioré la collecte des données, au travers notamment de la mise à disposition des adresses postales (86 % des licenciés ont ainsi pu être joints) et de l'accès à des données socio-démographiques issues des entreprises en faillite ou des registres d'inscription au chômage. Cela a ainsi permis de contrôler le biais de sélection de l'échantillon, tout comme d'autres dispositifs : relances postales, ou mesure du biais en temps réel conduisant

à enquêter par téléphone les non-répondants parmi lesquels les étrangers étaient sur-représentés et dont certains ont pu alors être contactés par téléphone. Cette combinaison de méthodes ("*mixed-mode approach*," p. 58) pour contrôler le biais de sélection et de mesure ("*measurement error*") est riche et témoigne du sérieux de l'enquête, même si *in fine* certains biais n'ont pu être évités : les "*elementary occupations*" et les étrangers ont moins répondu. Enfin, la comparaison avec un groupe de contrôle, rapproché par la technique du *propensity score matching*, donne une idée de l'évolution professionnelle que connaissent d'autres travailleurs similaires mais n'ayant pas connu de licenciement. Le principal objectif a manifestement été d'assurer la représentativité des données. C'est effectivement un point primordial, mais on peut se demander s'il n'a pas conduit à une forme de standardisation de l'enquête et à un point de vue « en surplomb » par rapport au vécu des enquêtés, à l'instar d'un questionnaire fermé (d'ailleurs non disponible dans l'ouvrage). Peut-être que des entretiens préalables, une approche plus qualitative complétant l'investigation statistique, auraient permis de rentrer plus en profondeur dans l'expérience des travailleurs licenciés et de faire des découvertes comme avait par exemple pu le faire l'équipe de Lazarsfeld *et alii* à Marienthal à partir d'une démarche plus inductive reposant sur un large travail de terrain.

En effet, les chapitres suivants, qui portent donc chacun sur un aspect de cette trajectoire post-licenciement, témoignent du caractère formel des questions posées, à l'image par exemple de la "*life satisfaction*" mesurée sur une échelle de 1 à 10. Cette question est certes courante dans les échantillons internationaux représentatifs, mais on peut quand même s'interroger sur sa pertinence dans le cadre d'une enquête nationale, voire locale, comme celle développée dans l'ouvrage. Il aurait été plus original que le questionnaire pose aussi d'autres questions, moins standardisées, mais plus précises et

sans doute pertinentes pour comprendre l'expérience des licenciements.

Par conséquent, l'ouvrage conduit à des résultats très solidement étayés mais un peu plats: oui, les plus âgés ont plus de mal à se réinsérer (3^{ème} & 5^{ème} chapitres), partent peu en pré-retraite parce qu'il n'existe pas vraiment de programme en ce sens en Suisse (4^{ème} chapitre), et acceptent donc des conditions d'emploi et des salaires moins bons que celles d'avant leur licenciement (6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} chapitres). De même, les plus qualifiés s'en sortent mieux à tous égards, mais qu'il est dommage d'avoir agrégé cette mesure de la qualification dans une nomenclature très restreinte qui empêche ensuite de faire des distinctions entre formations (le même constat vaut pour les types d'occupations, mesurée à un niveau assez agrégé). La plupart des licenciés (62%) retrouvent finalement un emploi dans le secteur manufacturier d'où ils ont été licenciés, même si ce taux global varie selon des caractéristiques comme le sexe, la durée de chômage, ou l'entreprise concernée. Celles-ci sont également pertinentes pour expliquer le salaire ou le type de contrat obtenus dans le nouvel emploi. Ce sont là des résultats assez balisés, *a fortiori* dans un contexte suisse où les effets des licenciements semblent finalement restreints par rapport à d'autres pays.

Au final, cet ouvrage laisse donc un sentiment partagé. Certes, l'enquête statistique a été techniquement très bien menée, réfléchie, et conduit donc à des données manifestement aussi fiables que possible et à même de constituer un solide point de référence. A cet égard, c'est vraiment un travail remarquable même si, en vue d'une possible répliation, on aurait aimé en savoir plus sur le coût d'une telle recherche. Mais, en même temps, l'ouvrage laisse le lecteur un peu sur sa faim, au vu du projet et de la méticulosité de collecte des données, par son absence de prise de risque et d'entrée plus en profondeur dans les expériences des licenciés.

Pierre Blavier
Institut des sciences sociales

Université de Lausanne
1015 Lausanne
pierre.blavier@unil.ch

Eberle, Thomas S. (Hrsg.): **Fotografie und Gesellschaft. Phänomenologische und wissenssoziologische Perspektiven.** Bielefeld: transcript. 2017. 454 S.

Durch die globale Verbreitung von Smartphones gewinnen Fotos in modernen Lebenswelten eine enorme Präsenz. Durch Smartphones werden Individuen Kosmen von Informationen – und von Fotos und Filmen – zugänglich. Schätzungen gehen davon aus, dass weltweit täglich 1.8 Milliarden Fotos ins Internet geladen werden; auf Snapchat 700 und auf Facebook 350 Millionen. Aber nicht nur die quantitative Zunahme von Bildern ist signifikant, sondern auch die qualitative: Fotos verändern unsere Wahrnehmungs- und Klassifikationsschemata der Wirklichkeit. Sie verändern unser Selbst- und Fremdbild, was sich deutlich am Selfie zeigt, das neue Formen der Identität materialisiert und ästhetisiert.

Trotzdem spielen Fotos in der Soziologie bisher nach wie vor eine marginale Rolle. Sieht man unter anderem von Douglas Harper und seiner visuellen Soziologie und empirischen Ansätzen wie der Videografie (Hubert Knoblauch) ab, dann ist visuelles Datenmaterial als Grundlage für empirische Arbeiten nach wie vor die Ausnahme. Meist dienen visuelle Daten dazu, ethnografische Forschung zu dokumentieren. Selten sind sie Gegenstand der empirischen Forschung selbst. Anders verhält sich dies in der Anthropologie, wo Bronislaw Malinowski, Gregory Bateson, Margaret Mead und John Collier sich intensiv mit visuellen Daten auseinandersetzen. Neuere visuelle und partizipative Methoden in der Anthropologie lauten "Photovoice" (Caroline C. Wang) und "Walking with Video" (Sarah Pink).

Die Behebung dieses Defizits hat Thomas S. Eberle mit dem Sammelband «Fotografie und Gesellschaft» in die Wege geleitet. Eberle

führt die erwähnte Allgegenwärtigkeit des Texts in der Soziologie gegenüber dem Bild auf die Dominanz des Positivismus zurück. Der emeritierte Professor für Soziologie an der Universität St. Gallen ist ein international renommierter Vertreter einer phänomenologischen Kultursoziologie, die prädestiniert ist für die Auseinandersetzung mit der visuellen Welt. Zugleich beschäftigt Eberle sich – wie er im Vorwort der Publikation transparent macht – seit seiner Kindheit mit dem Fotografieren. Diese Gratwanderung zwischen einer phänomenologisch orientierten Bildtheorie und dem Fotografieren als kultureller Mikropraxis durchzieht das Buch konsequent. Sie spiegelt sich wider in der Gliederung in fünf Hauptteile: *Fotografieren, Betrachten von Fotos, Auseinandersetzung mit Fotos, Beiträge zur Theorie der Fotografie und Abschlussmeditation*. Im Buch kommen nicht nur PhänomenologInnen und WissenssoziologInnen zu Wort, sondern auch PraktikerInnen – also FotografInnen. Und im Gegensatz zu vielen Büchern, in denen über Bilder geschrieben wird, werden in diesem Buch auch Bildstrecken gezeigt.

Eberle erkennt aufgrund der Digitalisierung neue Praktiken: «(...) [Ü]berall auf der Welt begegnen wir Menschen, die ihre Kompaktkamera oder ihr Smartphone zwischen sich und das jeweils Betrachtete halten, Fotos machen und diese anschliessend auf kleinen Bildschirmen betrachten.» Die neuen Praktiken gehen weit über die situative Produktion von Fotos hinaus. Sie umfassen auch die nachträgliche Bearbeitung, das Teilen, Bewerten und Kommentieren von Bildern in sozialen Netzwerken. Diese Entwicklung verleiht dem "iconic turn" (Gottfried Boehm) eine neue Relevanz, wobei sich die soziologische Diskussion bildepistemologischer Fragen von jener in der Kunstgeschichte unterscheidet. Aber was bedeutet dies für die epistemischen Qualitäten des Bildes? Eberle stellt fest, «dass Bilder von Rezipienten interpretiert werden müssen und aufgrund ihrer offenen Auslegungshorizonte gegenüber verbalen Beschreibungen immer einen Bedeutungsüberschuss aufweisen; Bilder sind

daher durch Texte nie vollständig darstellbar und substituierbar. Umgekehrt enthalten Bilder aufgrund ihrer Vieldeutigkeit und ihres Interpretationsbedarfs auch keine eindeutigen Aussagen, die intersubjektiv nachgeprüft werden könnten». Auch wenn Fotos ihre dokumentarische Funktion transzendieren, bleiben sie also – zumindest im Kontext soziologischer Forschung – auf Sprache angewiesen. Denn nur durch Sprache werden theoretische Bezüge und Interpretationen intersubjektiv vermittelbar und explizit, worauf Angelika Pofert und Reiner Keller in ihrem Beitrag «Die Wahrheit der Bilder» eingehen.

Als die Fotografie im späten 19. und frühen 20. Jahrhundert in die Zeitungen eingeführt wurde, galt sie noch als Abbild der Realität. Im Gegensatz zum Text, der durch eine Autorin «geformt» wird, zeigt das Foto, «was ist». Dieses Objektivitätsethos ist inzwischen überholt – und dies nicht erst aufgrund technologischer Bildbearbeitung. Fotos haben immer arbiträre Komponenten, da sie nicht nur von mechanischen Kameras, sondern von Menschen gemacht werden. Zugleich wirken Kameras bzw. Smartphones auf Menschen ein. Fotografieren ist nicht einfach ein passives Abbilden einer Wirklichkeit, sondern eine Handlung. Eberle hält autoethnografisch fest: «Wenn ich fotografiere, bin ich voll konzentriert, mein Bewusstsein – und oft auch mein Körper – sind meist angespannt, ich bin hellwach und fokussiert. In diesem Modus erkunde ich meine unmittelbare Umwelt im Grossen wie im Kleinen, erlebe das Spiel von Farben und Formen, von Licht und Schatten, experimentiere mit räumlichen Perspektiven, unterschiedlichen Rahmungen und Kompositionen und der Wahl des richtigen Augenblicks – kurz, ich erlebe Ausschnitte meiner Umwelt in einer besonderen Intensität und bin voller kreativer Energie.» Ein Fotoapparat ist wie jedes technische Gerät – der polnische Philosoph Ludwig Fleck hat darauf hingewiesen – nicht «neutral». In die technischen Funktionsweisen des Apparates sind «viel technisches Know-how eingegangen» (Eberle), was auch «bestimmte Eigenlogiken

erzeugt». Die Welt wird durch eine Linse anders wahrgenommen. Wer fotografiert, verlässt gewissermassen die Alltagswelt, zumal er oder sie diese mit einer nichtalltäglichen Intention beobachtet.

Dass das Fotografieren nicht frei von Interpretation ist, zeigt sich an der App-Fotografie, die Paul Eisewicht und Tilo Grenz in ihrem Beitrag behandeln. Sie unterscheiden Software-Programme, die während der Aufnahme das Foto prägen, Software-Programme, mit denen Fotos danach bearbeitet werden, und solche, mit denen Fotos archiviert und geteilt werden. Sie fassen diese Praktiken als «interpretative Konservierung» zusammen. Nina Baur und Patrik Budenz sprechen in ihrem Beitrag über «Fotografisches Handeln» darüber, dass Fotos die Wirklichkeit nicht abbilden, sondern dass sie von der Fotografin subjektiv überformt werden. Bei dieser subjektiven Überformung werden neben persönlichen Präferenzen natürlich auch sozial anerkannte ästhetische Ressourcen eingesetzt, weil Fotos – gerade im Bereich des Internets – für reale oder potenzielle Adressaten gemacht werden und damit Teil eines kommunikativen Selbst-Managements sind. Dies zeigt sich sehr deutlich bei den Selfies, die Klaus Neumann-Braun in seinem Artikel behandelt: Die Eigenart des Selfies bestehe nicht im Akt des Fotografierens, sondern vielmehr darin, «dass das Foto ins Netz gestellt und über entsprechende Social Media Plattformen (wie bspw. Facebook) distribuiert wird, um dann im Kreis der Gleichaltrigen kommentiert und diskutiert zu werden». Dieses «neoliberale Selbst» (Neumann-Braun) ist eigentlich ein “Looking-glass-self” (Charles Cooley), das sich mit den Augen der anderen sieht.

Da Smartphones in Zukunft noch günstiger und weiter verbreitet werden dürften, wird die Produktion von Fotos und Filmen voraussichtlich zunehmen. Gesellschaften in sogenannten «Ländern des globalen Südens» – etwa in ländlichen Gebieten in Subsahara-Afrika- oder Lateinamerika –, die keine Infrastruktur für Festnetz-Telefonie hatten, wechseln direkt von oraler zu digitaler

Kommunikation, was sie fundamental transformiert. So entstehen neue «hybride dritte Räume» (Homi Bhabha), in denen Identität neu verhandelt wird – auch und gerade über Fotos. Umso notwendiger ist es, bildpeistemologische Fragen kultursoziologisch zu verorten und mit neuen methodischen Ansätzen zu experimentieren. Diese Diskussion – also die Ebene der Analyse visueller Daten – kommt im Buch leider etwas kurz. Aber es bietet eine sehr gute theoretische Ausgangslage, um eine qualitative Methodendiskussion von Bildern zu lancieren, die aufgrund der neuen Qualitäten und Quantitäten visueller Daten sehr relevant wäre.

Francis Müller
Zürcher Hochschule der Künste
Departement Design
francis.mueller@zhdk.ch

Fink, Daniel: *La prison en Suisse. Un état de lieux*. Lausanne: Éditions PPUR. 2017. 136 p.

«La prison en Suisse, un état des lieux», dresse un panorama complet des principes guidant l'usage de la privation de liberté en Suisse entre 1995 et 2015. Plutôt qu'un précis de droit, cet ouvrage décrit l'évolution de la politique de privation de liberté et de ses effets à partir d'approches criminologique et statistique. S'il ne s'agit pas d'un ouvrage sociologique à proprement parlé, il constitue un bon outil de réflexion pour le sociologue, permettant de comprendre les rouages du système pénitentiaire, tout en proposant des pistes de recherche pouvant être approfondies. Cet ouvrage constitue ainsi une porte d'entrée intéressante dans les champs de la sociologie pénitentiaire et de la sociologie du droit en Suisse, des champs encore peu investis.

Le 2e chapitre traite des différents types d'établissements pénitentiaires suisses, connus pour leur taille modérée et leur multifonctionnalité dans l'exécution des sanctions. Longtemps construits sur le modèle du

«panoptique», la Suisse préfère désormais une architecture organisant la détention en régime dit «communautaire», qui s'accompagne de règles de vie plus souples, favorisant un «régime auto-disciplinaire», dans lequel les détenus participent à leur plan d'exécution de peine. La Suisse romande fait figure de «mauvaise élève» en matière de politique pénale, dans la mesure où l'augmentation de la population pénitentiaire dès 2012 serait liée à un usage abondant de la détention avant jugement dans le canton de Genève et au fréquent recours aux courtes peines de prison sans sursis dans le canton de Vaud. Toutefois, en comparaison européenne, la Suisse reste dans le tiers inférieur avec un taux de détenus s'élevant à 80/100 000. Les problèmes de surpopulation sont ainsi davantage liés aux politiques criminelles qu'à une insuffisance du nombre de places de détention ou à une augmentation du taux de criminalité.

En ce qui concerne leur population, les prisons suisses se composent principalement de jeunes adultes de sexe masculin, d'origine sociale modeste et d'étrangers. La part de personne de plus de 60 ans est en augmentation, ce qui génère de nouvelles préoccupations, notamment face à la fin de vie en prison¹.

Les chapitres 3 à 8 traitent de l'application des dispositions et des effets des modifications du code pénal (CP) sur les différentes formes de détention existantes, à savoir la détention provisoire (ch. 3), l'exécution des peines (ch. 4), les mesures thérapeutiques (ch. 5), la détention en vue d'une expulsion (ch. 6), le placement à des fins d'assistance (ch. 7) et la détention militaire (ch. 8), ici brièvement présentés.

Depuis 2011, la Suisse connaît un code de procédure pénale unifié au niveau fédéral, qui a affecté le recours à la détention provisoire par un renforcement des droits et de la protection des détenus contre la détention injustifiée. Depuis lors, le recourt à la détention provisoire a diminué, et dans les

faits, ne concerne pratiquement plus que des personnes étrangères sans lieu de résidence. Toutefois, dans la mesure où quatre cantons rassemblent à eux seuls 70 % des détenus en préventive, ces tendances reflètent les différentes politiques cantonales en la matière, pouvant être parfois discriminatoires.

La peine privative de liberté domine le régime des sanctions jusqu'en 2007, date d'entrée en vigueur de la révision du CP, marquée par la primauté de la peine pécuniaire. Le bien-fondé de cette pratique est en fait lié à l'absence des effets négatifs de l'emprisonnement (psychiques, économiques, haut taux de récidive, etc.). L'on regrette ici que l'auteur ne fasse pas mention de la différenciation des peines selon les origines sociales. En effet, la peine pécuniaire ou le bracelet électronique ne s'appliquent par définition qu'à des personnes ayant une situation sociale stable, un revenu et un domicile fixe².

Ce nouveau régime des sanctions a pourtant subi des critiques dès son application, ce qui a provoqué un retour à un droit plus conservateur, en vigueur dès janvier 2018. L'auteur soutient que ces modifications sont surtout d'ordre symbolique et seuls de faibles changements sont à noter. Toutefois, elles résultent d'affrontements politiques, et réintroduisent sous certaines conditions la courte peine de privation de liberté, déjà en augmentation depuis 2010. Mais pour qui? Pourquoi? Comment? Le lecteur reste ici quelque peu sur sa faim, d'autant que la production scientifique à ce sujet est pratiquement inexistante. En ce qui concerne les peines de privation de liberté de longue durée, les chiffres de l'Office fédéral de la statistique montrent une grande stabilité et ces dernières ne devraient pas être affectées.

La révision de 2007 a confirmé le système dualiste des sanctions avec les peines d'une part, et les mesures thérapeutiques d'autre part. Ces dernières sont ordonnées aux individus ayant commis une infraction en état de responsabilité restreinte, ou souffrant

1 Voir par exemple Bérard S. & Queloz N., «Fin de vie dans les prisons en Suisse: aspects légaux et de politique pénale», in *Jusletter* 2, novembre 2015.

2 Voir par exemple Combessie P. 2009. *Sociologie de la prison*. Paris, La Découverte.

de problèmes psychiques ou d'addiction. Les exigences pour la libération ont été revues à la hausse, notamment en ce qui concerne l'évaluation de la dangerosité, en partie en raison des pressions de la population, des médias et de la politique, hantés par des tragédies de récidive.

Les étrangers représentent près de 70 % de la population carcérale suisse. Dans les faits, le droit des étrangers et les mesures de contraintes étant liés, la détention est fréquemment ordonnée, notamment en vue d'une expulsion. Outre l'incarcération liée à leur statut, les étrangers bénéficient peu des peines alternatives et sont presque systématiquement mis en détention préventive puisqu'une personne sans statut ou avec un droit de séjour temporaire présente un risque de fuite élevé. Fink met alors le lecteur en garde sur la signification des statistiques et les mécanismes contribuant au fait que cette population soit surreprésentée.

Le placement à des fins d'assistance désigne une mesure de contrainte appliquée à des personnes souffrant d'une maladie mentale ou d'un trouble psychique qui n'ont pas commis d'infraction. Ce placement est généralement réalisé en institut psychiatrique et le recours aux établissements pénitentiaires doit être une exception absolue. L'auteur souligne ici la carence d'études et de statistiques à ce sujet, alors même que le nombre de placements est élevé relativement à la moyenne européenne et aux incarcérations en exécution de peine.

Le chapitre 9, qui s'intéresse davantage aux interactions sociales, traite du quotidien et de la santé en prison. Fink le rappelle, la prison est basée sur la coercition et un rapport de force asymétrique entre personnel et détenus. Malgré la mise en place d'un régime « communautaire » favorisant les lieux de socialisation, la prison reste caractérisée par la fermeté et la restriction au quotidien. L'objectif de resocialisation tend à accorder une certaine liberté de mouvement dans le travail, la formation ou les loisirs et à créer un environnement social qui favoriserait le retour à la vie libre. Les situations de surpo-

pulation entravent à l'évidence cet idéal de resocialisation. L'auteur attire de même l'attention sur les problèmes de santé, tant physiques que psychiques, qui augmentent corrélativement avec la durée de la peine.

Les chapitres 10 et 11 abordent l'« après détention », soit la libération, la probation et la récidive. « La libération est une étape qui se prépare » (p. 98) rappelle Fink, et cela d'autant plus lorsque la privation de liberté engendre une perte d'emploi et/ou du logement. Un ensemble de mesures, par exemple la liberté conditionnelle, est développé dans le but de favoriser la réinsertion de l'individu et de lutter contre la récidive, qui intervient dans la majorité des cas durant les trois mois suivant la libération. L'auteur souligne que malgré l'aménagement des peines, le risque de récidive ne peut être totalement exclu.

Les criminologues observent une régularité statistique des « candidats » à la récidive, qui conduit à proposer des tables de probabilité de récidive basées sur des grilles actuarielles, qui selon l'auteur, est hautement problématique dans leur application à des individus singuliers. Il termine son analyse par l'observation statistique suivante : le taux de récidive est indépendant de la sévérité de la sanction. Il conviendrait alors de choisir des modes de sanctions moins pénalisants pour les condamnés et moins coûteux pour la société.

Les quelques réflexions synthétisées dans le dernier chapitre proposent une vision optimiste de l'avenir, considérant que l'importance pénale et sociale de la prison tend à diminuer, du moins pour la population résidente suisse. À l'inverse, en ce qui concerne les migrants et les étrangers, elle se présente comme un instrument de régulation des flux migratoires. Fink met toutefois en garde : les choix et tendances en matière de politique pénale ne sont jamais définitifs.

La posture critique de Fink s'appuie sur des faits, des sources variées et sur une longue expérience de terrain qui convainc le lecteur. L'ouvrage mêle ainsi analyses et descriptions tout au long de son développement, dressant un tableau complet et détaillé

du fonctionnement administratif du système pénitentiaire suisse. Le sociologue regrettera peut-être deux aspects: d'une part, cet état des lieux évince quelque peu de son analyse les logiques sociales sous-jacentes à la prison³, sa dimension symbolique, l'« expérience carcérale » vécue par le détenu et ses conséquences. D'autre part, le faible pourcentage de femmes incarcérées justifie fréquemment le manque d'attention porté à cette population, soulevant pourtant des problématiques spécifiques à leur genre⁴. Fink n'en fait pas mention. Ces remarques n'enlèvent rien à la pertinence de l'ouvrage, venant combler un vide dans la littérature suisse sur la privation de liberté qui reste, comme le met en lumière l'auteur, une réalité mal connue.

Lucile Franz
Université de Lausanne
Institut des sciences sociales
lucile.franz@unil.ch

Mach, André, David, Thomas, Ginalski, Stéphanie & Bühlmann, Felix: **Schweizer Wirtschaftseliten, 1910–2010**. Baden: Hier und Jetzt. 2017. 186 S.

Der Vorwurf, die Soziologie beschäftige sich vorzugsweise mit der Mittelschicht, ist nicht neu. In der Tat sind sowohl Arme als auch Wohlhabende und die Machteliten häufig schwer zu erreichen und wenig an ihrer Erforschung interessiert. Umso erfreulicher sind Beiträge, die im Sinne der *Eliten- und*

Machtstrukturforschung die Herkunft, Karriere, Mandate, das politische Engagement und die Entwicklung von Wirtschaftseliten analysieren. Mit dem Buch «Schweizerische Wirtschaftseliten 1910–2010» legt ein interdisziplinäres Team einen konzisen Überblick über Entwicklung in den Chefetagen und Eigentümerstrukturen schweizerischer Grossunternehmen vor.

Ausgangspunkt des Buchs ist die Frage, ob zu Beginn des 21. Jahrhunderts in der Schweiz noch immer ein Netzwerk von Eigentümern und Managern zu identifizieren ist, dass auf der Basis ähnlicher Karrieren, ähnlicher Weltbilder und zahlreichen Mandaten in Unternehmen und Politik eine kohäsive nationale Machtelite (C. Wright Mills) konstituiert. Um diese Frage zu beantworten, analysierten die Autoren eine Datenbank, die 20 000 biografische Einträge zu Personen enthält, die in den Jahren 1910, 1937, 1957, 1980 und 2000 Führungspositionen in Wirtschaft, Politik und Verwaltung innehatten. Kriterium für die Auswahl waren Toppositionen im Management sowie Verwaltungsratsmitgliedschaften in den, gemessen an Umsatz, Börsenkaptalisierung und Beschäftigtenzahl, wichtigsten 110 Unternehmen. Hinzu kommen Personen mit Topmandaten in wirtschaftlichen Spitzenverbänden. Berücksichtigte biographische Informationen sind u. a. soziale Herkunft, Geschlecht, Nationalität, militärischer Rang sowie Mandate in anderen Unternehmen, politischen Parteien und Ämtern sowie Wirtschaftsverbänden.

Das Buch ist gegliedert in drei Teile und elf Kapitel. Im ersten Teil steht die Frage nach der Rekrutierung der Wirtschaftselite im Vordergrund. Kapitel 1 zeigt, dass in der Schweiz vor dem Ersten Weltkrieg eine Internationalisierung der Elite zu beobachten war. Nach dem Ende des Weltkriegs begann sich dann eine kohäsive national orientierte Elite zu entfalten, die die schweizerische Wirtschaftspolitik bis in die 1980er Jahre zu dominieren vermochte. Die Kapitel 2 bis 4 dokumentieren in der Folge die schwache Repräsentation der Frauen, die familiäre

3 Voir par exemple Chantraine G. « La sociologie carcérale: approches et débats théoriques en France », in *Déviance et société*, vol. 24, no. 3, 2000, 297–318 ou Landerville P., Laberge D. & Morin D. « La criminalisation et l'incarcération des personnes itinérantes », in *Nouvelles pratiques sociales*, Vol. 11, no. 1, 1998, 69–81.

4 Voir par exemple Cordi C. « Le contrôle social réservé aux femmes: entre prison, justice et travail social », in *Déviance et société*, Vol. 31, no. 1, 2007, 3–23.

Herkunft und die Karrierepfade, die häufig Offizierslaufbahnen einschlossen.

Der zweite Teil konzentriert sich auf das Engagement der Elite jenseits der Aktivitäten im Hausunternehmen. So thematisieren die Kapitel 5 bis 8 zunächst die Unternehmensnetzwerke, dann die Mandate in Wirtschaftsverbänden und Politik sowie die Kontakte zu politischen Behörden.

Der dritte Teil gibt einen Überblick über sich abzeichnende Veränderungen seit Ende des 20. Jahrhunderts. So wird auf der Basis der Daten in Kapitel 9 argumentiert, dass sich die schweizerische Wirtschaftselite internationalisiert, dass neue Ausbildungskarrieren den Zugang zur Elite öffnen, dass sich die Topmanager und Verwaltungsräte bislang nur begrenzt gegen den im 19. Jahrhundert hegemonialen Familienkapitalismus durchsetzen konnten und Frauen nach wie vor untervertreten sind.

In den beiden letzten Kapiteln wird betont, dass sich einerseits das schweizerische Netzwerk gelockert und entsolidarisiert und sich andererseits die transnationale Vernetzung intensiviert hat. Zu den Folgen dieses Trends gehört u. a., dass sich insbesondere die in transnationalen Unternehmen tätige schweizerische Wirtschaftselite kaum mehr in der schweizerischen Politik engagiert und Bedürfnisse der inländischen Stakeholder kaum wahrnimmt, sondern vornehmlich – und häufig direkt in Bern und Brüssel – für ihre Interessen lobbyiert.

Auch wenn das kurze Buch auf dem Klappentext als Beitrag zur Schweizer Wirtschaftsgeschichte angepriesen wird, sind die Befunde vor allem auch für die Wirtschaftssoziologie und die politische Soziologie von grossem Interesse. In der Tat hat die Debatte über die Kohäsion und Rekrutierung von Eliten sowie deren Einfluss auf die Politik eine lange Tradition. Erinnern wir nur an Mills' Machtelite (power elite), G. William Domhoff's *ruling class*, aber auch an Louis Brandeis' Warnung an die Adresse der US-Elite: "We can have democracy in this country, or we can have great wealth concentrated in the hands of a few, but we

can't have both." Oder an neuere kritische Beiträge, die eine "transnational capitalist class" antizipieren (z. B. Leslie Sklair) oder eine von Grossunternehmen beherrschte *Postdemokratie* (Colin Crouch).

Für die Elitenforschung in der Schweiz von Interesse sind aber vor allem die Antworten auf die Frage nach der Rekrutierung, Entwicklung und Kohäsion des Topmanagements und der Verwaltungsräte. So untermauert das Buch die Diagnose, dass die Bedeutung der in Studium, Studentenverbindungen und Militär geschmiedeten nationalen Old-Boys-Netzwerke gegenüber den transnational vernetzten Managern und Verwaltungsräten an Gewicht verloren haben.

Von Interesse sind die Analysen aber auch für die komparative Kapitalismusforschung. So sprechen die Befunde auf den ersten Blick dafür, dass sich der sozialstaatlich, verbandlich und kartellistisch eingebettete *rheinische* Kapitalismus (Michel Albert) bzw. die *koordinierte* Marktwirtschaft (Peter A. Hall und David Soskice) in der Schweiz mittelfristig in Richtung des von transnationalen Grossunternehmen geprägten liberalen, kompetitiven Kapitalismus transformiert. Für eine präzisere Diagnose wäre indes eine ergänzende Analyse der übrigen Unternehmen, vor allem von Klein- und Mittelbetrieben, vonnöten.

Dass bei kurzen Büchern zahlreiche Referenzen und Fragen zu kurz kommen liegt auf der Hand. Bei der Literatur zur Schweiz fällt vorab die Absenz von François Masnata und Claire Rubatte (1978), «Pouvoir suisse, 1291–1991: séduction démocratique et répression suave», auf. Bei der theoretischen Einbettung vermisst man u. a. die aktuellen Konzepte des *Finanzmarktkapitalismus* bzw. *institutionellen Kapitalismus* (Paul Windolf) und die bei den globalen Wirtschaftseliten beliebten *policy groups* (William Carroll) wie etwa das World Economic Forum oder die Bilderberg-Konferenzen.

Bei der am Positionsansatz orientierten Definition der Wirtschaftselite in der Einführung fragt man sich, ob es nicht auch einflussreiche Personen ohne Mandate in den 110 wichtigsten Unternehmen gibt,

z. B. unter den in der Einleitung erwähnten Topreichen in der Schweiz oder Spitzenfunktionären nicht berücksichtigter Wirtschaftsverbände.

Aus Sicht der Eliten- und Bildungssoziologie drängt sich die Frage auf, ob sich der soziale Herkunftseffekt beim Zugang in die schweizerische Wirtschaftselite infolge der Akademisierung der Spitzenpositionen verstärkt hat. Offen bleibt auch die Frage, wann und in welchem Ausmass katholische Eigentümer und Manager Zugang zu den protestantisch geprägten Wirtschaftseliten von Zürich, Basel und Genf fanden.

Zu kurz kommt zudem die Frage, inwiefern der Aufstieg des "Anti-Establishment"-Duos Martin Ebner und Christoph Blocher in den 1980er Jahren eine nationale Reaktion von aktiven Eigentümern auf den zunehmend globalisierten Managerkapitalismus signalisiert und damit die politische Spaltung zwischen export- und binnenmarkt-orientierten Sektoren vorangetrieben hat. Mehr Beachtung verdient hätte auch die Politisierung der Auseinandersetzung zwischen der SIKA-Eigentümerfamilie Burkard und dem SIKA-Topmanagement.

Schade ist schliesslich, dass in Kapitel 5 über die Entwicklung des Unternehmensnetzwerks neben den Personenverflechtungen zu den Zeitpunkten 1910 und 1980 nicht auch das Netzwerk 1937 präsentiert und diskutiert wird, zumal die in der Einleitung gewürdigte Pionierstudie von Pollux (1944) die Verflechtungen zwischen der schweizerischen und deutschen Wirtschaft dokumentierte und 1937 das sog. «Friedensabkommen in der Metall- und Maschinenindustrie» unterzeichnet wurde.

Das historisch orientierte Buch «Schweizer Wirtschaftseliten 1910–2010» ist zweifellos eine innovative und methodisch vorbildlich fundierte Bereicherung für die schweizerische Eliten- und Machtstrukturforschung. Da es ausgezeichnet gegliedert, illustriert und sehr verständlich geschrieben ist, wird es hoffentlich auch jenseits der Wirtschaftsgeschichte und Soziologie seine verdiente Resonanz finden.

Da das Buch gemessen am Anspruch, die Entwicklung zwischen 1910 und 2010 zu schildern, sehr kurz geraten ist, erscheinen notgedrungen viele spannende Themen und Fragestellungen etwas zu kursorisch behandelt. Allerdings hat die Knappheit den Vorteil, dass sich damit in kurzer Zeit eine profunde Einführung in die Struktur und Entwicklung der Schweizer Wirtschaftselite verschaffen lässt. Wer mehr zu den Mitgliedern der Elite wissen will, kann sich ergänzend dazu via <https://www.unil.ch/obelis/> in die Datenbank einloggen und selbst recherchieren.

*Michael Nollert
Universität Fribourg
Departement für Sozialwissenschaften
michael.nollert@unifr.ch*

Paul, Axel. *Theorie des Geldes zur Einführung*. Hamburg: Junius Verlag. 2018. 262 S.

Die neoklassische Wirtschaftswissenschaft behauptet, Geld sei ein theoretisch zu vernachlässigendes Tauschmittel, das man sich in der Regel auch «wegdenken» könne. Auch für WirtschaftssoziologInnen sind Geld und Geldtheorien heute noch recht esoterische Angelegenheiten. Dieser Umstand ist insofern erstaunlich, weil das wirklichkeitsfremde Geldverständnis der Neoklassik eine Möglichkeit für die Neue Wirtschaftssoziologie wäre, alternative Theoriebildung anzubieten. Die Soziologie des Geldes wiederum, die von Axel T. Paul massgeblich mitgeprägt worden ist, hat beständig den gesellschaftlichen Charakter des Geldes betont. Sein Buch sei deshalb allen WirtschaftssoziologInnen uneingeschränkt empfohlen, die einen einflussreichen, systematischen Ausgangspunkt für den in der eigenen Subdisziplin noch stark vernachlässigten Gegenstand Geld suchen. Etwas Besseres bzw. annähernd so Empfehlenswertes auf Einführungsniveau ist derzeit nicht zu haben.

Der Titel des Buches, den Paul in seiner Einleitung erläutert, legt zugleich den Fahrplan fest: Theorie des Geldes. Es geht dem Autor aufgrund der Fülle der existierenden Geldtheorien nicht um einen Überblick, sondern um die Elemente einer (neocharakteralistischen) institutionalistischen Geldtheorie (9–10). Es ist dezidiert für LeserInnen gedacht, die sich eine solche erschliessen möchten, und für SoziologInnen demnach bestens geeignet. Wer also auf der Suche nach einem systematischen Theorieüberblick ist, wird in diesem Buch nur verstreute Hinweise finden. Die Darstellung arbeitet sich von einer kritischen Betrachtung wirtschaftswissenschaftlicher Geldtheorien zur Geschichte der Herausbildung des modernen Geldes vor, um dann zu modernen Finanzmärkten und Geldpolitik zu kommen. Das Buch schliesst mit gesellschaftstheoretischen Überlegungen zu einer Soziologie der Geldwirtschaft.

Paul beginnt mit einer Kritik funktionaler Geldtheorien, wie die Ökonomik sie vertritt. Die Ökonomik kann augenscheinlich gut mit ihren jahrhundertealten Aporien leben, auch wenn beständig auf die Unzulänglichkeiten des wirtschaftswissenschaftlichen Geldbegriffs aufmerksam gemacht wurde. Pauls Einlassungen machen deutlich, dass es in der Mainstream-Wirtschaftswissenschaft in Bezug auf das Geld zu merkwürdigen explanatorischen Pirouetten kommt: Für die Vergangenheit werden moderne Geldverhältnisse imaginiert und diese Fiktion wird wiederum herangezogen, um die Entstehung dieser modernen Verhältnisse zu erklären. Paul zeigt, dass die von der Ökonomik angenommene Austauschbeziehung zwischen zwei freien, rationalen Individuen als «sozialer Naturzustand» (17), in der Geld eine reine Tauschmittelfunktion hat, logisch wie historisch nicht haltbar ist.

Die Wirtschaftssoziologie, der zwar daran gelegen ist, einen realistischeren Blick auf die Wirtschaft zu entwickeln als die Wirtschaftswissenschaft, hat Geld in der Regel für die Charakterisierungen von Tauschbeziehungen ebenfalls vernachlässigt, obwohl genau darin eine Anschlussmöglichkeit für sie liegen

könnte: nämlich, «die moderne kapitalistische Ökonomie nicht als Markt-, sondern als Geldwirtschaft zu konzipieren» (23). Dies hiesse anzuerkennen, dass die entwickelte Geldwirtschaft eine notwendige Voraussetzung für eine entwickelte Marktwirtschaft ist und nicht, wie von der Wirtschaftswissenschaft kolportiert, andersherum (33–34).

Paul hält der Ökonomik eine «mimetische Theorie des Geldes» entgegen (38–48), die auf der Theorie des mimetischen Begehrens des Anthropologen René Girard beruht. In der Annahme begründet, dass Menschen das Begehren ihrer Mitmenschen imitieren, bekommt das Geld die Rolle des begehrtesten Guts, weil es prinzipiell alle Bedürfnisse befriedigen kann. Es ist der «Inbegriff von Reichtum» (46).

Das Folgekapitel widmet sich einer ausführlichen Erläuterung der Geschichte der Geldentstehung auf Grundlage einschlägiger Darstellungen aus der ökonomischen Anthropologie. Hierbei geht es Paul neben dem Nachweis, dass sich geldbasierter Tausch historisch nicht als das Aufeinandertreffen zweier *homines oeconomici* herausgebildet hat, vor allem darum, dass vormoderner Tausch in der Regel Gabentausch (Geschenkökonomie) war, nicht der typische Kauf und Verkauf, wie er im Warentausch vorliegt (52). Das entsprechende «Geld» solchen Gabentausches lässt sich deshalb weniger als «generalisierte Kaufkraft» denn als zeremonielles Geld – und letztlich nicht als Vorläufer des modernen Geldes (S. 55–56) – verstehen. Letzteres gehe vielmehr darauf zurück, dass von staatlicher Seite bereits in der Antike eine Geldwährung als «Schuldentilgungsmittel» und allgemeiner Wertmassstab eingeführt wurde und die von ihm erhobenen Steuern damit beglichen werden mussten. Folglich sei das moderne Geld Kredit, der durch die «bürokratische Erfindung eines *money of account*» institutionalisiert wurde (60–61, 80).¹

1 Diese Annahme ist in der Soziologie des Geldes durchaus umstritten, siehe etwa Ganssmann (2015).

Von hier aus springt der Autor im nächsten Kapitel in den voll entwickelten Finanzmarktkapitalismus. Paul buchstabiert darin zunächst das «Freiheitsversprechen des Geldes» aus (105). Dem Begriff des Geldes als verdinglichtem Begehren fügt er hinzu, dass die Wahl, es zu jedem Zeitpunkt ausgeben zu können, das Geld zum «Mittel» macht, «die Zukunft (...) offenhalten» zu können (107). Mit Rückgriff auf Keynes versteht Paul den Zins deshalb als Kompensation dafür, Geld zu investieren, statt es für zukünftige Anschaffungen zurückzulegen (113). Finanzmärkte fungieren Paul zufolge deshalb als Multiplikatoren von Liquidität und Investitionsmöglichkeiten (117–118). Auch hierbei notiert der Autor durchgehend die unrealistischen Annahmen der Wirtschaftswissenschaft, etwa die der Effizienzmarkthypothese, die besagt, dass die Preise in einem Markt sämtliche Informationen über das Marktgeschehen beinhalten (134).

Hinweise zur Geldpolitik und zur «Politizität des Geldes» schliessen Pauls Umriss der Architektur der Geldwirtschaft ab. Neben Anmerkungen zu Zentralbanken, Bitcoin und Vollgeldinitiativen stechen vor allem Machtaspekte der Geldpolitik hervor. Paul betont, dass moderne Geldpolitik mit ihrem Schwerpunkt auf der Inflationsbekämpfung vor allem der Kapitalseite zugutekommt. In neo-institutionalistischer Weise kritisiert er sie als global wirksamen «Rationalitätsmythos», dessen tatsächliche Erfolge allerdings nur schwer nachweisbar sind (188–200).

Das Buch schliesst mit einer gesellschaftstheoretischen Verortung der Geldgesellschaft. Paul knüpft hierbei an Ansätze an, die differenzierungstheoretisch argumentieren, aber einen Primat des Wirtschaftssystems annehmen.² Organisationen und ihre Abhängigkeit von Geld nehmen für ihn eine Scharnierfunktion ein: Spezialisierung ist in der Geldgesellschaft nur über Finanzierbarkeit erreichbar (219). Das Medium Geld sei das einzige, das subsystemübergreifend wirken kann (226). Paul macht zuletzt aber

auch deutlich, dass diese Überlegenheit des Geldes nicht vom Zwang entkoppelt werden kann, seine Schulden tilgen zu müssen: Monetärer Reichtum ist ohne krisenanfälligen Wachstumszwang nicht zu haben (231–232).

Pauls hervorragender Einführung hätte etwas Kontroverse keinen Abbruch getan. Einige Hinweise über konkurrierende Annahmen in der Soziologie des Geldes – nicht nur in der Ökonomik und der ökonomischen Anthropologie – hätten für das interessierte Weiterlesen nützlich sein können. So ist es in der Debatte etwa durchaus umstritten, ob sich Geld tatsächlich als Institution zureichend begreifen lässt.³ Man muss bei der Lektüre also stets Pauls Eingangshinweis präsent haben, dass es sich um seinen eigenen Ansatz handelt und nicht primär um einen Diskursüberblick. Nichtsdestotrotz demonstriert das Buch eindrücklich, dass die Soziologie des Geldes Wirtschaftssoziologie mit gesellschaftstheoretischem Anspruch ist und unbedingt auf den Leselisten der Subdisziplin stehen sollte.

Literatur

- Deutschmann, Christoph. 2003. Geld, Kapital und Institutionen. S. 291–306 in *Ökonomischer und soziologischer Institutionalismus. Interdisziplinäre Beiträge und Perspektiven der Institutionentheorie und -analyse*, hrsg. von Michael Schmid und Andrea Maurer. Marburg: Metropolis.
- Ganssmann, Heiner. 2015. Geld als Fiktion? Warum Geld kein Kredit ist und das Publikum so schwer von seiner Stabilität zu überzeugen ist. *Prokla* 45(2): 199–216.
- Schimank, Uwe. 2013. *Gesellschaft*. Bielefeld: transcript.

Jan Sparsam
 Institut für Soziologie
 Lehrbereich Politische Soziologie
 sozialer Ungleichheit
 Ludwig-Maximilians-Universität München

2 Aktuell etwa Schimank (2013).

3 Deutschmann (2003) etwa hält Währung für eine Institution, Geld für eine überinstitutionelle soziale Tatsache.

Pichonnaz, David : *Devenirs policiers. Une socialisation professionnelle en contrastes*. Lausanne : Antipodes. 2017. 244 p.

Police, machine matrice d'écervelés...
NTM, 1993

Garante de l'« ordre public » et seule détentrice de l'exercice de la violence légitime, la police est au cœur d'un dispositif sécuritaire omniprésent dans l'arène politico-médiatique. Mais, par-delà les représentations du sens commun, qui sont les policiers ? Quelle vision du monde promeut l'institution qui façonne ces agents « en devenir » que sont les nouvelles recrues policières ? Et que font les policiers de cette institution dans laquelle ils s'engagent ? C'est à ces questions que David Pichonnaz répond dans son livre.

Une introduction concise et efficace expose les tenants et aboutissants de l'ouvrage. C'est en mobilisant la boîte à outils conceptuelle de Pierre Bourdieu que l'auteur propose « une sociologie de l'entrée dans le métier » de policier (p. 21). D. Pichonnaz y présente son projet : saisir ce qui unit les positions – l'agencement structural du « sous-champ policier » (p. 31) – et les trajectoires qui y conduisent, aux prises de position des agents qui le compose – les « dispositions sociales importées » dans la police » (p. 21). Prenant le contre-pied d'une approche culturaliste répandue en sociologie des professions qui fait la part belle à l'« identité professionnelle » (Dubar, 1991), l'auteur postule que bien saisir les effets différenciés d'une socialisation professionnelle consiste d'une part, à considérer la profession comme un espace de concurrences où s'opposent des représentations et des pratiques du métier. D'autre part, cela nécessite de saisir les origines et les trajectoires des nouveaux entrants dans la police, attendu que « la trajectoire antérieure des nouvelles recrues a en effet un impact prépondérant sur la manière dont se construit leur *habitus* professionnel » (p. 13).

Pour saisir ces processus, un dispositif d'enquête cumulant plusieurs méthodes a été élaboré. L'auteur a mené une année

d'observation à l'Académie de police de Savatan, suivant une cohorte d'élèves en première année de formation. Outre les cours qui ont été l'objet d'observations répétées, l'auteur a fréquemment échangé de façon informelle avec les nouvelles recrues comme avec leurs formateurs ; 47 entretiens ont été menés avec ces derniers (comprenant également des formateurs exerçant dans d'autres écoles). Divers documents officiels ainsi que des supports de cours ont par ailleurs été recueillis et analysés. L'auteur a également mené 32 entretiens ethnographiques avec les recrues observées – 11 d'entre eux ont été réalisés à deux reprises afin d'évaluer l'évolution des représentations et pratiques du métier, au début de leur formation et jusqu'à deux ans après leur entrée en fonction. Enfin, un questionnaire a été administré à l'ensemble d'une volée en fin de formation.

Les deux premiers chapitres examinent les débats qui sont au cœur du métier : qu'est-ce qu'être un « bon » policier, et quel dispositif est adopté pour le former ? Le premier chapitre s'ouvre sur les « luttes de définition autour du « bon » ou de la « bonne » policière et du travail « bien fait » » (p. 35). Se dessine la ligne de fracture entre deux pôles qui structurent le « sous-champ policier ». D'un côté celui des *orthodoxes* pour qui la finalité du métier est essentiellement basée sur une détection des infractions associée à vision répressive et coercitive. C'est là que s'exprime le cœur d'une « doxa professionnelle » (p. 40) marquée par une violence tant symbolique que physique dans les représentations et pratiques d'interventions. De l'autre celui des *hétérodoxes* dont l'approche tend à relativiser ces moyens d'action et leur finalité au profit d'une conception du métier qui place la « relation » en son centre. À ces prises de position sont associées des visions du monde qui sous-tendent les deux pôles. Alors que les *orthodoxes* opèrent une distance sociale et une distinction vis-à-vis des justiciables, les *hétérodoxes* adoptent davantage un rapport de symétrie avec la population. Le deuxième chapitre expose les enjeux de la réforme de l'enseignement qui, précisément, est un lieu

de (relative) remise en question de la doxa policière. Y est identifiée la place, restreinte, des « matières réformatrices » (cours de psychologie et compétences sociales, éthique) dans un plan d'études qui reste marqué, tant en termes de volume horaire que de désirabilité sociale, par les matières techniques (en particulier les enseignements des tactiques d'intervention et de l'usage des armes).

Tandis que la première moitié du livre présente la structure du « sous-champ policier », la seconde se concentre sur les effets de sa socialisation sur les policiers. Dans trois chapitres alimentés par un recours fréquent à des extraits d'entretiens finement analysés, l'auteur insiste sur l'importance de considérer « l'inscription sociale des policières et policiers, ceux-ci n'étant pas uniquement des individus appartenant à un espace *professionnel* » (p. 161). Mobilisant une approche de la socialisation par les dispositions individuelles dans le sillage des travaux de Muriel Darmon (2006) et de Bernard Lahire (2013), l'auteur montre que le social incorporé, notamment au prisme du genre et de la classe, agit sur les représentations et pratiques du métier. Le chapitre 3 rend habilement compte du rapport à l'« investissement politico-moral » des nouvelles recrues selon la pente de leur trajectoire sociale avant l'entrée dans le métier. À des policiers ayant souvent subi un relatif déclin ou un raté d'ascension sociale, et qui présentent une adhésion plus forte à une définition *orthodoxe* du métier, l'analyse révèle que les policiers plus ouverts à une approche *hétérodoxe* ont parfois davantage de capital scolaire mais, dans tous les cas, des trajectoires moins marquées par des déconvenues (déclassement social, échecs de formation). Le chapitre 4 est consacré à la socialisation de genre et son rapport à la violence notamment. À des recrues qui adhèrent fortement aux normes d'une masculinité virile, attachées à un métier avant tout fondé sur la détection des infractions et à des modes d'action coercitifs, on peut opposer les femmes ainsi que des hommes adhérant moins aux modèles de la virilité, nettement plus prompts à développer une approche basée sur une éthique du *care*

allant de pair avec une conception *hétérodoxe* du métier. « Devient-on pessimiste, raciste et autoritaire lorsque l'on entre dans la police ? » (p. 161), c'est ainsi s'ouvre le chapitre 5. Il apparaît d'autant plus important de soulever cette question que le fondement de la police repose sur le souci du maintien de l'ordre public et la conviction d'être la dépositaire de la « morale traditionnelle » (p. 48). Dans un contexte de violences policières graves que soulignent les mouvements sociaux du *Black lives matter* aux États-Unis et les fréquentes affaires de violences policières en France ou en Suisse, la question est des plus urgentes à poser. D. Pichonnaz montre que tant l'enseignement du profilage racial « officialisé et enseigné aux nouvelles recrues comme un outil de travail légitime » (p. 176) que l'absence totale de réflexion sur « la question des inégalités économique, des effets potentiellement néfastes [de ce profilage], des difficultés inhérentes aux parcours migratoires et, plus encore, des formes de rejet ou de discriminations subies par les migrant-e-s [qui] ne sont jamais abordées en classe » (p. 179) relativise fortement la place d'une vision *hétérodoxe* au sein de la police. Si ces représentations pessimistes du monde social (diagnostic négatif de l'évolution de la délinquance, stigmatisation des jeunes et rapports suspicieux aux migrants) et les réponses autoritaires qu'elles impliquent sont partiellement associées aux dispositions importées dans la police, les contre-feux demeurent marginaux...

On l'a compris, dense et bien écrit, davantage qu'une sociologie de la police qui en ravira les intéressés, profanes et sociologues – la littérature sur la question est abondante et largement discutée –, l'ouvrage de D. Pichonnaz est d'un intérêt pour tous les chercheurs qui s'intéressent à l'analyse de la socialisation et de ses effets dans des espaces symboliques spécifiques.

Malgré les nombreuses qualités relevées, nous émettrons certaines remarques pour terminer, non pour remettre en question la valeur de cet ouvrage mais pour prolonger la réflexion à laquelle il invite. Quelques

réserves, d'abord, quant à la notion d'«*habitus* professionnel» définie comme relevant de «principes de vision et division du monde directement liés à la pratique du métier» (p. 21). Fréquemment mobilisée par l'auteur, cette notion est problématique étant donné que, comme l'enquête le montre, les individus importants dans le métier leurs socialisations antérieures. Autrement dit, les expériences passées déterminent largement les manières d'investir le métier de policier. Aussi, et comme l'observe Maxime Quijoux, ce que l'on peut appeler l'«*habitus* professionnel» est surtout à considérer comme étant «une extension et une confirmation de l'*habitus* de classe» (2015, p. 54); ce qui rend la notion même d'«*habitus* professionnel» quelque peu contradictoire. Ceci dit, les discussions amenées par l'auteur sont fertiles et prolongent la réflexion sur l'*habitus*, entendu comme un patrimoine de dispositions articulées et activées dans différentes sphères sociales.

L'usage du concept de champ ensuite. Si l'aspect topologique est bien mobilisé dans l'opposition entre deux pôles, l'usage de la boîte à outils conceptuelle du champ s'arrête là. La distinction opérée entre *orthodoxes* et *hétérodoxes* est principalement basée sur des visions du monde et du métier, elles-mêmes rattachées à des trajectoires sociales, plutôt qu'à l'accumulation de ressources – ou type(s) de capital – spécifiques au «sous-champ policier» tel que l'implique le recours à ce concept. Et l'examen de l'usage de ce deux notions – champ et capital – révèle ce problème. Bien que relativement congruente avec la position qu'occupe la police dans l'espace social global, la notion de «champ policier» a été écartée afin «de ne pas tomber dans le piège (...) d'une vision insulaire de ce groupe» (p. 31). La police est considérée comme une «fraction partiellement autonome» du champ administratif dont elle serait un «sous-champ». Or, il apparaît que le recours à la notion (ici refuge) de «sous-champ», plus molle, n'est pas totalement convaincante. L'appartenance des policiers au champ administratif est non moins particulière que l'est celle des

enseignants ou des employés administratifs de l'État – autrement dit: celle des «petits fonctionnaires» que décrit P. Bourdieu et que relève l'auteur. La caractérisation d'un «capital policier» (p. 106) nous semble de son côté également discutable. Reposant sur nombre de caractéristiques de la «masculinité virile» (imposition de l'ordre par l'exercice du pouvoir et de la violence), l'auteur relève qu'il ne peut être considéré comme propre au «sous-champ policier». S'il est une ressource de l'arsenal des techniques symboliquement valorisées dans la profession, on ne peut pas dire qu'il lui soit spécifique. On s'aperçoit qu'en cohérence avec l'absence d'un *champ policier*, l'auteur ne parvient pas à définir de façon convaincante un *capital policier*. Aussi, et plutôt que de mobiliser ces concepts pour caractériser la police, l'auteur aurait peut-être pu s'en passer, sans perdre aucunement en profondeur analytique.

Références bibliographiques

- Darmon M. 2006. *La socialisation*, Paris, Armand Colin, coll. «128».
- Dubar C. 1991. *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin.
- Quijoux M. (dir.) 2015. *Bourdieu et le travail*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. «Le sens social».
- Lahire B. 2013. *Dans les plis singuliers du social: Individus, institutions, socialisations*, Paris, La Découverte.

Kevin Toffel
Haute École de Santé Vaud
1011 Lausanne
kevin.toffel@hesav.ch

Sahr, Aaron. *Das Versprechen des Geldes. Eine Praxistheorie des Kredits*. Hamburg: Hamburger Edition. 2017. 329 S.

Noch bevor am 10. Juni 2018 der stimmberichtigte Teil der Schweizer Bevölkerung die «Vollgeldinitiative» deutlich ablehnte,

hatte die *Neue Zürcher Zeitung* sie zum Scheitern verurteilt, und zwar mit der Begründung, es handle sich um «eine Lösung ohne Problem». Allerdings habe die Kampagne selbst erhebliche Aufklärungsarbeit geleistet. Nur sehr wenigen SchweizerInnen sei bis dahin bekannt gewesen, wie ihre alltäglichen Zahlungsmittel geschaffen und in Umlauf gebracht werden. Und noch immer sei wohl nicht zu ihnen allen durchgedrungen, dass selbstverständlich auch die Geschäftsbanken bei der Kreditvergabe Geld erzeugen.

In seiner 2017 erschienenen Monographie legt Aaron Sahr eine umfassende Analyse der Bedingungen vor, unter denen heute Kreditgeld geschöpft wird. Die Tatsache, dass Geschäftsbanken dies tun, ist unter GeldsoziologInnen und -ökonomInnen unstrittig, die Restriktionen, denen sie dabei unterliegen, allerdings bei weitem nicht. Sahr möchte mit seiner Studie die heterodox-ökonomische Kredittheorie des Geldes in eine «makroskopische Praxissoziologie» einbetten. Dies mündet in einer radikaleren Sichtweise auf das Gesellschaftsprivileg der Geschäftsbanken: nämlich der eines «Free-Lunch-Privilegs», einer *im Prinzip* beliebigen Geldschöpfung auf «Knopfdruck».

Die ausführliche Einleitung enthält einen Problemaufriss mit zwei Fluchtpunkten. Da ist erstens die Gegenüberstellung von Waren- und Kredittheorie, also der zwei sozialwissenschaftlichen Hauptspielarten in diesem Bereich, die in geradezu gegensätzlicher Weise die Existenz des Geldes herleiten. Sahr kritisiert, dass ein Grossteil der ökonomischen wie auch der soziologischen Geldtheoretiker Geld noch immer betrachte, als sei es eine Ware mit substantiellem Wert (etwa Gold), die sich aufgrund einer Reihe natürlicher Eigenschaften – Haltbarkeit, Teilbarkeit, usw. – zu einem Tauschmedium entwickelt habe. Noch immer gelte es damit als ein Sachvermögen, das bereits geschaffenen Wert repräsentiere. Sahr als Vertreter der Kredittheorie charakterisiert Geld hingegen als eine Institution zur Messung von Schulden und als ein (glaubwürdiges) Versprechen ihrer Begleichung. Zweitens legen beide Spielar-

ten, auch die Geldsoziologie insgesamt, den Fokus bislang ausschliesslich auf die sozialen Voraussetzungen und Folgen der *Geldverwendung*. Der Blick müsse jedoch auf die «Produktionsbedingungen» (13) ausgeweitet und die tiefgreifenden Veränderungen seit dem Ende der “Bretton Woods”-Ära müssen in Rechnung gestellt werden. Zu Beginn der 1970er Jahre habe nämlich «die Entkopplung des Dollars von seiner materiellen Basis» (13) stattgefunden.

In den ersten vier Kapiteln des Buches entfaltet Sahr diese Perspektive. Mit den bestehenden Staats- und Kredittheorien insistiert er darauf, dass die Ursprünge des Geldes in der Funktion als Recheneinheit im Rahmen einer «hoheitlich»-administrativ gestützten Ver- und Entschuldungspraxis liegen. Religiöse und staatliche Autoritäten haben «eine feste Metrik und einen Namen für die Registratur von Verschuldungen» (100) etabliert und *Dinge* oder *Zeichen* zu deren symbolischen Trägern bestimmt. In Kapitel 3 wird der sozialtheoretische Standpunkt eingeschoben. Die vorgeschlagene «Makroskopische Praxissoziologie» biete den Vorteil, Geldschöpfung per Kreditvergabe als Feld miteinander vernetzter Aktivitäten kenntlich zu machen; Demzufolge ist sie in ihrem Ausmass durch Vertrauen und Misstrauen im Rahmen von sich dynamischen fortsetzenden, miteinander verflochtenen Schuldner-Gläubiger-Beziehungen bestimmt (117–120).

Kapitel 4 zieht eine Art Zwischenfazit, welches die bis hierhin erarbeitete «Praxis-theorie des Kredits» unter einem «kreativen Kreditverständnis» zusammenfasst. Im Gegensatz zum «Distributionsmodell», das besagt, bei der Kreditvergabe würde bereits erwirtschaftetes Vermögen durch Finanzintermediäre lediglich weitervermittelt, behauptet Sahr – hierin liegt der Kern seiner Argumentation –, dass Geschäftsbanken bei der Kreditvergabe keinerlei Beschränkungen in Form von Zentralbankreserven und Spareinlagen (mehr) unterliegen. Da das Buchgeld, mit dem jeder herkömmliche Kredit rückzahlbar ist, nichts anderes sei als

ein von den Banken selbst herausgegebenes Zahlungsverprechen, könnten sie ihre alten Zahlungsverprechen immer wieder mit neuen begleichen – «Es sind Erwartungen künftiger Zahlungen, die wiederum Erwartungen künftiger Zahlungen absichern» (178). Auch die bei der Zentralbank zu hinterlegenden Sicherheiten könnten sie untereinander – durch Emission von Wertpapieren – selbst erzeugen. Bestehe hierbei eine kollektive Vertrauenspraxis, könne die gegenseitige Kreditvergabe aus sich selbst heraus aufrechterhalten werden. Betrachte man die Kreditpraxis dynamisch und prozessual, werde erkennbar, dass sie keinen ökonomischen Knappheitsbedingungen im engeren Sinne unterliegt (160–187).

An der Entstehung und Überwindung der Krise im isländischen Finanzwesens werden in Kapitel 5 anschaulich typische Züge der Kreditpraxis demonstriert, um dann noch einmal ausführlicher darzulegen, warum die Aufkündigung der Golddeckung des US-Dollars als Leitwährung im August 1971 ein dafür einschneidendes Ereignis war. Während zwar seit Jahrhunderten schon wesentlich mehr Buchgeld im Umlauf sei als durch Edelmetall gedeckt, gebe es seitdem keinerlei Materialgrenzen mehr. Und faktisch würden Zentralbanken jegliche Reserven im *Nachgang* der Buchgeldmengenausweitung zur Verfügung stellen, um die fragile finanzwirtschaftliche Vertrauensordnung nicht zu gefährden (187–196). Es mag demnach zwar sein, dass die völlige «Entstofflichung» am Geldvertrauen des Publikums wenig geändert hat. Der gravierende Unterschied liege jedoch in den (abnehmenden) Beschränkungen der Geldschöpfung. Diese «hängt (...) an der Möglichkeit und Bereitschaft von Banken und ihren potenziellen Kunden, sich wechselseitig Kreditwürdigkeit zu attestieren» (211). Die darin liegende «Entknappung» ist keinesfalls unproblematisch. Vertrauen und Misstrauen sorgen im Wechselspiel für das Anschwellen und das Platzen von Vermögensblasen, und zwar verstärkt seit den grossen Deregulierungsschüben (Kapitel 6).

Sahrs Buch drängt der sich seit den 1990er Jahren neuformierenden Geld-

soziologie (Pahl und Meyer 2010) mutig und streitbar einige ungeklärte Fragen auf – etwa wie trotz dieser Form privater Geldschöpfung im Finanzsektor auf der realwirtschaftlichen Seite noch immer unter einer monetären Knappheitsillusion gewirtschaftet und sozialpolitisch umverteilt wird. Man kann in diesem Zusammenhang einwenden, dass Banken ihre Buchgelderzeugungen im Interbankenhandel ausgleichen müssen – ohne Zentralbankreserven geht dies nur, wenn andere Banken ebenso viel Buchgeld erzeugen, also ihren Kunden Kredite gewähren und als Zahlungen in deren Namen weitergeben (Postberg 2013, 131–132). Zudem scheinen doch Zahlungsverprechen letztlich durch (die Aussicht auf) «fundamentale» Wertschöpfung gestützt und somit auch begrenzt sein zu müssen – sonst wären sie wohl auf Dauer kaum glaubhaft. Sahr zeigt jedoch plausibel auf, dass diese Beschränkungen zumindest in Zeiten von (kollektiven) Hochstimmungen der Finanzbranche deutlich zu relativieren sind. Dass es sich dabei um eine temporäre, instabile Entgrenzung handelt, die zum Beispiel aufgrund der plötzlichen Befürchtung mangelnder realwirtschaftlicher Grundlagen regelmässig in sich zusammenfällt, ist zentraler Bestandteil des Problems. Der Prozess der Kreditgeldschöpfung ist *nur* so lange selbsttragend und rekursiv, wie die Praxis der beteiligten Akteure von Optimismus und generellen Gewinnerwartungen geprägt ist, letztere einander also gegenseitig das notwendige Vertrauen entgegenbringen (319–328). In solchen Phasen allerdings beruhen exorbitante Gewinne auf dem Recht, ein universelles Zahlungsmittel selbst zu erzeugen – und in Krisen noch durch staatliche Hilfe aufgefangen zu werden. Dieses Phänomen muss, das macht Sahr mehr als deutlich, einschliesslich seiner verbleibenden Begrenzungen wissenschaftlich weiter unter die Lupe genommen und politisch offen debattiert werden.

Literatur

Fuster, Thomas. 10.06.2018. Vollgeldinitiative: Eine Lösung ohne Problem. In *Neue Zürcher*

Zeitung (online) <https://www.nzz.ch/meinung/die-schweiz-will-keine-geldexperimente-ld.1393294> (09.07.2018)

Pahl, Hanno und Lars Meyer (Hrsg.). 2010. *Gesellschaftstheorie der Geldwirtschaft: Soziologische Beiträge*. Marburg: Metropolis.

Postberg, Christian. 2013. *Macht und Geld: Über die gesellschaftliche Bedeutung monetärer Verfassungen*. Frankfurt a. M.: Campus.

Malte Flachmeyer
Seminar für Soziologie
Department Gesellschaftswissenschaften
Universität Basel

Index Volume 44 (2018)

	Heft Nr. Numéro/Issue	Seite/ Page
Editorials / Éditoriaux		
Bühlmann, Felix and Marion Beetschen – Editorial	1	3
Cullati, Stéphane, Burton-Jeangros, Claudine, and Thomas Abel – Vulnerability in in Health Trajectories: Life Course Perspectives	2	203
Artikel / Articles		
Antonini, Matteo – A New Typology to Describe the Regional Differences in Swiss Labor Markets	1	35
Arnold, Nadine und Isabel Hammer – Entschleunigte Ökonomisierung: die Zählebigkeit alternativer Handelsorganisationen	1	89
Baumann, Isabel, Altwicker-Hámori, Szilvia, Juvalta, Sibylle, Baer, Niklas, Frick, Ulrich, and Peter Rüesch – Employment Prospects of Young Adults With Mental Disorders	2	259
Becker, Rolf und David Glauser – Berufsausbildung, Berufsmaturität oder Mittelschule? Soziale Selektivität beim Übergang in die Sekundarstufe II in der Deutschschweiz	1	9
Berchtold, André, Suris, Joan-Carles, Meyer, Thomas, and Zhivko Taushanov – Development of Somatic Complaints Among Adolescents and Young Adults in Switzerland	2	239
Diehl, Claudia, Hinz, Thomas, and Katrin Auspurg – Who Is Afraid of Skilled Migrants From Europe? Exploring Support for Immigration Control in Switzerland	1	59
Dumas, Agnes – Gender Inequalities in Health Over the Life Course. Attitudes Towards Ill-Health in Men and Women Treated for Childhood Cancer	2	281
Grand, Jérôme – Street-level Citizenship : le cas de la promotion de la citoyenneté dans les politiques extrascolaires de la jeunesse à Genève	3	383
Ischer, Patrick – Légitimité, omnivorité et éclectisme: goûts et dégoûts en matière d'ameublement et de décoration domestique. Etude qualitative auprès de jeunes représentants des classes moyennes supérieures	3	359
Kimber, Leah R., Burton-Jeangros, Claudine, Riom, Loïc et Cornelia Hummel – Le sentiment d'insécurité chez les personnes âgées: entre transformations de l'environnement et fragilité individuelle	1	139
Lutz, Andrea – Le poids de la position sociale: les trajectoires inégales de santé des enfants avec un diagnostic de surpoids ou obésité	2	217
Manirakiza, Désiré – Civil Society and Democratic Sozialization in Burundi. Return to an Ambiguous Complicity	1	113

	Heft Nr. Numéro/Issue	Seite Page
Nadai, Eva, Gonon, Anna, and Fabienne Rotzetter – Costs, Risks and Responsibility. Negotiating the Value of Disabled Workers Between Disability Insurance and Employers	3	405
Reibling, Nadine and Katja Möhring – Parenthood and Later Life Health: An International Life Course Analysis of Parents and Childless Adults Aged 50 and Older	2	327
Remy, Céline – Conditions d'autonomisation et de capacitation des partenariats entre service public de l'emploi et opérateurs privés: comparaison entre entre la Belgique et la Suisse francophone	3	443
Ryser, Valérie-Anne, Weaver, France, and Judite Gonçalves – Health-Related Inequalities in Life Satisfaction Among the 50+ Population in Europe: Evidence From SHARE	2	301
Schwiter, Karin, Pelzelmayer, Katharina und Isabelle Thurnherr – Zur Konstruktion der 24-Stunden-Betreuung für ältere Menschen in den Schweizer Medien	1	157
Sieber, Rebekka – Adaptation to Precarious Prosperity: Is it Resignation?	3	423

Buchbesprechungen / Recensions critiques / Book Reviews

Baumann, Isabel: The Plight of Older Workers. Labor Market Experience After Plant Closure in the Swiss Manufacturing Sector (Pierre Blavier)	3	463
Eberle, Thomas S. (Hrsg.): Fotografie und Gesellschaft. Phänomenologische und wissenssoziologische Perspektiven (Francis Müller)	3	465
Fassa, Farinaz, Eléonore Lépinard et Marta Roca i Escoda: L'intersectionnalité: enjeux théoriques et politiques (Julien Debonneville)	1	183
Fink, Daniel: La prison en Suisse. Un état de lieux. (Lucile Franz)	3	467
Grunow, Daniela & Marie Evertsson (dir.): Couples' Transitions to Parenthood. Analysing Gender and Work in Europe (Regula Zimmermann)	1	186
Hildebrand, Marius: Rechtspopulismus und Hegemonie. Der Aufstieg der SVP und die diskursive Transformation der politischen Schweiz (Conrad Lluís Martell)	1	189
Le Goff, Jean-Marie et René Levy (eds.): Devenir parents, devenir inégaux. Transition à la parentalité et inégalités de genre (Karin Wall)	1	191
Mach, André, David, Thomas, Ginalski, Stéphanie und Bühlmann, Felix: Schweizer Wirtschaftseliten, 1910–2010 (Michael Nollert)	3	470
Mendy, Angèle Flora: Être médecin africain en Europe (Claudio Bolzman)	1	194
Paul, Axel: Theorie des Geldes zur Einführung (Jan Sparsam)	3	472
Pichonnaz, David: Devenirs policiers. Une socialisation professionnelle en contrastes (Kevin Toffel)	3	475
Sahr, Aaron: Das Versprechen des Geldes. Eine Praxistheorie des Kredits (Malte Flachmeyer)	3	477

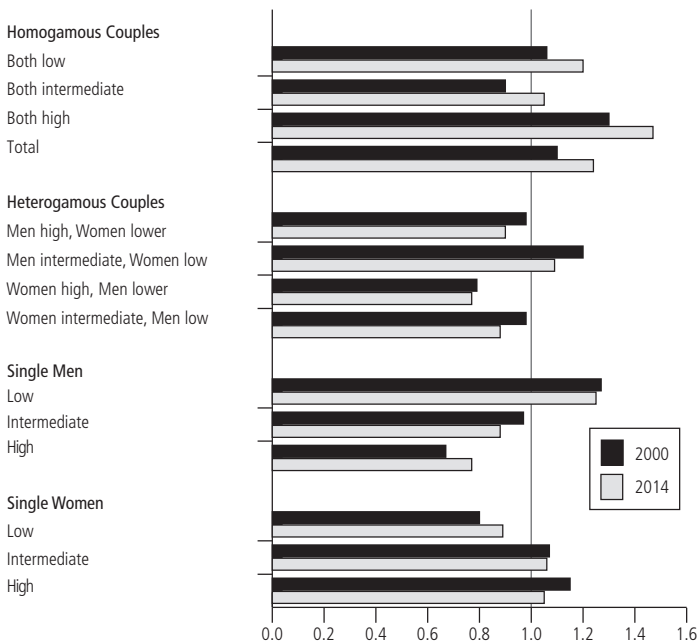
Korrigenda / Corrigenda

Im Artikel “Do opposites attract? Educational Assortative Mating and Dynamics of Wage Homogamy in Switzerland, 1992–2014” (<https://www.degruyter.com/downloadpdf/j/sjs.2017.43.issue-3/sjs-2017-0028/sjs-2017-0028.pdf>), Schweizerische Zeitschrift für Soziologie, 43(3), ist die Abbildung 3 auf Seite 579 falsch beschriftet. In der untenstehenden Abbildung wurde die Legende korrigiert in “low,” “intermediate” und “high.”

Dans l’article “Do opposites attract? Educational Assortative Mating and Dynamics of Wage Homogamy in Switzerland, 1992–2014” (<https://www.degruyter.com/downloadpdf/j/sjs.2017.43.issue-3/sjs-2017-0028/sjs-2017-0028.pdf>), Revue Suisse de sociologie, 43(3), la Figure 3 à la page 579 n’est pas libellée correctement. Dans la figure ci-dessous, les labels ont été corrigés en “low,” “intermediate” et “high.”

In the article “Do opposites attract? Educational Assortative Mating and Dynamics of Wage Homogamy in Switzerland, 1992–2014” (<https://www.degruyter.com/downloadpdf/j/sjs.2017.43.issue-3/sjs-2017-0028/sjs-2017-0028.pdf>), Swiss Journal of Sociology, 43(3), Figure 3 on Page 579 is not correctly labelled. In the figure below, the labels have been corrected to “low,” “intermediate” and “high.”

Figure 3 Relative probability of single and couple households by hourly wage





DIFFERENZEN

Christopher Young
**Narrative im
Justizvollzug
Identitäten von
Mitarbeitenden,
medialer Diskurs
und historischer
Kontext**

380 Seiten, SFr. 42.—/Euro 38.—
ISBN 978-3-03777-191-4

Young zeichnet nach, wie sich das Feld der Strafjustiz seit dem 19. Jahrhundert verändert hat und wie repressive und pädagogisch-inklusive Positionen in Konkurrenz standen. Auseinandersetzungen um das Strafrecht, die Entwicklung der Gefangenenzahlen in der Schweiz und die Politisierung der Strafjustiz werden diskutiert und die populistischen Narrative, welche in der aktuellen medialen Berichterstattung zum Strafvollzug dominieren, rekonstruiert.

Die Studie leistet einen Beitrag zur qualitativen Forschung über den Strafvollzug in der Schweiz und

kombiniert Interviewanalyse, ethnographische Methoden und eine diskursanalytische Analyse der gesellschaftlichen Felder, in die der Strafvollzug eingebettet ist.

Dr. Christopher Young hat Soziologie, Volkswirtschaft und Kunstgeschichte studiert. Seine Forschungsinteressen umfassen Sicherheits- und Justizthemen sowie stadtsoziologische Fragestellungen. Er hat über private Sicherheitsfirmen im Dienst von Gemeinden, Bildung im Strafvollzug und zu Gerichtsverhandlungen geforscht. Er arbeitet an der Eidg. Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft (WSL) in Birmensdorf.